

ACCEPTABILITE SOCIALE DES PARCS EOLIENS EN BRETAGNE



Cécile TETREL

Organisme professionnel d'accueil : DREAL Bretagne

NOTA

Le présent document est issu du rapport de stage rédigé par Cécile Tétrel dans le cadre du Master 2 GASE et présenté lors de sa soutenance le 20 octobre 2011. Le rapport a été relu et corrigé par la DREAL de Bretagne fin 2011 afin de faciliter sa diffusion et sa valorisation.

Le rapport initial est consultable auprès de la DREAL de Bretagne (Service Climat, Energie, Aménagement, Logement).



SOMMAIRE



INTRODUCTION.....p4

I. CONTEXTE DE L'ETUDE.....p7

- I.1. Le schéma régional climat, air, énergie et son volet éolien, le schéma régional éolien.....p8
- I.2. Les objectifs du schéma régional éolien, confrontés à des freins au développement de l'éolien.....p10
- I.3. Vers un plan régional d'actions pour répondre à ces difficultés.....p12

II. PRESENTATION DES SITES D'ETUDE.....p16

- II.1. Site de Mohon.....p17
- II.2. Site de Saint-Gouëno / Saint-Jacut-du-Méné.....p24
- II.3. Site du Grand-Fougeray.....p30
- II.4. Site de Plozévet.....p36

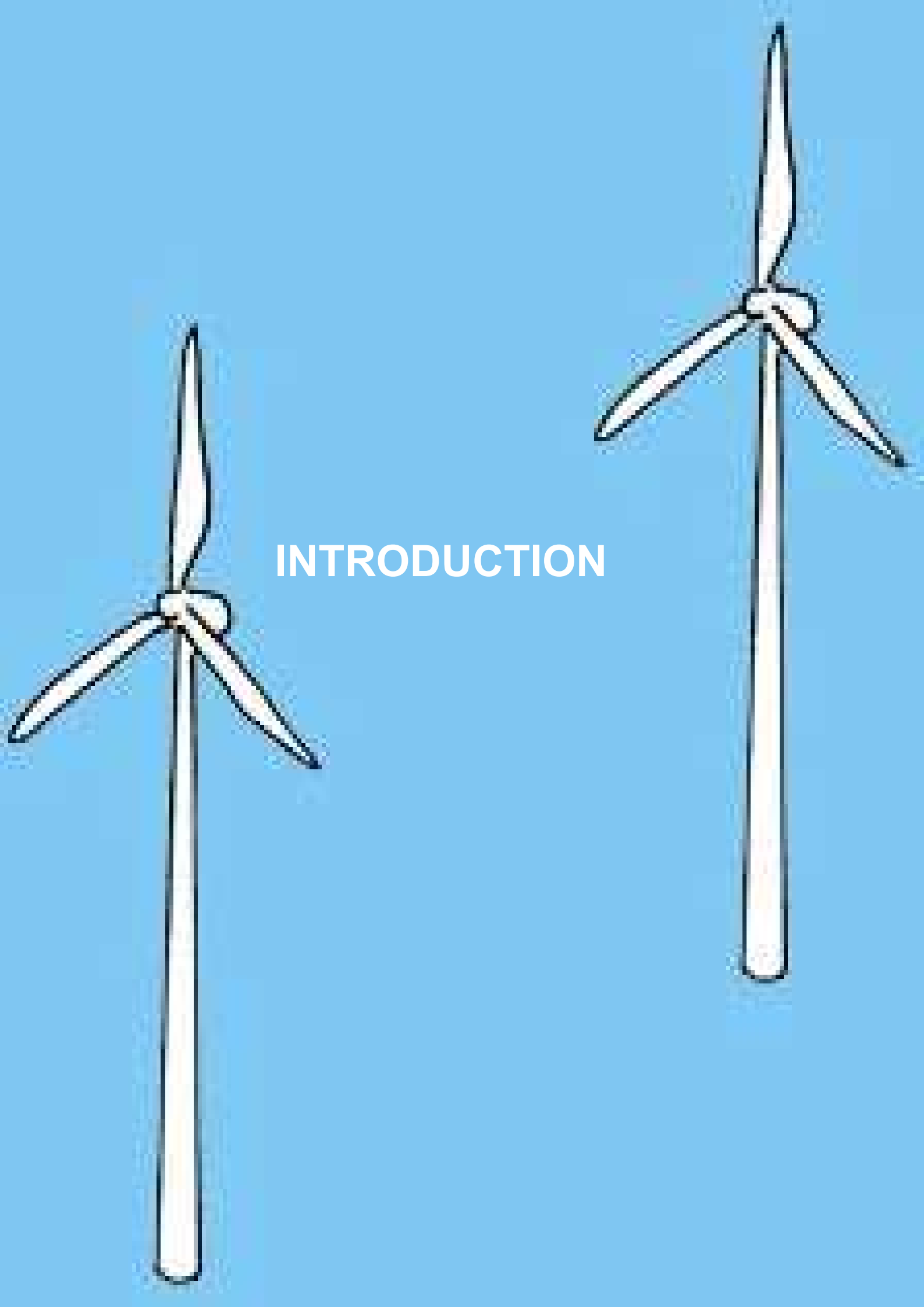
III. ANALYSE CROISEE.....p41

- III.1. Accueil de l'enquête.....p42
- III.2. La vision de trois types d'acteurs : porteurs de projet, élus et habitants.....p44
- III.3. L'éolien dans le monde agricole.....p50
- III.4. Les motifs d'opposition.....p56
- III.5. Une dégradation du paysage ?p62
- III.6. Les défauts dans l'information et la concertation.....p73
- III.7. L'éolien en France.....p80
- III.8. Des propositions pour améliorer l'acceptabilité de l'éolien.....p85

CONCLUSION DES ENTRETIENS.....p90

BIBLIOGRAPHIE.....p96

ANNEXES.....p100



INTRODUCTION

Les enjeux énergétiques occupent une place croissante dans le fonctionnement et l'avenir de nos sociétés. Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont annoncés. L'Union Européenne s'est fixé pour sa part de réduire de 20% d'ici 2020 ses émissions, en référence au niveau de 1990.

La Région Bretagne construit elle aussi sa politique énergétique et entend « contribuer aux défis globaux en tenant compte des spécificités régionales. » [1] La politique régionale vise l'atténuation des effets du changement climatique mais aussi la garantie d'approvisionnement énergétique du territoire.

En effet, la situation énergétique de la Bretagne est particulière. Elle produit moins de 5% de ses besoins et présente des territoires contrastés.

La promotion et le développement des énergies renouvelables sont une composante forte de la politique régionale. L'objectif est d'atteindre en 2020 une production électrique « propre » couvrant 30% de la consommation régionale. Il passe par la poursuite du développement de l'éolien, ainsi que par la croissance de la production issue de la biomasse et des énergies marines.

Le rapport au Parlement du 9 juin 2006 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de la production électrique mentionne que « d'ici 2015, il n'y a en France, d'autres choix que l'éolien pour un développement significatif des énergies renouvelables dans la production électrique ».

L'éolien est ainsi évoqué comme la solution la plus mature à développer en France. La Bretagne, qui bénéficie d'un fort potentiel de vent, apparaît comme une région privilégiée pour mettre en application ce principe. Sa contribution à la production nationale en énergies renouvelables peut être significative, à travers l'éolien terrestre comme offshore.

Le Finistère, département pionnier, a accueilli le premier parc éolien de Bretagne en 1998. Aujourd'hui, la Bretagne présente le deuxième potentiel éolien régional après le Languedoc-Roussillon. Son potentiel de vent en fait a priori une terre propice au développement éolien. Elle n'est pourtant pas une région propice à *l'accueil* de l'éolien, en raison principalement d'un habitat dispersé. [3]

Les nouveaux objectifs régionaux, fixés par le schéma régional éolien, sont ambitieux. Or les capacités de développer des parcs se réduisent, particulièrement du fait des règles instituées par la Loi Grenelle 2. Elles imposent une distance minimale de 500 m vis-à-vis des habitations ainsi qu'un minimum de cinq machines par site (condition pour bénéficier du tarif de rachat préférentiel de l'électricité).

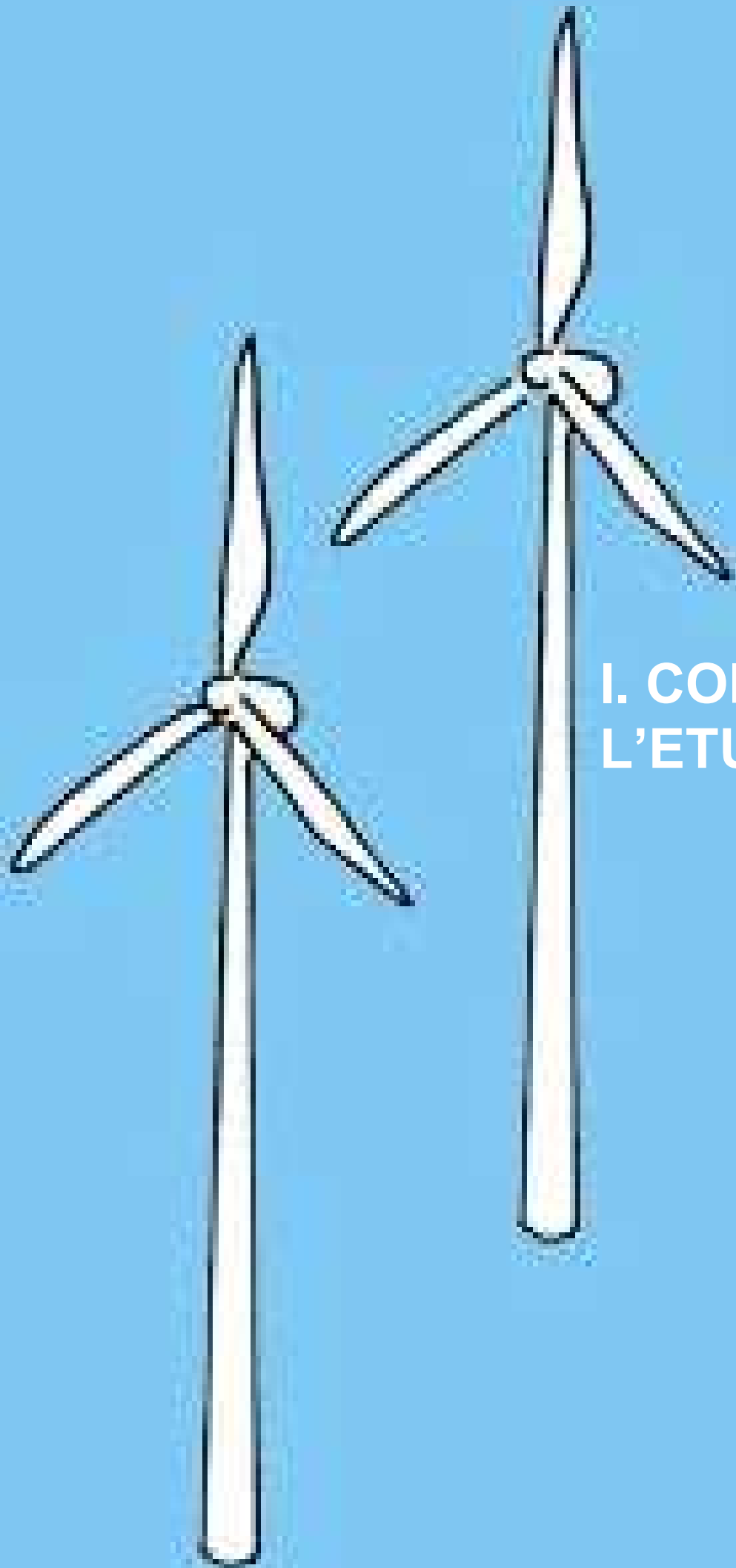
En outre, de plus en plus de blocages locaux ou administratifs sont liés à une opposition grandissante sur les territoires, en raison du cumul de sites éoliens dans certains secteurs.

Les motifs d'opposition se réfèrent souvent à des questions paysagères. La présente étude s'interroge sur les rapports entre paysage et éoliennes tels que perçus par les habitants, en s'intéressant particulièrement au sentiment de « saturation ». Les conditions de l'acceptabilité des parcs par les populations locales sont analysées. L'étude concerne uniquement le grand éolien, soit les machines dont la hauteur du mât est supérieure à 50 mètres.

Il s'agit notamment de déterminer s'il est possible d'anticiper l'acceptation sociale de projets éventuels au regard de la relation entretenue par les acteurs locaux avec leur territoire. L'étude est également l'occasion de questionner la correspondance entre d'une part les analyses paysagères contenues dans les études préalables aux projets, et d'autre part le paysage tel que vécu par les acteurs locaux.

L'étude vise à contribuer à l'identification de méthodes de concertation qui auraient pu être adaptées à chaque secteur étudié, pour faciliter la réussite des projets. Elle tente également de cerner des catégories d'acteurs plus ou moins réceptifs à l'implantation de parcs éoliens, selon des critères à déterminer.

Ce travail complète une étude paysagère réalisée par la DREAL de janvier à mai 2011, qui dresse un bilan des effets de l'éolien existant sur les paysages bretons et vise à aider l'atteinte de l'objectif quantitatif fixé par le schéma régional éolien, en proposant des scénarios pour la poursuite du déploiement éolien en Bretagne, compatibles avec le respect des spécificités des paysages bretons.



I. CONTEXTE DE L'ETUDE

I.1. Le schéma régional climat, air, énergie et son volet éolien, le schéma régional éolien

I.1.1. Le SRCAE

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) remplace le plan régional de la qualité de l'air (PRQA), instauré en 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi Laure) et vaut schéma régional des énergies renouvelables prévu par l'article 19 de la Loi Grenelle 1.

Il est créé par l'article 68 de la Loi Grenelle 2. Exception faite de son annexe relative à l'éolien (article 90), le SRCAE est décrit comme un document d'orientation, non prescriptif. Le schéma régional éolien (SRE) lui est annexé.

L'Etat (DREAL) et le Conseil régional élaborent conjointement le SRCAE, approuvé après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements. L'élaboration et l'approbation du SRCAE vont se mener en 2012, en intégrant les travaux réalisés par anticipation sur le volet éolien.

I.1.2. Le SRE et ses objectifs

Un premier *guide de l'éolien en Bretagne* avait été réalisé en 2006. Il fixait un objectif de production de 1000 MW en 2010. L'instance de concertation mise en place pour l'élaboration du SRE a été installée le 4 décembre 2009. Le projet de SRE, qui devrait être approuvé début 2012, fixe un objectif quantitatif de 1800 à 2500 MW à l'horizon 2020. Cela signifie un triplement du potentiel des éoliennes installées en 2011.

Les objectifs du schéma consistent à « harmoniser le développement territorial et opérationnel de l'éolien et limiter les approches disparates d'un projet à l'autre, en proposant un cadre de réflexion, de concertation et opérationnel adapté au contexte breton ». Il s'agit de « faciliter la réalisation des parcs éoliens en Bretagne tout en permettant un développement harmonieux de l'éolien respectueux des populations et de l'environnement ». Les nouveaux projets éoliens devront se développer uniquement dans les zones favorables figurant sur la carte ci-après. Cette condition est très peu restrictive, puisque la Bretagne est considérée comme intégralement favorable au développement éolien exceptées les zones soumises à des servitudes techniques et l'aire de protection de la Baie du Mont Saint-Michel (site UNESCO). La question du paysage n'est pas prise en compte à l'échelle régionale. Elle est renvoyée à des échelles locales. [2]

Le schéma s'adresse à tous les acteurs qui souhaitent s'informer sur les enjeux et les conditions d'implantation de sites éoliens :

- aux élus locaux, pour les aider à construire une position partagée à l'échelle de leur territoire, et à trouver les compromis nécessaires ;
- aux porteurs de projets éoliens, qui doivent travailler en coopération avec les collectivités pour s'assurer une meilleure acceptabilité des parcs ;

- Schéma régional éolien**
Zone favorable pour le développement du grand éolien

Développement du grand éolien en Bretagne :

 - ZONE FAVORABLE
 - ZONE EXCLUE

20 mai 2011
 Sources : BRICART/OTGIE, DREAL, Préfecture, DGAR, SIAO Brest, Météo France, IGN M 16

« Le schéma expose en premier lieu les enjeux globaux et régionaux de l'énergie, puis détaille en particulier les enjeux du grand éolien tant du point de vue historique et réglementaire qu'au niveau technique. Il donne un objectif de potentiel de l'éolien à l'horizon 2020 associé à une cartographie des zones favorables au développement du grand éolien ainsi que des recommandations auxquelles doivent se référer tous les acteurs de projets éoliens. » [2] *Projet de schéma régional éolien, partie 1.1. Préambule.*

I.2. Les objectifs du schéma régional éolien, confrontés à des freins au développement de l'éolien

L'objectif régional minimal, qui reprend celui du Pacte électrique breton, est ambitieux puisqu'il s'élève à 1800 MW à l'horizon 2020. Pourtant, plusieurs obstacles sont dorés et déjà décelés qui remettent en cause la possibilité d'atteindre cet objectif. Les conséquences de la Loi Grenelle 2 et la saturation de certains paysages sont parmi les principaux obstacles.

I.2.1. Les règles du Grenelle 2

Un certain nombre de règles nouvelles ont accompagné la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Elles sont perçues par les porteurs de projet comme des freins au développement de l'éolien :

- Les unités de production doivent être définies au sein des zones de développement de l'éolien (ZDE) et compter au minimum 5 machines, ceci afin de lutter contre le mitage.
- Un seuil de distance minimale de 500 m entre les installations éoliennes et les habitations ou zones à urbaniser est introduit.
- L'implantation des éoliennes est soumise au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Des dispositions concernant le démantèlement des parcs une fois l'exploitation terminée (restitution des sites dans un état conforme).

I.2.2. La « saturation » des paysages

La multiplication des sites éoliens dans certains paysages provoque un risque de saturation visuelle. Il existe déjà un certain nombre de lieux en Bretagne depuis lesquels, quel que soit l'angle de vue, on peut théoriquement apercevoir au moins un parc éolien à moins de 10 km. Cet effet est très soutenu dans le bassin de Pontivy, paysage breton sans doute le plus chargé en éoliennes. Il se fait également sentir ailleurs, par exemple au sud de l'Ille-et-Vilaine où la multiplication des parcs a été assez rapide, de part et d'autre de la limite administrative.

Au final, la saturation concerne tout aussi bien des paysages:

- a priori propices au déploiement éolien, mais où l'absence de projet global et cohérent conduit à un éparpillement des sites, dont le dialogue n'a pas été anticipé (ex: le bassin de Pontivy, paysage agricole ouvert)
- caractéristiques de la Bretagne intérieure, aux qualités remarquables, sur lesquels le développement éolien s'est reporté pour préserver le littoral qui bénéficie d'une plus grande notoriété (ex: les collines du Massif de Quintin dans les Côtes d'Armor).

La définition des ZDE est censée contribuer au regroupement des éoliennes, pour préserver les paysages d'un risque de mitage excessif. Cependant, la création de nouvelles ZDE en plus des parcs éoliens déjà autorisés, ainsi que le développement de projets concurrents à l'intérieur des ZDE, peuvent augmenter les risques de saturation visuelle ou d'encerclement des villages par les éoliennes. Ce risque doit donc être pris en compte dans l'élaboration des projets de parcs éoliens ou de ZDE. Il doit être évalué dans les études paysagères qui les accompagnent car il est ressenti de façon grandissante par les populations locales, et figure aussi dans les arguments des refus administratifs des projets.

I.3. Vers un plan régional d'actions pour répondre à ces difficultés

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a décidé d'initier début 2011 une réflexion, selon deux approches complémentaires, visant à mieux cerner les freins au développement de l'éolien et à proposer des pistes d'actions pour y remédier :

- une étude paysagère menée à l'échelle régionale (le paysage institutionnalisé), réalisée par le service Climat, Energie, Aménagement, Logement (CEAL) en s'attachant les avis des autres services de l'Etat concernés (service Patrimoine Naturel de la DREAL, Directions départementales des territoires et de la mer, Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine)
- une étude sociologique (le paysage cadre de vie), qui a fait l'objet d'un stage Master 2 « gestion de l'environnement » (Université de Rennes 2) encadré par Véronique Van Tilbeurgh.

L'objectif de ces travaux est d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions régional qui résultera des conclusions de ces études. Le paysage dans toutes ses dimensions (paysage institutionnalisé et paysage cadre de vie) est en effet au cœur du sujet éolien. Il tient une place très importante dans la recherche de sites potentiels, même si elle n'est pas exclusive. C'est pourquoi le paysage guide les axes de travail pressentis pour la mise en œuvre du SRE. Ce plan d'actions vise à optimiser la capacité d'accueil de l'éolien, de façon compatible avec le respect des spécificités des paysages bretons, ainsi qu'à favoriser l'acceptation sociale des projets, condition indispensable pour envisager la « concentration » des sites éoliens telle que promue par la Loi Grenelle 2, sans faire émerger le sentiment de saturation.

I.3.1. L'étude « paysage institutionnalisé » de la DREAL

Cette étude a été menée de janvier à mai 2011. Elle n'a pas fait l'objet d'une diffusion, mais ses résultats alimentent la stratégie et les actions de la DREAL en matière d'éolien.

En résumé, elle propose dans un premier temps un état des lieux de l'éolien existant en Bretagne, en soulignant quelques constats majeurs [4]:

- une tendance au lissage de la diversité des paysages bretons en raison du développement de l'éolien
- une « présence » avérée de l'éolien existant dans des paysages qui jouent un rôle établi dans la reconnaissance de l'identité régionale
- une faible corrélation entre la répartition des sites éoliens et le réseau des axes routiers structurants et des zones d'activités qui les accompagnent, alors que l'association entre ces composantes des paysages est reconnue comme pouvant revêtir un intérêt pour la mise en scène de paysages « actifs ».

Par la suite, l'étude se penche sur la définition des scénarios possibles pour la poursuite du développement éolien en Bretagne. En particulier, elle identifie certaines zones privilégiées pour accueillir des sites contribuant significativement à la

production régionale, en s'appuyant sur les ensembles et unités paysagers cartographiés à ce jour et en appliquant quelques principes :

- Le développement éolien devrait se poursuivre plutôt dans les secteurs déjà touchés au bénéfice des secteurs encore préservés, du point de vue de l'intérêt des paysages bretons dans leur ensemble (garder la possibilité d'« inventer » des paysages bretons sans éolien).
- Les fonds de vallée sont considérés comme inaptes au développement de l'éolien.
- Les massifs forestiers sont exclus des zones privilégiées pour le développement du grand éolien.
- A l'exception de quelques secteurs localisés, le littoral breton reste peu touché par l'impact de l'éolien. Ce principe est conforté par les propositions de l'étude.
- La possibilité de se servir des infrastructures de transport comme support au développement éolien doit être étudiée de façon privilégiée. Lorsque cela est encore possible compte tenu du bilan de l'existant, des espaces de respiration doivent cependant être maintenus le long des axes. Ils doivent permettre de diluer le souvenir des éoliennes perçues... avant d'en rencontrer de nouvelles.
- Les zones privilégiées pour le développement de l'éolien tiennent compte des exclusions définies par le SRE (servitudes techniques)

Les limites de l'approche mise en œuvre dans le cadre de cette étude font apparaître qu'elle n'est pas en mesure de prendre pleinement en considération la reconnaissance des paysages par les habitants, les valeurs et représentations qu'ils leur attribuent. L'étude sociologique a pour but de réduire cet écart assumé, sans prétendre apporter toutes les réponses.

I.3.2. L'enquête sociologique « paysage cadre de vie »

I.3.2.1. Rôle de l'enquête

L'étude « paysage institutionnalisé » est ainsi complétée par un autre volet s'interrogeant sur les rapports entre paysages et éoliennes, tels que perçus par les habitants, prenant la forme d'une enquête sociologique.

Elle cherche à analyser les conditions de l'acceptabilité des parcs par les populations locales. Les questions suivantes sont soulevées en amont :

- Dans les secteurs de gisement éolien potentiel, quelle acceptation sociale d'éventuels projets peut-on prévoir au regard de la relation entretenue par les acteurs locaux avec leur territoire ?
- Peut-on identifier des catégories d'acteurs plus ou moins réceptifs à l'implantation de parcs éoliens ? Si oui, quels sont les critères permettant d'identifier ces catégories ?
- Dans quelle mesure les analyses paysagères contenues dans les études préalables aux projets (zones de développement de l'éolien, permis de construire...) correspondent-elles au paysage vécu par les acteurs locaux ? Comment les améliorer dans ce sens ?
- Quelle méthode de concertation proposer pour faciliter la réussite des projets, en prenant en compte le contexte spécifique à chaque secteur de développement ?

I.3.2.2. Méthode utilisée

Choix de la méthode

Il a été décidé de retenir 4 sites d'étude (1 par département), chiffre cohérent compte tenu de la durée du stage, et permettant d'appréhender des contextes différenciés (paysages, montage des projets, etc.). Le choix des sites s'est fait en concertation avec les DDTM, rencontrées au démarrage de la mission.

Pour chaque site, les visites de terrain et les entretiens ont été menés pendant une quinzaine de jours, suivie de 2 à 3 semaines pour retranscrire et analyser les entretiens. Plusieurs catégories d'acteurs ont été identifiées et contactées à chaque fois. Les entretiens ont été menés au domicile des personnes interrogées ou en mairie. La plupart ont été enregistrés, seules quelques personnes ayant refusé. Leur durée a pu varier entre 40 minutes et 1h30.

Choix des personnes interrogées : Les registres d'enquête publique ont été consultés à chaque fois. On y retrouve les opposants les plus virulents, les associations anti ou pro éolien... et plus rarement des particuliers favorables aux projets. Les personnes interrogées ont pu elles-mêmes indiquer d'autres contacts intéressants pour l'enquête. Les riverains des parcs ont également été sollicités.

Le maire de chaque commune concernée a été interrogé, excepté au Grand-Fougeray où des difficultés ont été rencontrées pour approcher les élus. D'autres élus ont pu être rencontrés sur chaque site, au titre de leur mandat à la communauté de communes.

Pour chaque site chaque site, le porteur de projets a été interrogé.

Des échanges ont également eu lieu avec les commissaires-enquêteurs, sauf pour le site finistérien.

L'entretien semi-directif exploratoire : Cette méthode consiste à « laisser parler » le plus possible la personne sur un sujet précis, sans être trop dirigiste dans les questions posées.

Une grille d'entretien est tout de même élaborée au préalable, pour se souvenir des thèmes à aborder. Il ne s'agit pas de la suivre question par question, car le déroulement de l'entretien dépend des réponses de la personne interrogée.

Analyse des entretiens

Les entretiens ont été systématiquement retranscrits avant d'être analysés (*Initiation à l'enquête sociologique*, R. Desanti et P. Cardon). Une synthèse a été réalisée pour chaque site, puis une synthèse croisée.

Le déroulé de ce travail peut être résumé comme suit :

- **Entretiens commentés** : il s'agit de dégager des thèmes dans le discours de l'enquêté. L'entretien est encore ici traité de manière individuelle. Cette technique permet un premier repérage du contenu de l'entretien, de sa cohérence, de ses idées fortes et facilite sa lecture pour la suite.

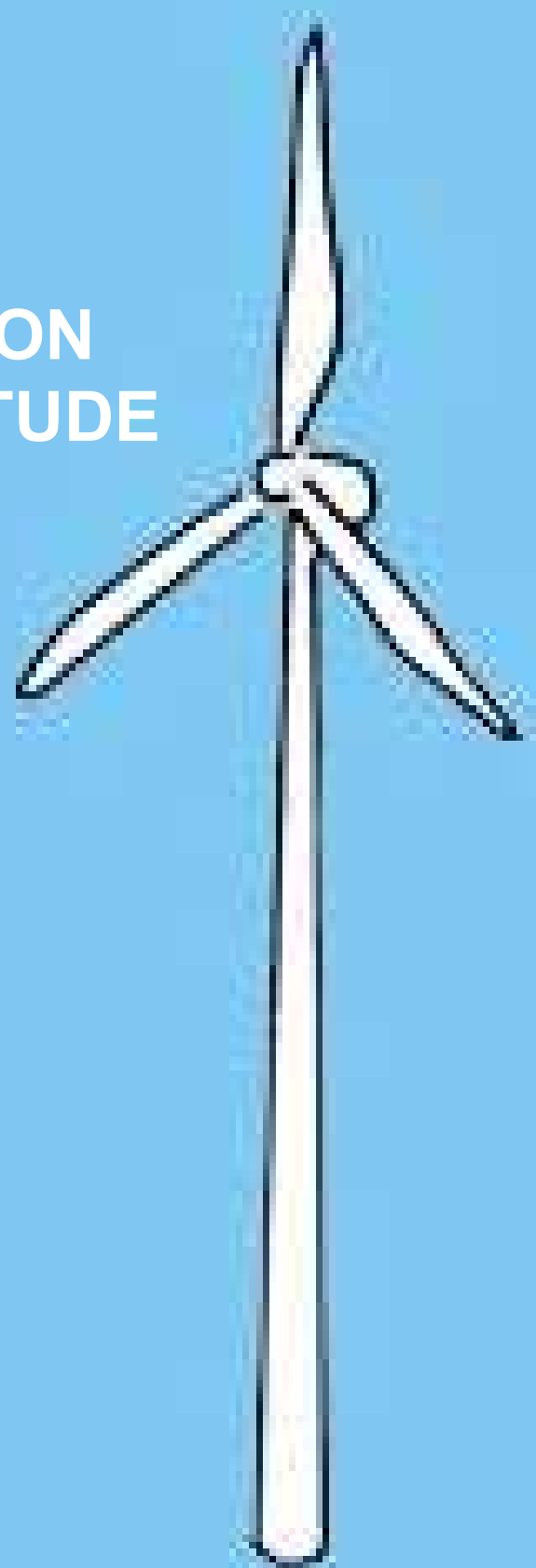
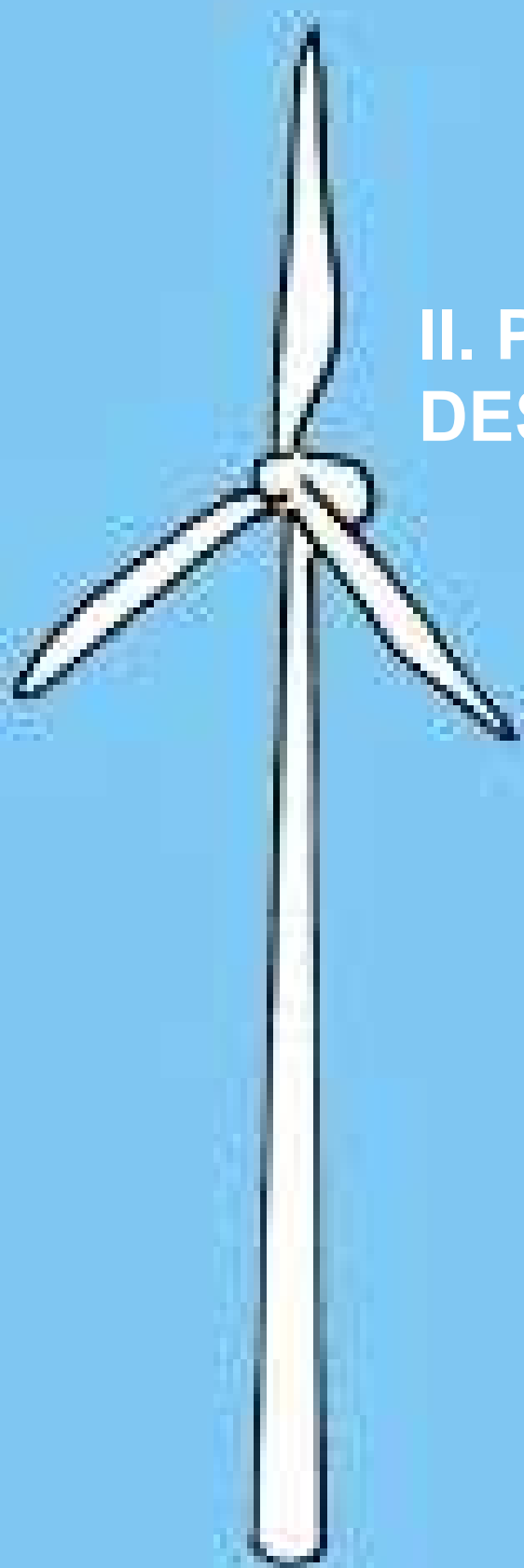
- **Elaboration d'une grille d'analyse** : Le repérage précédent des thèmes et sous-thèmes permet de préparer une grille d'analyse thématique. L'objectif est de dégager des comportements, des idées similaires ou opposées entre les personnes interrogées.
- **Tableau de synthèse** : Une fois la grille établie, des citations dans les entretiens ont été « découpées », qui correspondent aux différents thèmes et sous-thèmes de manière à pouvoir les comparer.

Enquête	L'installation sur Mohon				Réactions devant installation des parcs		
	1. Depuis quand	2. Les raisons	3. Evolution du territoire	4. regrets	1. 1er parc Butte des Fraus	2. 2eme parc Chaillot	3. Projet sur ZDE au Sud
A. Riverains							
1. Jasiel	résidence secondaire	être au calme après une Vie en banlieue parisienne		hésitent à revendre Leur maison sur Paris	ne les dérange pas, il est assez loigné et ils ne l'entendent pas	totallement opposé, crainte du Bruit, du gâchis visuel depuis Leur jardin	
2. Beaume	« ça fait 18 ans [...] ou enfin tes parents Sont nés d'ici »	« pour être tranquilles pour avoir de beaux Paysages »	« je ne pensais pas Qu'il y en aurait Autant. Dis donc ils ont vachement Evolué hein? En 6 ans, ils Ont multipliés par 4 ou 5 Les sites de production »	« si c'était à refaire on ne revendrait pas sur Méréac, ça c'est sûr! Oh non Si c'est pour voir ça! »	« sur l'enquête publique, j'ai participé parce que c'était le 1er parc dans le coin, il y'en avait nulle part » « on a pris des photos Et tout c'était bien! »	« A mohon, moi je n'en ai pas Entendu parler, non »	
3. Couétil	« 27 ans »	« franchement nous on est Venus ici pour une certaine Qualité de vie » « pour être En campagne »		« ça va pas tout gâcher mais c'est pas positif quoi » « Qui va acheter notre maison? l'immobilier c'est fini dans ce coin là »	« c'est très au nord de chez nous à 2 ou 3km, nous on ne les voit pas et on ne les entend pas » « non les frères on a rien dit, on s'est même baladé là-bas, mais C'est vrai qu'elles sont en campagne. Y'a 1h de marche pour y aller, autour il n'y a pas de maisons »	« ce nouveau projet qui est au S.O. de chez nous, alors ça, je le vis très mal, pour le bruit et aussi pour la vue, on va avoir ces énormes ventilateurs là juste devant la maison »	
B. Propriétaires							
2. Jagorel	« Ah bah depuis Toujours! Je suis née alors vous vous rendez compte? »		« et ben diollement oui, on voit comment ça a évolué » « un p'tit boulog qui n'avait rien et je trou ve que ça Devient la ville, des gens viennent de partout, on ne les connaît même pas! Ça n'a pas du tout Évolué dans le Bon sens »	« on ne vit plus du tout de la même façon, le progrès n'a pas amené toutes les bonnes choses, l'environnement on en a marre aussi, L'agriculture il en a marre! »	« deux de Méréac sont loin quand même, elles sont dans les champs mais tout à fait à l'opposé quand même! »	« moi ça ne me dérange pas dans nos pièces du moment qu'elles Sont pas trop près des Maisons. Ici elles sont à 4km, mon terrain est à l'autre bout vers la Ville-Jaudouin. » « s'il aura lieu, il Aura lieu, c'est pas des gens Comme nous qui allons nous défendre pour avoir des écoles, On est pour, point! »	

Extrait d'un tableau de synthèse à Mohon

- **Plan et rédaction de l'analyse** : En suivant la grille d'analyse et le tableau de synthèse qui a permis de dégager des thèmes et sous-thèmes, le plan de la synthèse des entretiens est élaboré puis la synthèse est rédigée pour chaque site.
- **Analyse croisée des quatre sites** : Chaque thème des synthèses individuelles est de nouveau analysé, pour identifier les convergences et divergences. L'analyse croisée est rédigée sur cette base. C'est à ce moment que des réponses aux problématiques posées en amont apparaissent.

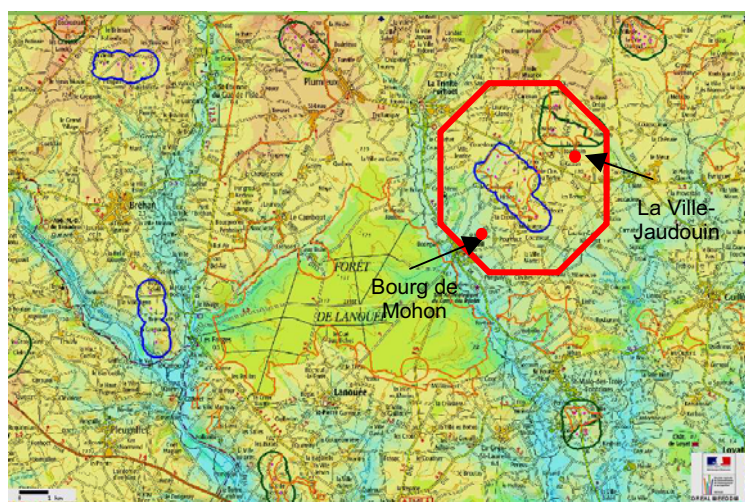
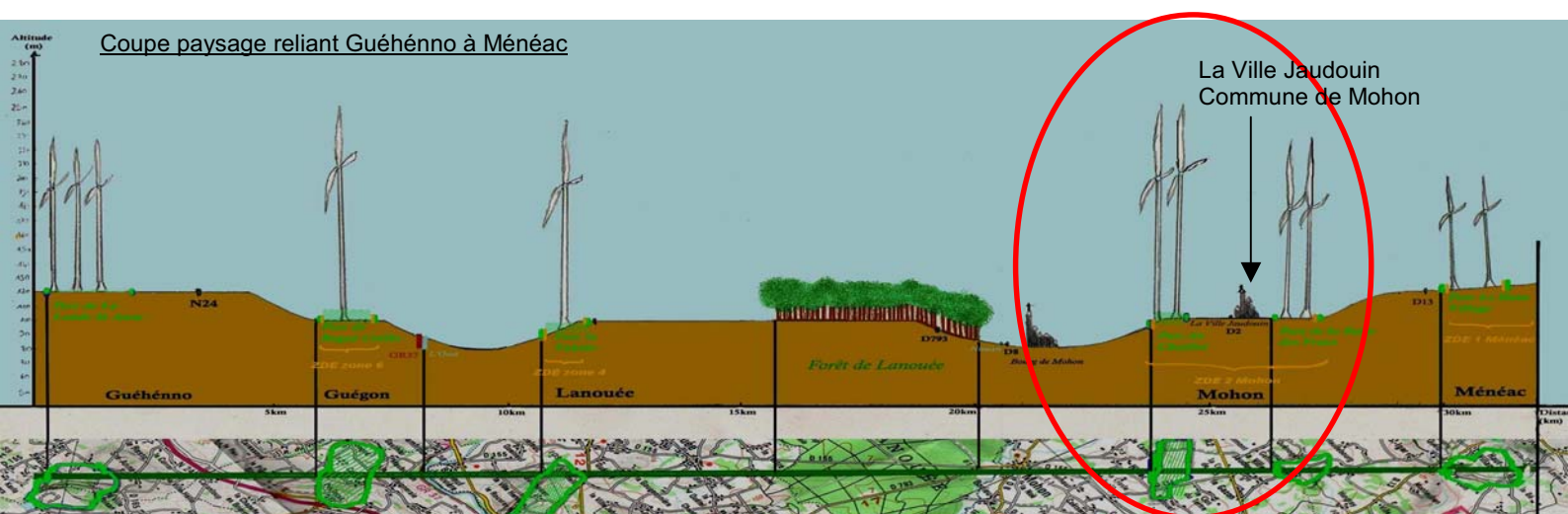
II. PRESENTATION DES SITES D'ETUDE



II.1. Site de Mohon

II.1.1. Choix du site

Le choix porté sur le site de Mohon s'explique en grande partie par sa capacité à représenter le développement éolien dans le plateau de Pontivy-Loudéac, un des paysages de Bretagne où la présence de l'éolien est la plus soutenue.



Mohon est entouré de parcs autorisés, qui ne sont pas tous construits, comme on peut le voir sur la coupe paysagère ci-dessus qui relie Guéhénno à Ménéac. L'enquête vise à étudier le ressenti des acteurs locaux vis-à-vis de cette forte présence de parcs. Elle tente aussi d'appréhender le sentiment de « saturation » à travers ce site représentatif d'une situation de forte modification des paysages due à une implantation massive d'éoliennes.

Le hameau de la Ville-Jaudouin est caractérisé par des maisons rurales modestes construites à même la roche, contrastant avec la dimension industrielle des machines qui les entourent. Certaines maisons sont en vente.



Un premier parc, à la Butte des Fraus, avait été bien accepté par les riverains. Un nouveau projet de 10 éoliennes de 150 m est à l'étude à Mohon, qui viendrait s'ajouter à plusieurs parcs sur les communes riveraines. Quelle sera la réaction des riverains à cette accumulation de parcs ?



Bâti modeste en terre



Maison à vendre

II.1.2. Contexte socio-économique

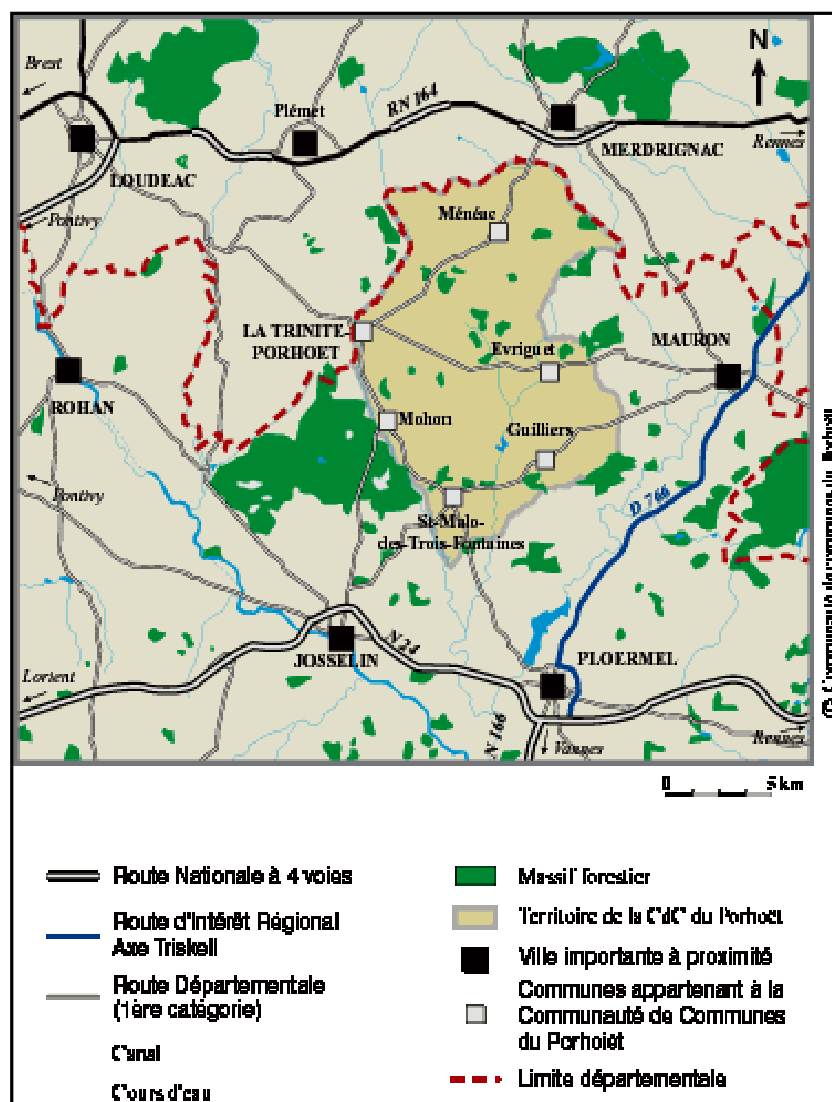
Mohon fait partie de la communauté de communes du Porhoët, composée de six communes, au nord-est du département du Morbihan et au nord de la RN 164. Dans ce territoire rural, l'agriculture est l'activité dominante et façonne profondément le paysage.

Cette zone de revitalisation rurale est caractérisée par une faible densité démographique, un handicap structurel sur le plan socio-économique ainsi qu'une proportion de la population agricole supérieure au double de la moyenne française.

La collectivité met en place des actions de promotion et de prospection afin d'inciter des entreprises à s'implanter dans le Porhoët.

Les difficultés du monde agricole se font ressentir. Le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne mène actuellement une étude pour identifier les moyens de redynamiser le territoire.

La communauté de communes se lance également dans la valorisation de ses richesses culturelles et patrimoniales, profitant du regain d'intérêt pour un « tourisme nature ».

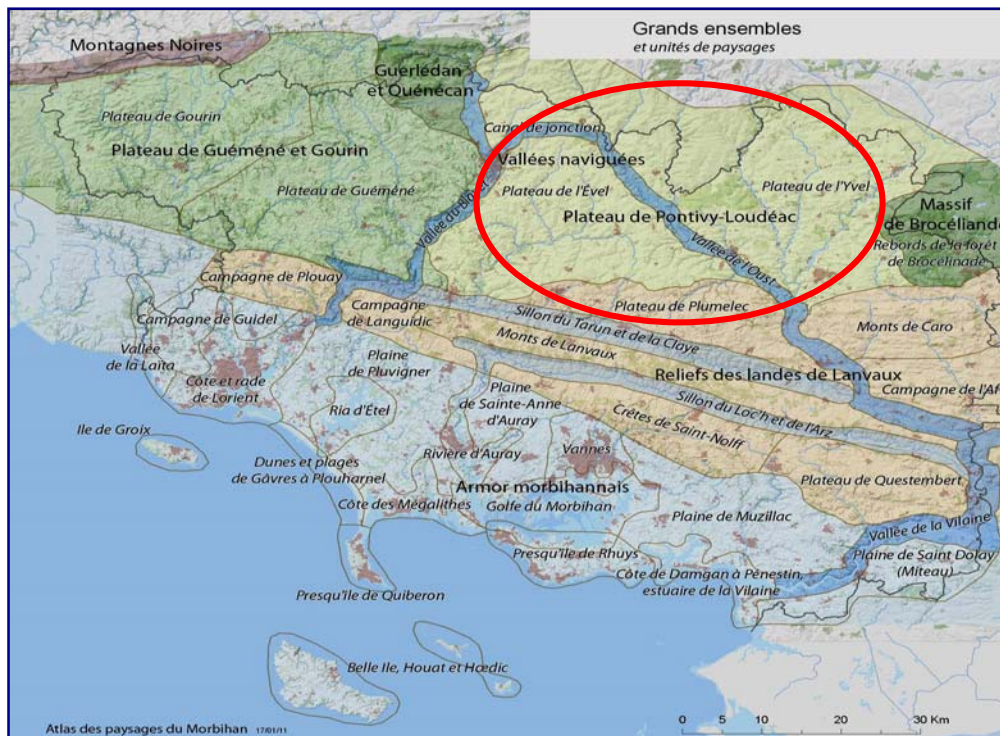


II.1.3. Contexte paysager

Distinction entre ensembles et unités de paysages (d'après les travaux de l'Université de Rennes 2, L. Le Du-Blayo)

« Pour les ensembles, ce sont essentiellement les structures agraires et le relief qui déterminent les grands traits du paysage, tandis que, en passant à l'échelle de l'unité, d'autres caractères sont mis en valeur (ex : occupation urbaine, faciès littoraux). »

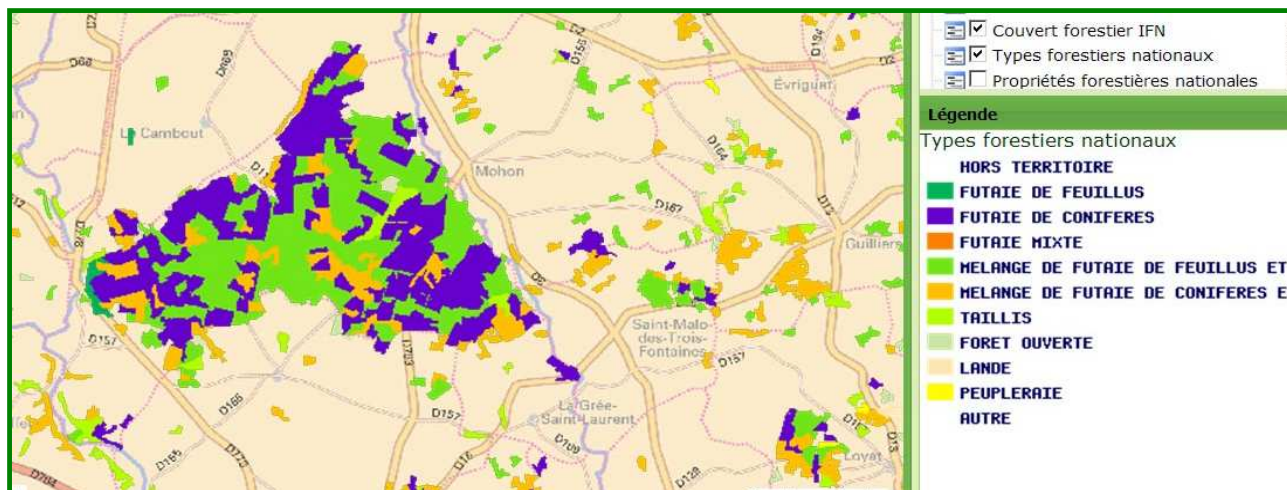
« L'unité de paysage est l'échelle de référence pour caractériser l'identité des paysages. Elle correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concerné. »



Ensembles et unités de paysage du Morbihan (atlas des paysages du Morbihan)



Mohon appartient à l'ensemble paysager du plateau de Pontivy-Loudéac, marqué par l'agriculture intensive : les surfaces de cultures céréalières et fourragères sont ponctuées par de nombreux bâtiments agricoles d'élevage, de stockage ou de transformation. Le plateau est assez ouvert mais ne peut être considéré comme un paysage d'openfield en raison des nombreuses vallées et de la répartition dispersée du bâti. La vallée de l'Oust sépare en deux le plateau. Mohon se situe dans l'unité paysagère du plateau de l'Yvel. Le bourg de Mohon occupe la lisière nord-est de la Forêt de Lanouée, plus grand espace boisé du département, d'une surface de 4000 ha. Elle est composée à part relativement égale de feuillus et de conifères.

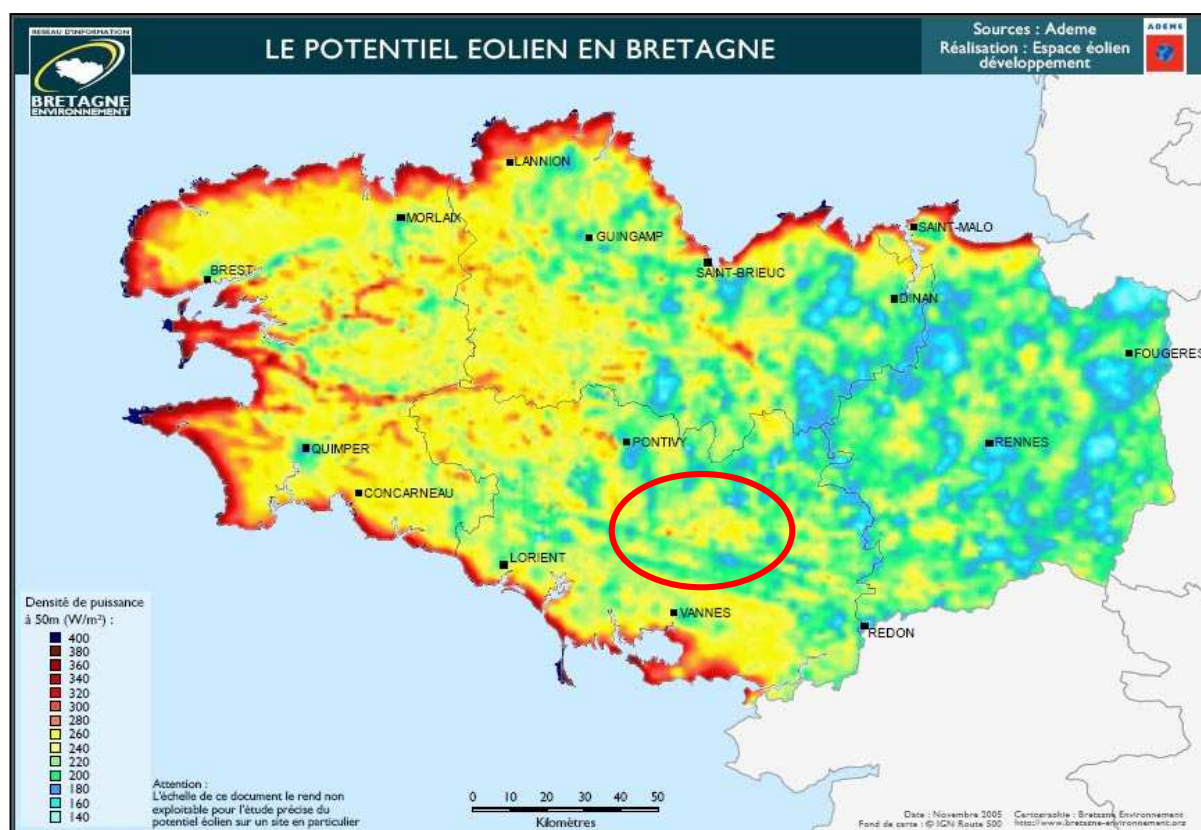


Source : IFN

Une demande de ZDE a été déposée sur l'intégralité du massif, dans le cadre du dossier global du Pays de Josselin. Le projet éolien couvrirait 10% de la surface totale. Il atteindrait une puissance maximale de 50 MW, soit par exemple 25 éoliennes de 2 MW.

II.1.4. Contexte éolien

Le potentiel éolien de ce secteur n'est pas parmi les plus importants de Bretagne. Les reliefs sont assez plats, il n'y a pas de lignes de crêtes qui dominent le paysage. Les éoliennes sont implantées en général sur de vastes plateaux.

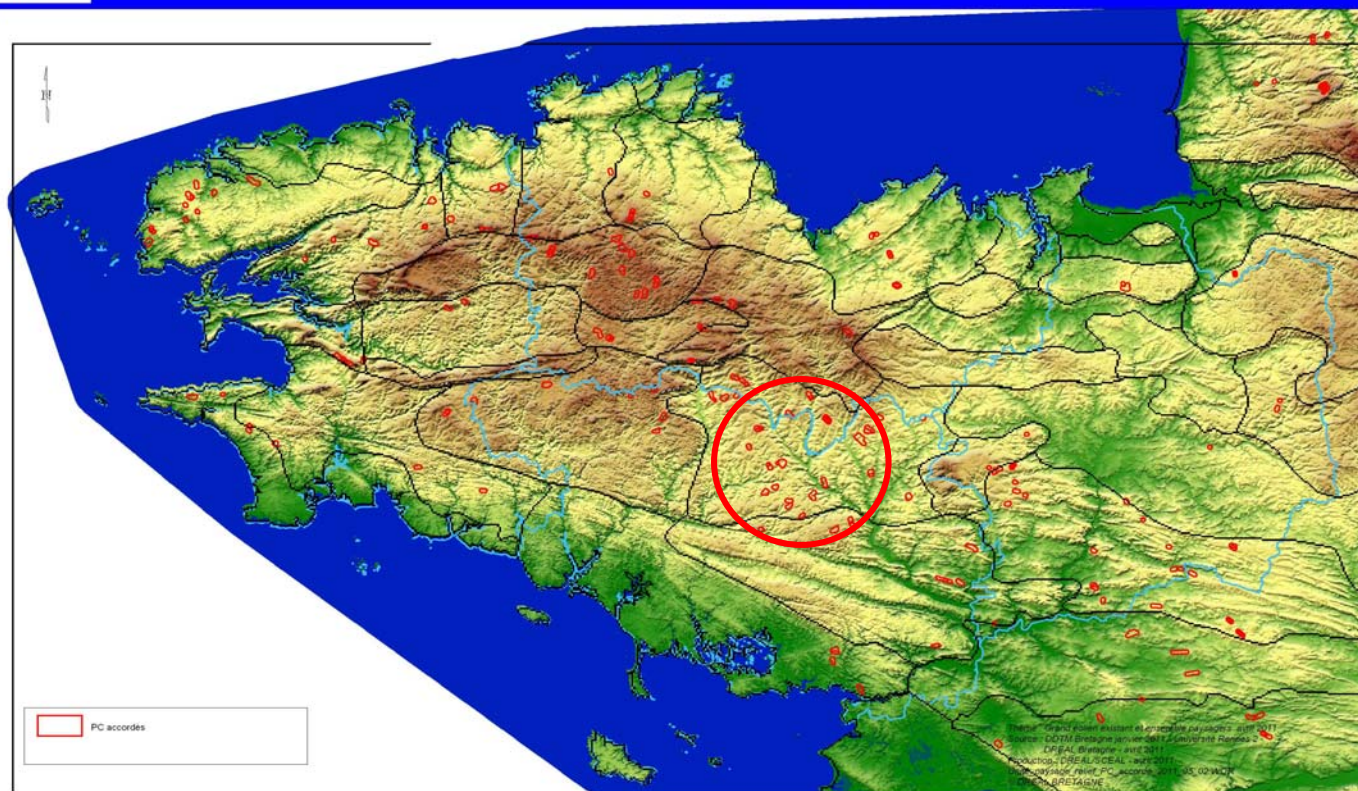


Le plateau de Pontivy-Loudéac est l'un des secteurs les plus chargés en parcs éoliens. Le sentiment de saturation des paysages est déjà très présent. Il est peut-être accentué par une évolution qui a été très rapide : la majorité des parcs du secteur s'est implantée entre 2007 à 2011.

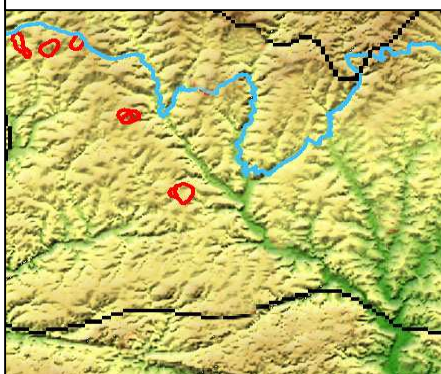
Dans l'étude « paysage institutionnalisé » de la DREAL, une large part du plateau de Pontivy-Loudéac fait partie des zones privilégiées pour la poursuite du déploiement éolien, afin de préserver d'autres secteurs bretons encore peu touchés à ce jour. Comment concilier ce choix de privilégier des paysages où la présence de l'éolien est déjà très soutenue avec la prévention du phénomène de saturation ?



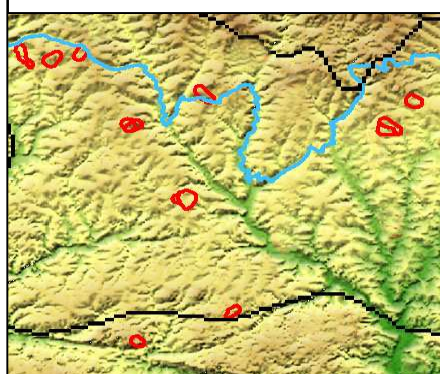
Grand éolien existant (PC accordés) et ensembles paysagers de Bretagne



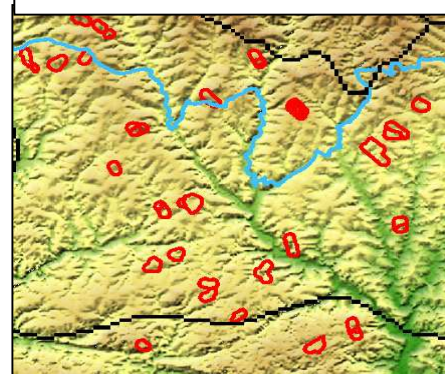
Parcs autorisés en 2003



Parcs construits en 2007



Parcs construits et autorisés en 2011



II.2. Site de Saint-Gouëno / Saint-Jacut-du-Méné

II.2.1. Choix du site

Le site de Saint-Gouëno/Saint-Jacut-du-Méné a été choisi car il s'agit d'un projet participatif d'investissement local, dispositif très rare à ce jour. C'est après le rachat du parc de Trébry par un fonds d'investissement américain que les élus, déçus, ont décidé de mieux maîtriser le développement éolien sur leur territoire et ont imposé aux porteurs de projet d'intégrer une participation locale. Ils se sont investis très fortement pour imposer cette idée, monter une structure adaptée et réunir autant d'investisseurs que possible.



éolienne artisanale chez un particulier

La communauté du Méné a un profil particulier, moteur, dans le paysage énergétique breton. Son souhait est de parvenir à une autonomie énergétique. On pourrait rapprocher ce territoire de la notion de « paysage des énergies » décrite dans l'étude « paysage institutionnalisé » de la DREAL, qui veut que les paysages se construisent en fonction de stratégies énergétiques locales, reposant sur des bouquets énergétiques et choisies au regard des spécificités des territoires. Les sites éoliens seraient associés à une végétation gérée, des centrales photovoltaïques, des unités de méthanisation....

Dans le Méné, le développement éolien prend donc tout son sens et il est également soutenu par les habitants qui se sentent concernés par cet objectif et sont d'une façon générale fortement sensibilisés aux énergies renouvelables. Plus d'une centaine est déjà inscrite pour participer financièrement au premier projet éolien.

L'enquête vise à étudier les moteurs de cette motivation locale pour le projet éolien. Au final, l'acceptation du projet est-elle due à la participation des acteurs locaux ou au faible nombre de parcs installés à ce jour ?



Ferme équipée de panneaux solaires

II.2.2. Contexte socio-économique

La communauté de communes du Mené accueille 6500 habitants sur sept communes. La densité de population reste assez faible dans les deux communes du projet, entre 32 (St Jacut : 741 habitants) et 36 (St Gouëno : 671 habitants) habitants au km². Le secteur agricole représente 700 emplois sur la communauté de communes soit 17% de la population active.

L'économie du pays du Centre Bretagne est axée sur l'agroalimentaire. A Collinée et Saint-Jacut sont installés les abattoirs Kermené employant 2000 personnes dont une forte population malienne. Consiente du poids de cette grand entreprise, la collectivité cherche à diversifier l'économie locale et a créé une zone d'activités tournée vers les entreprises liées aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

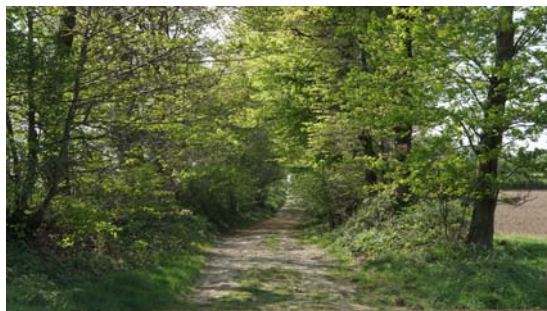
Le territoire du Mené est également connu pour son tissu associatif très riche. Il permet de véhiculer les informations relatives aux projets locaux.



II.2.3. Contexte paysager

La communauté de communes est marquée par la ligne de crête des collines du Mené, reliant le point le plus haut des Côtes d'Armor (Bel Air) à la Hutte à l'Anguille. Le premier parc éolien du secteur s'est implanté à Bel air. La commune de Saint-Gouëno est caractérisée par un relief « tourmenté ». L'agriculture est orientée vers l'élevage bovin, porcin et avicole. Le bocage reste assez maillé, grâce en partie à des programmes de replantation.

Le parc éolien se situera de part et d'autre du tracé d'une voie romaine.



II.2.4. Contexte énergétique

II.2.4.1. Global

Pour la communauté de communes, l'éolien est l'une des solutions qui leur permettra d'atteindre l'autonomie énergétique en 2030. Beaucoup d'autres projets d'énergies renouvelables sont développés à cette fin. Une étude des potentialités au regard des ressources locales a été réalisée en 2004 par SOLAGRO. Parmi les projets réalisés ou en cours :

- Menerpôle, bâtiment vitrine de la zone d'activité citée plus haut
- Ménergol, huilerie de colza qui alimente des tracteurs depuis 2007
- Géothexia, usine de méthanisation inaugurée en juin 2011
- Cinq communes du territoire engagées dans des projets de réseaux de chaleur, dont deux fonctionnent déjà
- En 2010, une pépinière d'entreprises a été créée, destinée à accueillir des entreprises actives dans le domaine de la production d'énergies renouvelables et de l'éco construction.

Les projets d'énergie renouvelable dans la communauté de communes du Mené

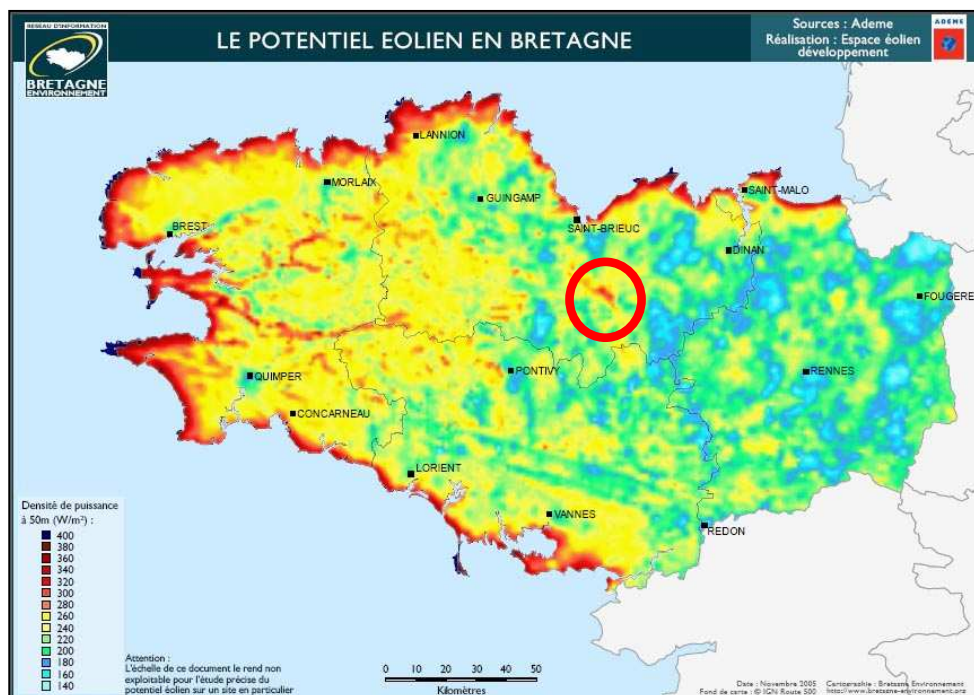
- Menerpôle
- ▲ Ménergol
- Géotexia
- ✈ Parc éolien
- Chaufferies et réseaux de chaleur
- + Station d'épuration de l'entreprise Kermené



- Un programme de construction de 30 logements à énergie positive a été lancé.
- projet du parc éolien participatif de Saint-Gouëno/ Saint-Jacut-du-Mené, porté par des CIGALES.

Les CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire. Il regroupe des personnes qui investissent dans un projet à caractère solidaire et local. Il se limite à 20 personnes, mais un même projet peut être financé par plusieurs CIGALES. L'électricité revendue à EDF permet d'obtenir une rentabilité supérieure à celle du livret A. L'investissement sera ici encadré entre 2000 et 10 000 € par personne.

II.2.4.2. Eolien



Le Mené dispose d'une ressource en vent importante car un système de lignes de crête d'altitudes comprises entre 320 et 290 m le traverse. Le vent moyen y atteint 7 à 7,5 m/s, garantissant des temps équivalents de fonctionnement à pleine puissance de 2200 à 2800 h/an. Les conditions de vent sont donc plutôt favorables à une implantation d'éoliennes, d'autant que ces crêtes sont très peu habitées.

Dans le cadre du schéma éolien du Pays de Centre Bretagne (2005), la communauté de communes du Mené a engagé la création de plusieurs ZDE. Trois sont autorisées depuis le 19 janvier 2009, sept autres sont en cours d'instruction.

L'implantation des parcs suivra donc la ligne de crêtes. Ces parcs ont une particularité par rapport à ce que l'on peut trouver en France : l'investissement est ouvert aux particuliers résidant sur le territoire et à proximité. Les retombées économiques vont donc, en partie, rester sur le territoire.



Ligne de crête avec le parc de Trébry

Trois projets de parcs éoliens sont en cours, pour 16 machines au total, soit environ 16 MW de puissance installée :

- Le parc des « Landes du Mené » a d'abord été porté par la société IDEX, puis il a été repris par un chargé d'énergie de la société en partenariat avec OXYAN énergie.

Les CIGALES représentent 30% des investissements totaux. Le permis de construire a été déposé en 2007 et l'enquête publique a eu lieu en mai-juin 2011. La participation a été moindre que ce que n'auraient pensé les élus et les gérants des CIGALES mais tous les avis sont favorables.

- Les deux autres parcs sont situés entre le site éolien de Trébry et le projet précédent : les demandes de permis de construire devraient être déposées fin 2011.

II.3. Site du Grand-Fougeray

II.3.1. Choix du site

Le site de Grand-Fougeray et ses alentours a été choisi en raison d'un contexte de saturation grandissant, exprimé par les habitants. Le développement des parcs éoliens a été important et très rapide. C'est à partir de 2007 que les machines ont poussé un peu partout au sud de l'Ille-et-Vilaine, parfois sans que l'information soit descendue auprès des habitants. La présence de la limite administrative départementale et régionale a pu contribuer à cet écueil. De plus, d'autres projets viennent d'être autorisés, d'autres sont en cours d'instruction.

L'enquête permettra de faire remonter l'évolution des sentiments et des réactions de la population, depuis les premiers parcs jusqu'aux plus récents. Au Grand-Fougeray, les deux parcs autorisés en 2005 et mis en service en 2007 n'avaient apparemment soulevé aucune opposition. En 2010, un nouveau projet est en instruction et l'enquête publique a déjà suscité des réactions défavorables. Concernent-elles uniquement des riverains proches, ou la majorité de la population ?

Un des parcs existants est implanté en zone d'activités. Or il est d'usage, dans les avis émis au titre du paysage, de reconnaître la conjugaison possible d'un parc éolien avec une ambiance déjà fortement artificialisée d'une zone d'activités. Ce cas de figure est-il mieux accepté ?

Le parc en projet sera dans le même cône de vue que les sept éoliennes de Derval et les deux du Grand-Fougeray.



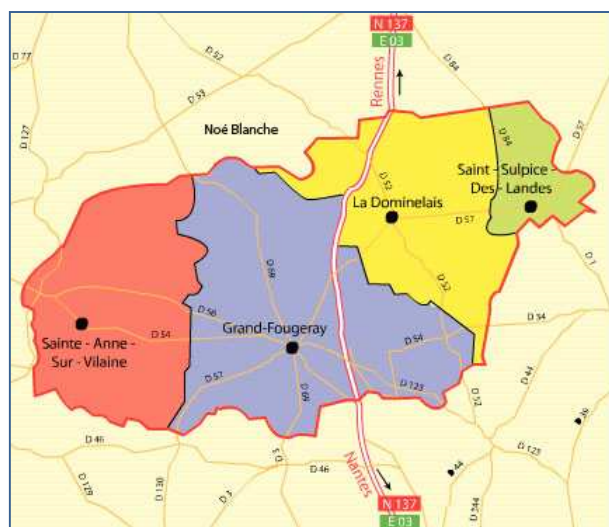
En se retournant, on aperçoit le parc de la Nourais avec les cinq éoliennes sur Grand-Fougeray et la Dominelais.

Un quatrième parc viendra donc s'ajouter aux trois en covisibilité. Comment les habitants perçoivent-ils cette dissémination ?



II.3.2. Contexte socio-économique

Grand-Fougeray fait partie de la communauté de communes du Pays de Grand-Fougeray comptant 5000 habitants environ. Elle est traversée par la RN 137 reliant Rennes à Nantes. A l'extrémité sud de l'Ille-et-Vilaine, elle se situe à la frontière avec la région des Pays de la Loire. Le Grand-Fougeray est la commune la plus urbanisée et accueille 2250 habitants environ.



Source : site mairie Grand-Fougeray

Au moment de l'aménagement de la RN 137 en 1988, les quatre communes du canton décident de travailler de concert au développement d'activités économiques et à la gestion du Parc d'activités des Quatre routes, où sont installées aujourd'hui deux éoliennes. Il accueille à ce jour 17 entreprises pour 600 emplois. Il est inscrit dans la démarche « Bretagne Qualiparc » qui vise « à la fois un aménagement équilibré et soutenable de l'espace et un renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires bretons, au service des entreprises et du bien-être de la population ».

Ce territoire est également axé sur le tourisme car il bénéficie d'un riche patrimoine culturel et naturel.

De nombreux sentiers de randonnées sillonnent le secteur, dont un sentier d'interprétation sur l'énergie et les éoliennes passant dans le Parc d'activités des Quatre routes. « Il a été réalisé en partenariat avec les entreprises du Parc d'activités. Ce sentier est une invitation à découvrir et à s'interroger sur l'énergie d'un territoire en s'appuyant sur une approche artistique autour des éoliennes et des entreprises du parc. » (Site de la mairie du Grand-Fougeray)

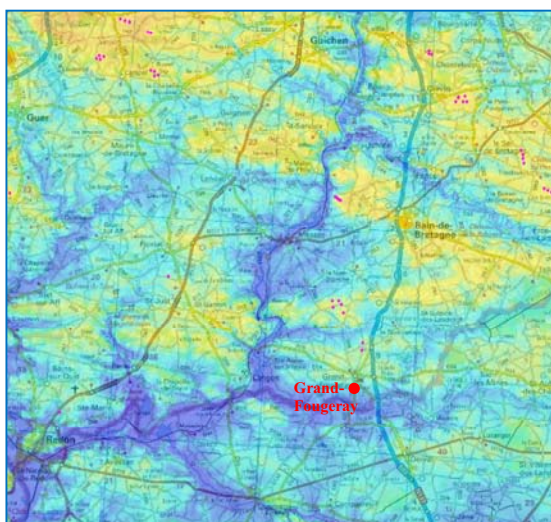


Tour du Guesclin

II.3.3. Contexte paysager

Le site est caractérisé par un paysage de plaine alternant avec des vallées, dit ouvert. Il est proche de la vallée de la Vilaine qui creuse le relief selon un axe nord/sud reliant Rennes à Redon.

Le relief est caractérisé par de nombreuses vallées formées par la Vilaine et ses affluents. Entre chacune d'elles, apparaissent de larges lignes de crêtes sur un axe d'est en ouest.

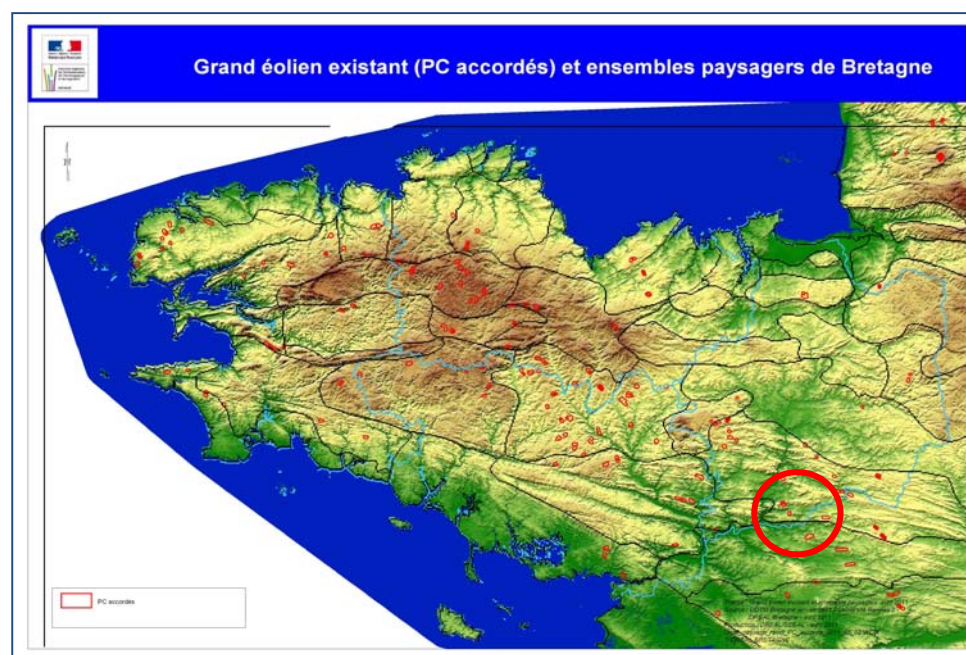
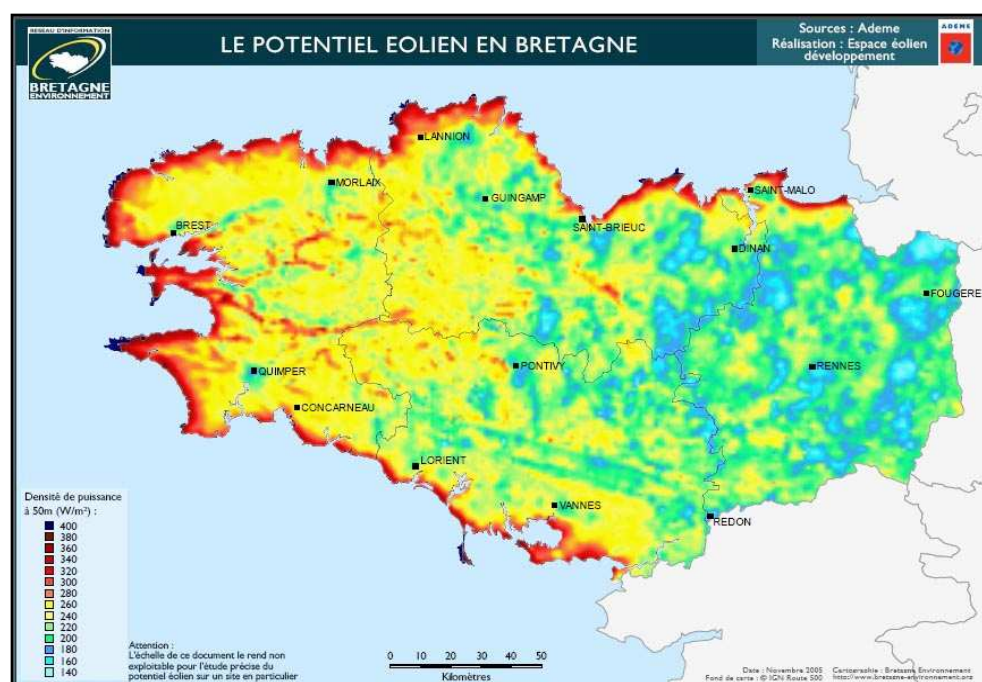


L'agriculture de ce paysage rural est basée sur la polyculture et l'élevage (porc et volailles en hors-sol). Le maillage bocager reste assez dense, mais des variations apparaissent, en partie dues à des formes hétérogènes de remembrement. A la Noé-Blanche, le remembrement a été radical, « tout a été arraché » selon les habitants, le paysage est donc assez ouvert, malgré des programmes de reconquête du bocage. Selon la population le résultat sera visible d'ici une dizaine d'années. Au Grand-Fougeray et à La Dominelais, le remembrement a été plus modéré.



Abords de la Noé-Blanche

II.3.4. Contexte éolien

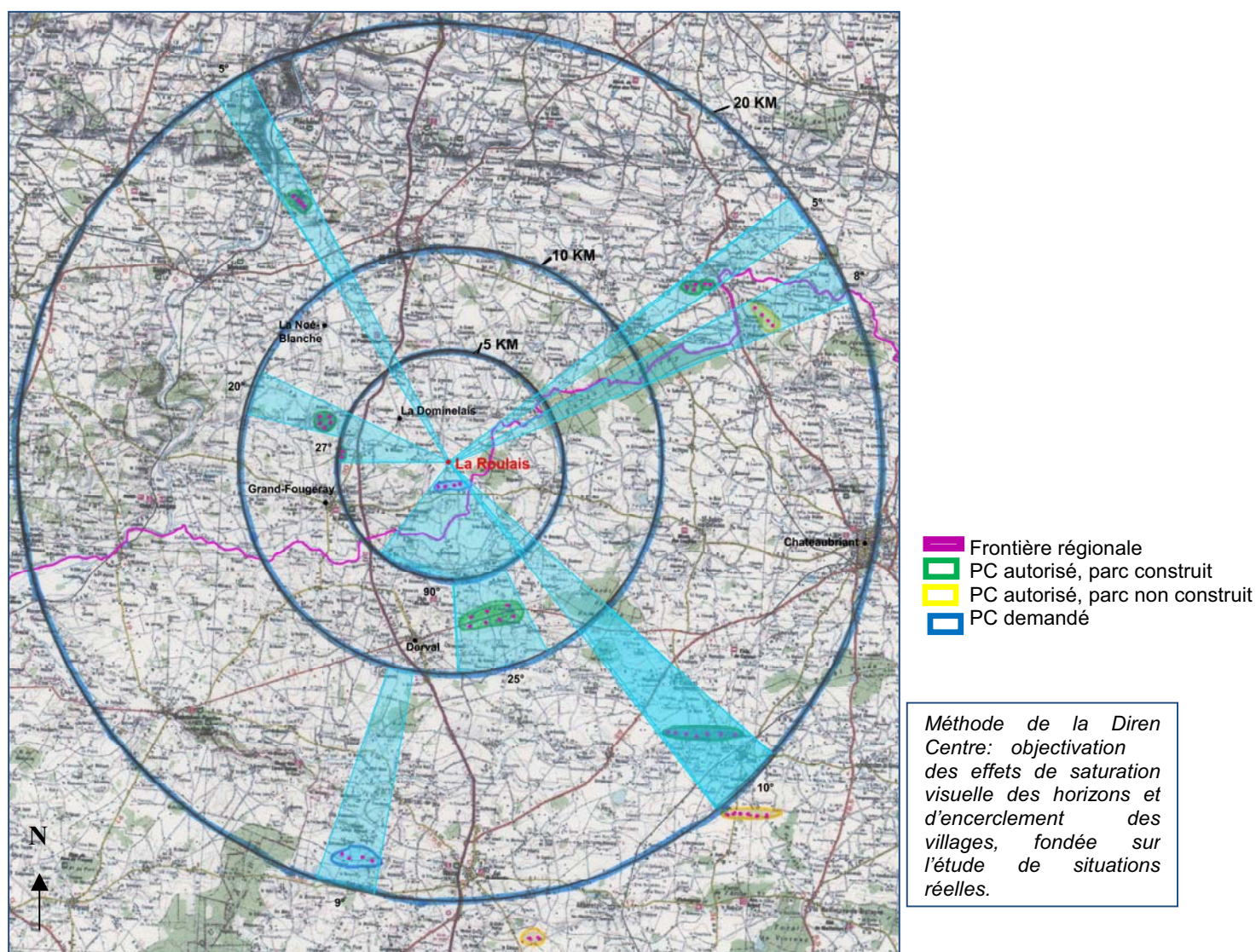


L'Ille-et-Vilaine est le département le moins venté de Bretagne. C'est également celui qui compte le moins de parcs éoliens. Ces derniers se développent majoritairement au sud et à l'ouest du département, en général aux frontières administratives

La présence de l'éolien dans ce secteur commence à être assez soutenue, à un niveau moindre toutefois que d'autres secteurs bretons. En tenant compte des parcs éoliens de la Loire-Atlantique en co-visibilité avec certains des parcs d'Ille-et-Vilaine, le sentiment de saturation peut être mieux compris.

Les parcs sont de plus très disséminés. Intéressons-nous au cas du hameau de la Roulais (La Dominelais) et à l'effet d'encerclement qui y est observé.

Les éoliennes sont éparpillées dans de nombreuses directions et occupent plusieurs angles de vue. Une hypothèse est que l'encerclement d'un village participe au sentiment de saturation des paysages.





Au Grand-Fougeray, deux parcs éoliens sont construits et un troisième est en instruction.

Le parc de la Nourais autorisé en 2005 est constitué de cinq éoliennes d'une hauteur de 128 m : deux à la Noé-Blanche et trois au Grand-Fougeray. Le parc avait été développé par P&T Technologie puis il a été racheté et exploité par la société Iberdrola. Le projet n'avait soulevé aucune opposition à l'époque.

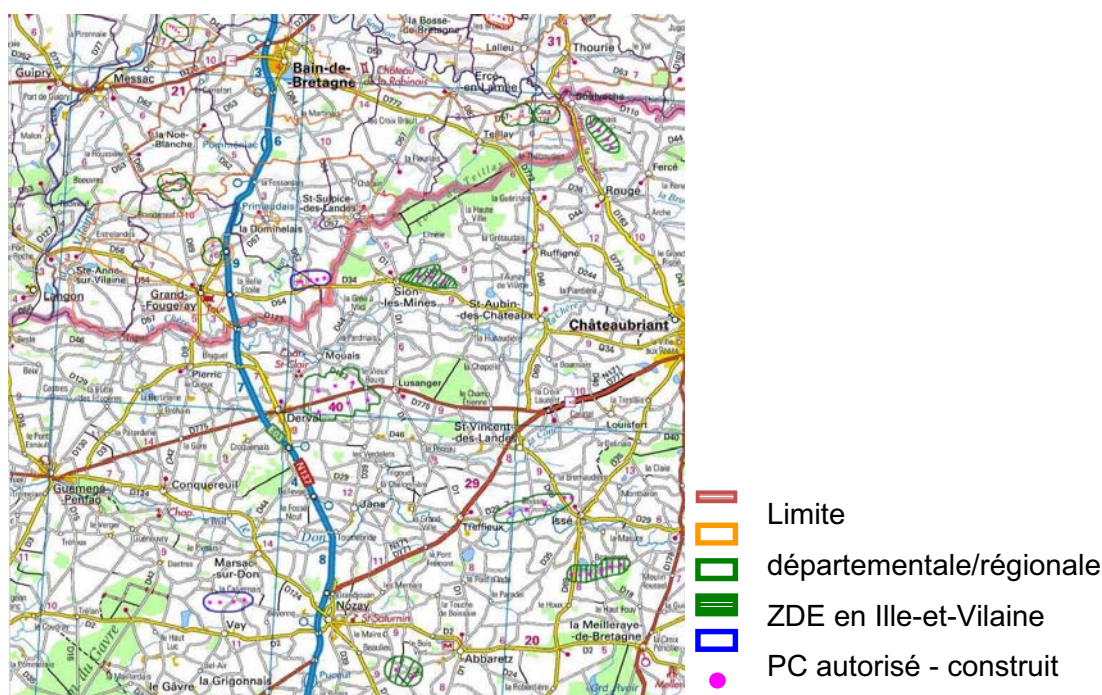
Le parc de la zone d'activités des Quatre routes, autorisé également en 2005, comporte deux éoliennes de 96 m au Grand-Fougeray. Ce parc n'avait apparemment pas non plus soulevé d'opposition (accès au dossier impossible, malgré recherches et insistance).

Enfin, un permis de construire a été demandé en 2010 pour un troisième parc par la société IEL exploitation 6. Il concerne 4 éoliennes de presque 140 m, dont deux au Grand-Fougeray et deux à La Dominelais.

Ce parc soulève quant à lui des oppositions, en raison de la multiplication des projets dans le secteur.



De nombreux projets ont en effet vu le jour entre 2006 et 2010, en Ile-et-Vilaine comme en Loire-Atlantique.



II.4. Site de Plozévet

II.4.1. Choix du site

Ce site a été choisi car représentatif d'un paysage littoral. Selon les propositions de la DREAL pour la poursuite du déploiement éolien en Bretagne (étude « paysage institutionnalisé »), il est considéré que le littoral breton doit rester globalement préservé. Il s'agit aussi d'un parc installé depuis plusieurs années, il est donc intéressant d'analyser ce qu'en pense la population, avec du recul. Au moment de son installation, le parc n'avait pas soulevé beaucoup d'oppositions.

Les quelques personnes opposées au projet le sont-elles toujours aujourd'hui ? Leurs craintes étaient-elles justifiées, les nuisances supposées se sont-elles vérifiées ? De nouvelles oppositions sont-elles apparues après la mise en service ? Il s'agit également de se demander comment les habitants acceptent ce parc éolien dans leur paysage. L'éolien peut-il être compatible avec un paysage littoral, d'une grande attractivité touristique et résidentielle ? Qu'en pensent les principaux concernés ?

A l'époque du projet, l'association « Paysage d'orgueil » s'était créée pour s'opposer à plusieurs parcs éoliens, dont celui de Plogastel-Saint-Germain. Elle avait eu gain de cause pour ce dernier même si postérieurement, un autre projet de quatre éoliennes a vu le jour dans cette commune. Quelques personnes de Mahalon et Plozévet avaient rejoint l'association pour essayer de se battre contre le projet étudié. Elles ont notamment distribué des tracts avec un photomontage qui avait pour objectif de sensibiliser les habitants, mais qui semble être exagéré en comparaison avec la réalité actuelle.



Les éoliennes ne tournent que très rarement toutes les huit en même temps. Il n'y en a en général qu'une ou deux à fonctionner. La plupart des acteurs locaux en déduisent que le projet est défectueux. Du fait de l'influence d'une éolienne sur une autre, étant donné leur implantation « mal étudiée », une sur deux doit être arrêtée. Ce propos est récurrent, le matériel espagnol de mauvaise qualité étant souvent accusé. Cela amène-t-il à douter sur la rentabilité de l'éolien ?

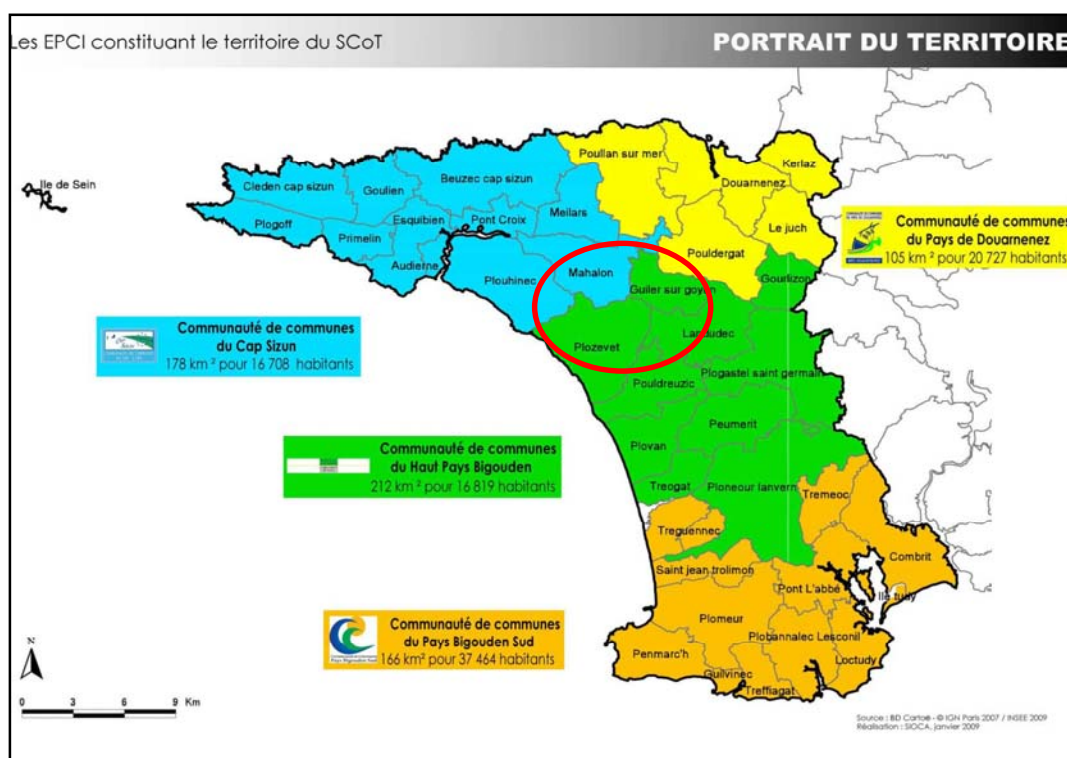
II.4.2. Contexte socio-économique

Le site se trouve au sud-ouest du Finistère, dans le Pays de Cornouaille qui regroupe 95 communes.

L'Ouest Cornouaille est à la pointe extrême du Pays. 28 communes sur 39 sont littorales. Ce territoire qui regroupe 4 communautés de communes est couvert par un SCOT qui vise un projet au service d'une gestion et d'un aménagement intégrés du littoral. Il est porté par le syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA).

Les communes concernées par le parc éolien sont, dans la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Plozévet qui compte 2750 habitants environ pour une superficie de 27 km² (soit 101 habitants par km²) et Guiler-sur-Goyen qui accueille 413 habitants pour une superficie de 11 km² (soit 37 habitants au km²). La commune de Mahalon fait quant à elle partie de la communauté de communes du Cap Sizun et possède 800 habitants pour une superficie de 22 km² (soit 36 habitants par km²).

Mahalon et Guiler-sur-Goyen sont des communes rurales où la principale activité reste l'agriculture. Plozévet étant une ville littorale, son économie repose essentiellement sur cette attractivité ainsi que sur quelques zones d'activités accueillant notamment une entreprise de grande taille : Capitaine Cook.

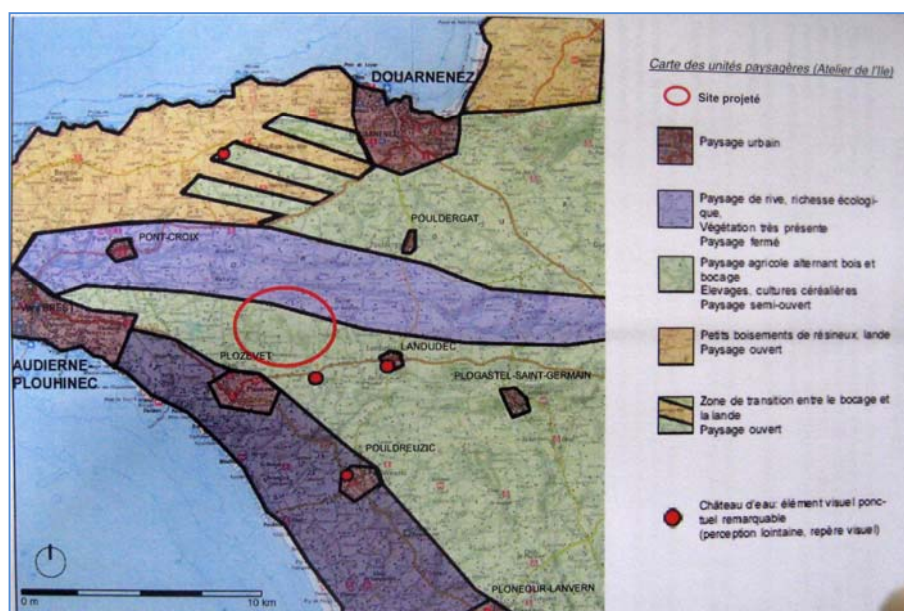


II.4.3. Contexte paysager

Les paysages de l'ouest Cornouaille varient entre mer et campagne. Voici une carte des unités paysagères sur ce secteur, réalisée pour l'atlas des paysages du Finistère.

La commune de Plozévet est la seule commune littorale sur ces trois communes. Les deux autres sont plus dans les terres. Elles sont caractérisées par un paysage agricole qui reste assez boisé.

Plozévet demeure également



agricole. La côte est tout de même bien marquée par l'urbanisation.



carte postale ancienne : Delcampe.net

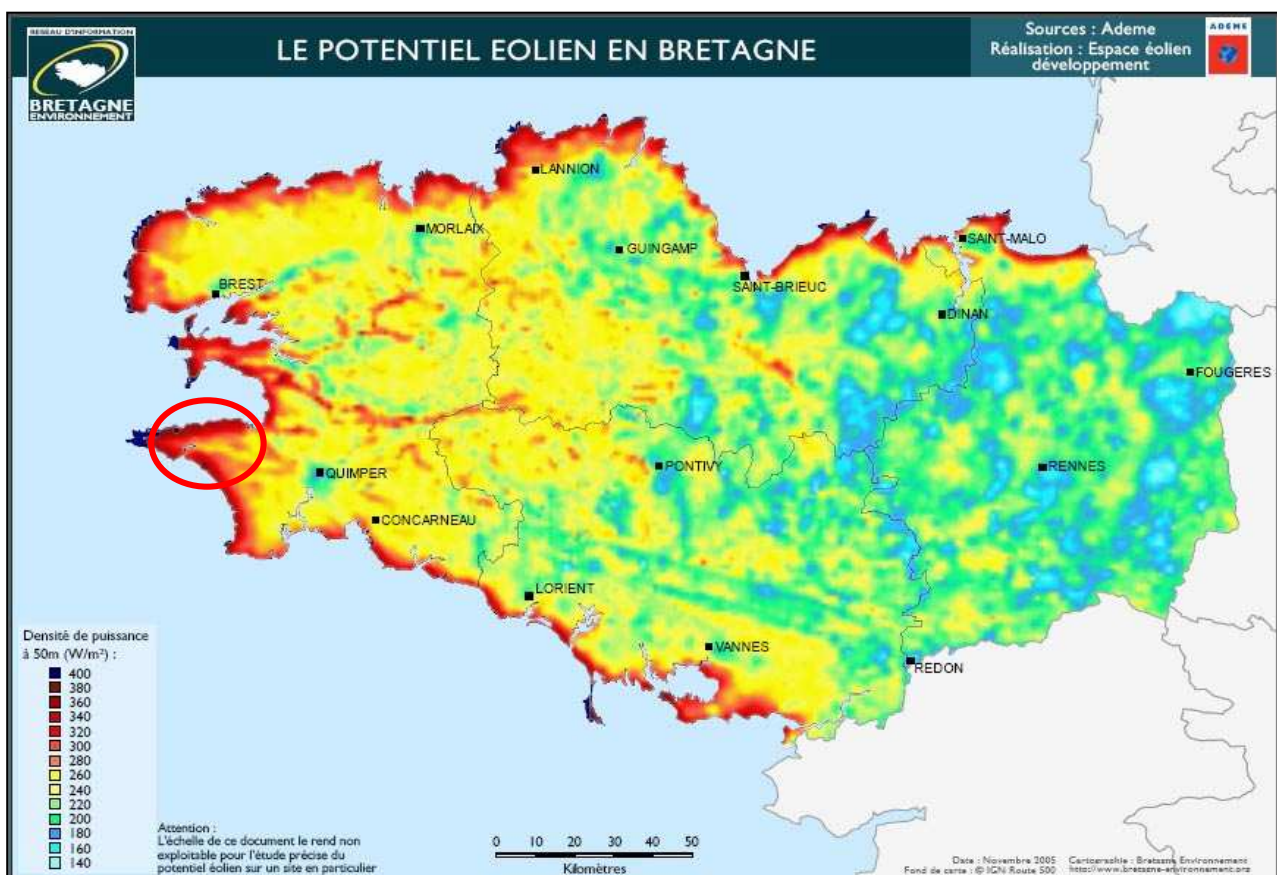
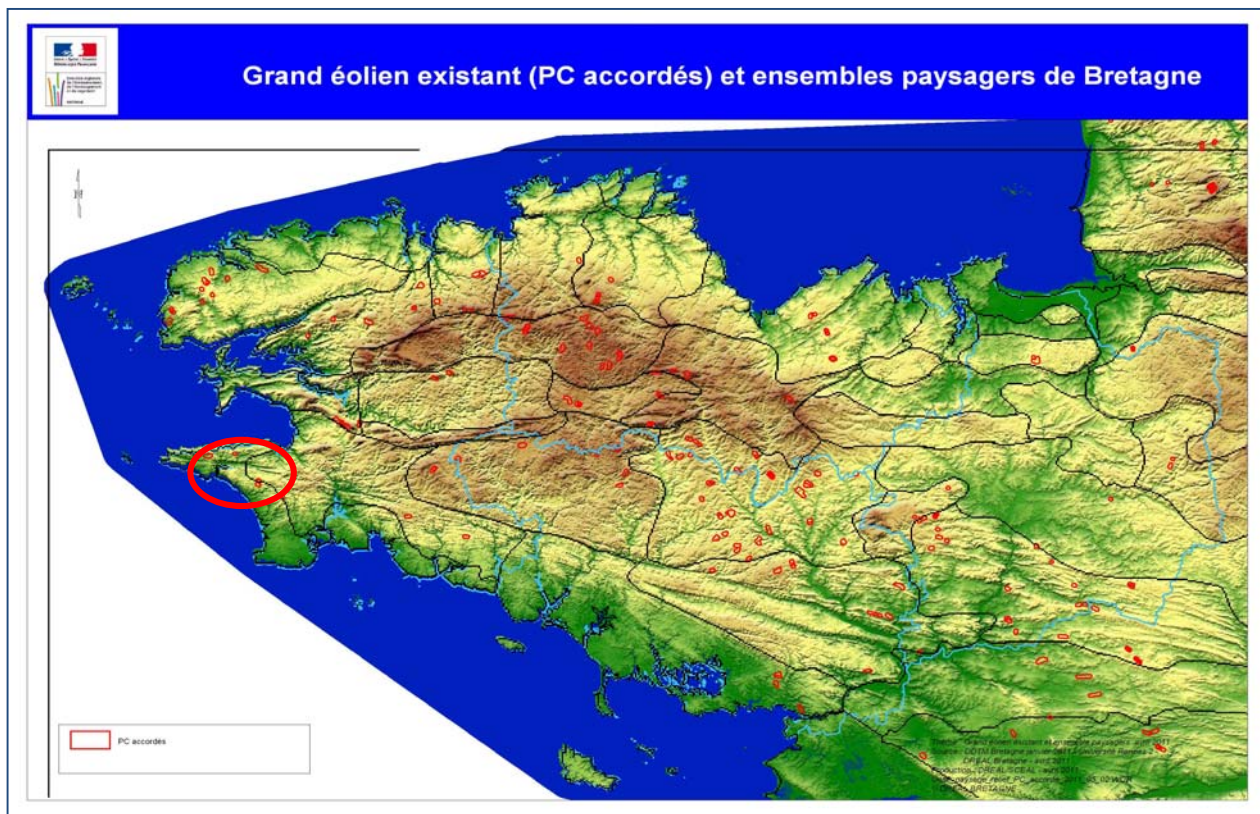


Comparaison avec aujourd'hui



II.4.3. Contexte éolien

Comme sur tout le littoral, le potentiel éolien est très élevé. Les côtes du Finistère sont celles qui ont le plus exploité ce potentiel. Le littoral finistérien a été le premier territoire à accueillir des éoliennes en Bretagne, à la fin des années 1990.



Les projets construits à l'époque ne pourraient sans doute pas se refaire. Une jurisprudence attachée à la Loi littoral bloque aujourd'hui tout projet dans les communes littorales.



Parc de Goulien depuis la réserve du Cap Sizun

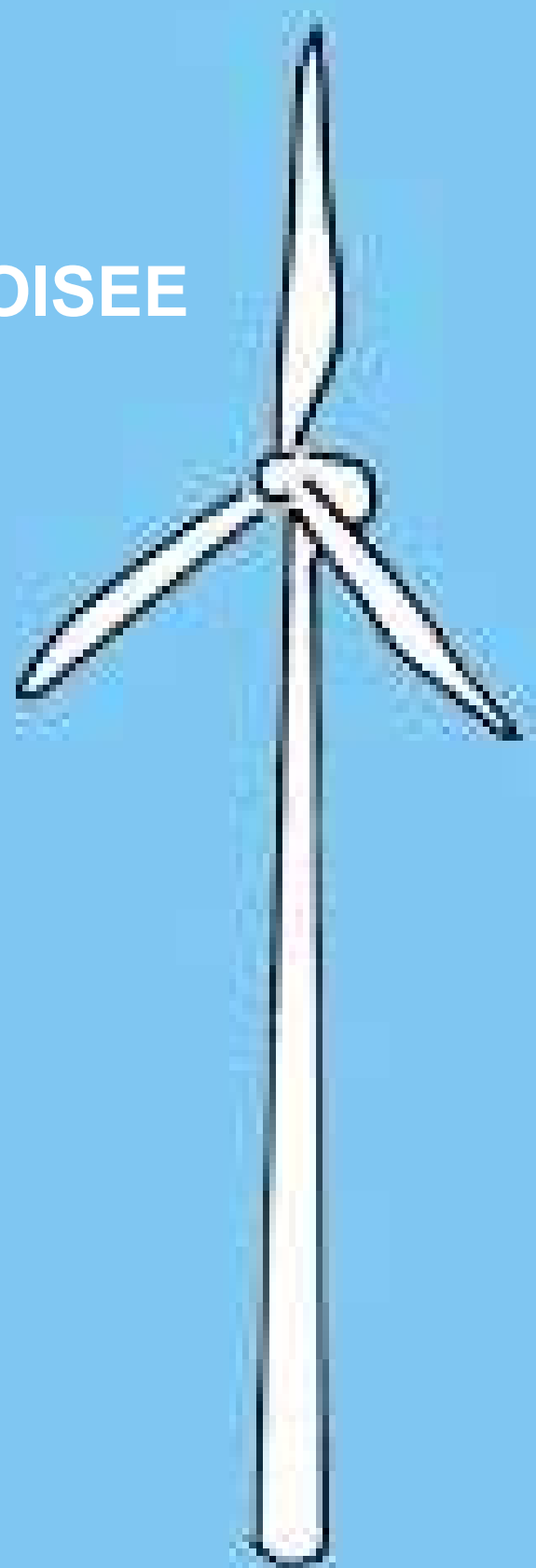
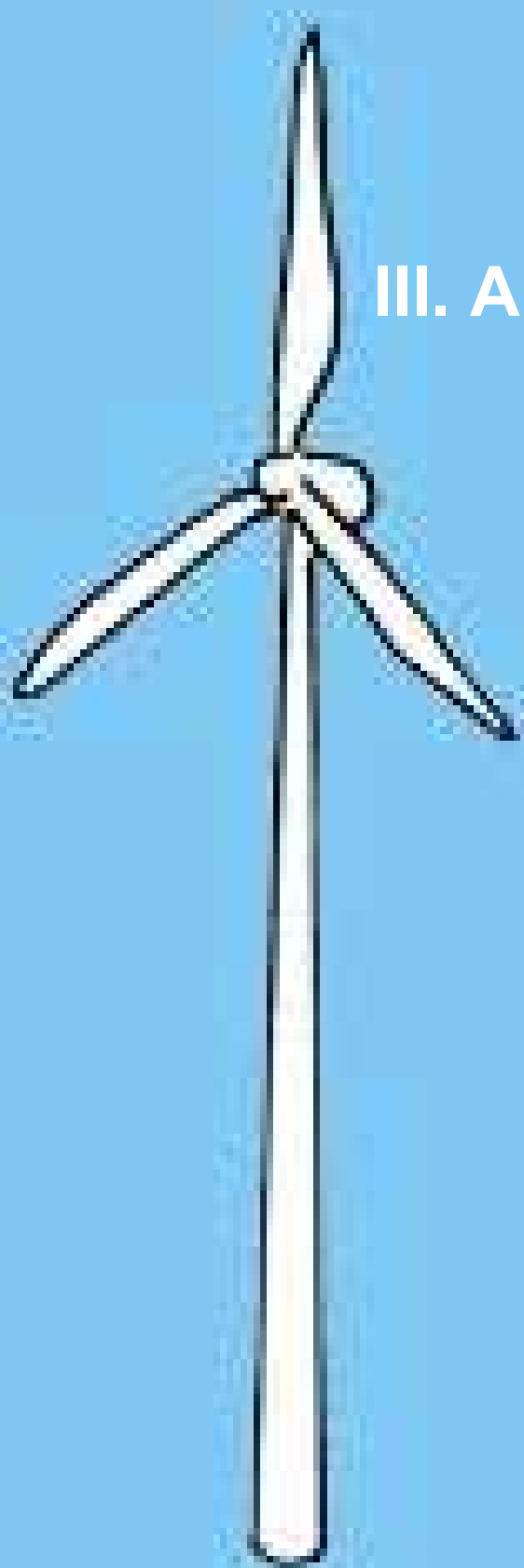
La réserve du Cap Sizun a été créée en 1959. Elle accueille chaque année près de 15000 visiteurs. La réserve naturelle est un lieu de conservation, de recherche et d'éducation à l'environnement. La protection directe du site permet de garantir un lieu de nidification pour des espèces menacées ou fragiles. Le parc éolien est installé plus en retrait de la côte. On l'aperçoit depuis le parking de la réserve.

Dans le secteur, d'autres projets ont été refusés, dont celui de Poulan-sur-mer en 2011. Le projet était porté par la même compagnie que celui étudié : la compagnie du vent.

Le porteur de projet étudiant la zone depuis 1999, c'est en 2003 qu'il dépose le permis de construire qui fut accordé en 2004. Le parc a été mis en service en 2007. Il est composé de quatre éoliennes sur Plozévet, deux sur Mahalon et deux sur Guiler-sur-Goyen. La hauteur totale est de 98,5 m.



III. ANALYSE CROISEE



III.1. Accueil de l'enquête

III.1.1. Un bon accueil en général

III.1.1.1. Une volonté de s'exprimer

Dans l'ensemble, les personnes interrogées étaient heureuses de pouvoir s'exprimer sur le sujet. Certaines, qui ne s'étaient pas senties écoutées pendant l'enquête publique, étaient ravies d'avoir l'occasion de le faire remarquer et d'évoquer leurs craintes.

Des personnes pensaient que j'étais là spécialement pour le projet qui les concernaient et que mon intervention pourrait changer les choses. Elles ont compris par la suite qu'il s'agissait d'une démarche régionale et beaucoup m'ont demandé les résultats de mes travaux.

Les élus m'ont dans l'ensemble bien accueillie et étaient également curieux de voir les résultats de l'enquête.

III.1.1.2. Une démarche appréciée par les porteurs de projet

Les porteurs de projet m'ont très bien accueillie. Un seul n'a pas pu être interrogé en face à face, mais il a pris le temps de répondre à mon questionnaire ainsi qu'à toutes mes questions ultérieures. Tous attendent les résultats de l'enquête avec curiosité car ils pensent qu'elle peut les aider à mieux comprendre les attitudes et les réactions des populations face à l'implantation de parcs éoliens. Compte tenu des difficultés croissantes à développer l'éolien, en raison des nouvelles règles mais aussi d'une opposition de mieux en mieux organisée, les porteurs de projet étaient plutôt enthousiastes pour me recevoir.

III.1.2. Certaines limites

III.1.2.1. Les réticences de certaines personnes interrogées

Certaines personnes, le plus souvent des opposants aux projets, n'ont pas voulu être enregistrées bien qu'il s'agissait d'un entretien anonyme. Une personne très opposée a demandé la preuve de l'objet de mon stage. Ces personnes avaient peur que « cela ne tombe dans les oreilles de n'importe qui ». Cependant, cette réaction a été plutôt rare.

D'autres personnes, qui s'étaient opposées contre un projet assez ancien, n'étaient pas heureuses de ressasser le sujet. Elles m'ont décrit une période très difficile de leur vie, pendant laquelle elles ont beaucoup souffert. Parfois, elles regrettent de s'être autant investies, entraînées par un voisin très souvent. Elles ont pu changer d'opinion depuis la construction du parc qui les gêne moins qu'elles ne le pensaient. D'autres cependant souffrent encore aujourd'hui. C'était assez difficile de les interroger sans provoquer des remontées de souffrance enfouie.

III.1.2.2. Le cas particulier du Grand-Fougeray

J'ai eu beaucoup de difficultés à rencontrer des élus dans le Grand-Fougeray. Le maire de la commune du Grand-Fougeray, qui est également le président de la communauté de communes, est le seul élu qui n'ait pas souhaité s'entretenir avec moi. Il a même refusé que j'accède au dossier de permis de construire et d'enquête publique du parc éolien de la zone d'activité des Quatre routes. D'autres personnes m'ont fait comprendre qu'il n'était pas favorable à l'enquête sociologique qui s'est déroulée juste après l'enquête publique du troisième parc éolien de la commune, par peur que cela ne remue des choses, ne soulève de nouvelles oppositions. Il semble qu'aucune réunion publique pour les parcs éoliens n'ait été organisée sur sa commune.

III.2. La vision de trois types d'acteurs : porteurs de projets, élus et habitants

III.2.1. L'éolien vu par les porteurs de projet

III.2.1.1. Des visions divergentes du développement éolien

J'ai pu rencontrer chaque porteur des projets étudiés. Ils m'ont relayé des visions différentes de la façon de développer les parcs éoliens, peut-être liées à leur profil puisqu'il y avait une filiale d'un groupe allemand (énergie éolienne de France), une filiale d'un groupe espagnol (Iberdrola), une entreprise française (GDF Suez) ainsi qu'une entreprise bretonne (Idex énergie).

Le représentant de Idex energie, porteur de projet dans le Mené, dénonce les procédés de certaines entreprises étrangères qui essaient de développer l'éolien un peu partout et n'importe comment. Il ne comprend pas certains projets, dans des paysages emblématiques, ou déjà trop marqués par l'éolien, ou encore avec des risques forts d'opposition. Il se distingue de ces entreprises, préférant sélectionner peu de sites mais avec plus de garantie qu'il n'y aura pas ou peu d'opposition, susceptible de bloquer le projet. Il est ainsi presque assuré de pouvoir les mener à terme. C'est d'ailleurs le cas jusqu'à présent, il n'a développé que cinq parcs mais n'a jamais connu aucune opposition. Des communes l'ont contacté, par exemple sur le littoral des Côtes d'Armor, mais il a refusé tout de suite, ne se déplaçant même pas pour aller voir le site. Il dénonce les entreprises étrangères, qui tentent quant à elles de pousser des projets dans de tels secteurs, n'ayant aucune connaissance de l'historique des lieux et ne cherchant même pas à le comprendre.

La différence d'approche est notable en effet, avec par exemple la société à l'œuvre pour le parc de Mohon, qui vient d'être stoppé par des recours déposés au tribunal administratif. Le porteur de projet sait donc qu'à Mohon, une opposition est bien présente, nourrie par un sentiment de saturation. Pourtant il est en train d'étudier un autre projet au sud de la commune. Il l'avait interrompu un moment par suite des problèmes rencontrés sur l'autre projet, mais il compte le réactiver désormais.

Les modalités de développement de parcs éoliens semblent donc varier d'un porteur de projet à l'autre. Certains développent peu de projets, mais avec la quasi-assurance qu'ils vont aboutir, pendant que d'autres tentent des projets un peu partout, même s'ils savent d'avance qu'il y aura une opposition et que des recours sont susceptibles de retarder ou d'empêcher la construction. Les différences d'approche sont peut-être en relation avec la diversification de l'activité de l'entreprise. En effet Idex énergie est portée vers de nombreuses sources d'énergies renouvelables, ce qui explique peut-être qu'elle préfère sélectionner les sites minutieusement, alors que l'autre ne fait que du développement éolien et tente des projets un peu partout dans l'Ouest.

III.2.1.2. Une solution parmi d'autres : une diversité nécessaire

La plupart des porteurs de projets ont compris que l'éolien n'est qu'une solution parmi un nécessaire bouquet énergétique. Même s'ils ont choisi de privilégier ce

mode de production, qui leur semble parmi les plus fiables pour le moment, ils savent qu'ils ne sont pas en concurrence avec les autres types de production « propre », tel le solaire. Selon eux, la solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique passe obligatoirement par une diversité énergétique. Les entreprises interrogées travaillent déjà, ou prévoient de le faire, sur d'autres types de production. Le porteur de projet dans le Mené est plus particulièrement tourné vers la filière bois énergie et la méthanisation.

III.2.1.3. Des difficultés certaines à développer de nouveaux projets

Tous les porteurs de projet s'accordent à dire qu'ils rencontrent de grandes difficultés, croissantes chaque année, pour le développement de parcs éoliens. Ils ont subi cette évolution, surtout dernièrement en conséquence des règles du Grenelle 2. Selon eux, le développement de l'éolien est très compromis en Bretagne, en raison notamment de l'habitat dispersé. Pour la plupart des porteurs de projet, s'il n'y a pas de changement radical de politique éolienne, le développement en Bretagne est quasi terminé. L'ensemble des « meilleurs sites » sont déjà exploités. La contrainte des 500 m aux habitations, qui était déjà respectée auparavant dans la plupart des projets, additionnée à un minimum de cinq machines, laisse très peu de nouvelles possibilités.



Plage de Douarnenez, Tréboul. Eoliennes de Châteaulin

III.2.2. L'éolien vu par les élus

III.2.2.1. Plusieurs états d'esprit à l'égard du développement éolien

Chaque élu m'a parlé de l'importance du développement des énergies renouvelables pour trouver d'autres moyens de produire massivement de l'électricité que par le nucléaire et les énergies fossiles. L'opposition avec la production nucléaire s'est surtout ressentie dans le Finistère pour le parc de Plozévet, Mahalon et Guilersur-Goyen où les élus se rappellent encore du « non » de Plogoff, commune qui se trouve à quelques kilomètres du parc éolien. Il y a trente ans, les Bretons ont réussi à y faire échouer un projet de centrale nucléaire. Le développement des énergies renouvelables est donc, pour eux, un moyen de poursuivre et de concrétiser cette opposition, en faisant aboutir d'autres projets plus respectueux de l'environnement et de la population locale.



Raz de marée ... humaine opposée au projet de centrale nucléaire sur le site de la pointe du raz

A Mohon et dans le Pays du Grand-Fougeray, s'exprime la volonté de développer des parcs éoliens de façon massive, en évoquant l'argument de l'intérêt des énergies renouvelables. Pourtant, il n'existe aucun autre projet significatif d'énergies renouvelables dans ces communes. Seuls les particuliers investissent dans des panneaux solaires ou de la géothermie mais il n'y a pas de projets publics. Ce constat semble aussi concerner les bâtiments des collectivités, qui ne sont pas plus écologiques qu'auparavant. L'éolien apparaît comme l'outil exclusif et les élus sont prêts à accepter plusieurs parcs sur une même commune.

La position des élus est tout autre dans le Méné. L'éolien s'inscrit dans un projet global visant l'autonomie énergétique du territoire. Il constitue une solution parmi de nombreux moyens de produire de l'énergie proprement. Les élus sont porteurs de plusieurs projets. Le développement de l'éolien est cadré en amont. Les élus ont déjà une idée précise du nombre de parcs à développer sur la collectivité, sans risquer de saturer leurs paysages.

III.2.2.2. Un argument financier non négligeable : la taxe professionnelle unique

Chaque élu convient que l'éolien assure un avantage financier certain, par le bais du versement de la taxe professionnelle unique (TPU). Elle constitue toujours un « petit plus » pour des communes parfois en situation économique difficile. C'est le cas de Mohon, commune rurale avec très peu d'emplois locaux en dehors de l'agriculture. Le maire a beaucoup insisté sur l'avantage financier procuré par l'éolien, qui lui aurait permis de refaire toute la voirie du centre-bourg.

Dans les autres communes, même si les élus reconnaissent que l'intérêt financier est non négligeable, ils assurent que ce n'est pas la principale raison pour développer l'éolien. Dans le Mené et l'Ouest Cornouaille, les gains des communes sont assez flous dans les propos des élus, chacun assurant que sa commune est moins gagnante que ses voisines. Le parc de Kerigaret est implanté sur deux communautés de communes, qui fonctionnent différemment pour le reversement de la TPU aux communes. La communauté de communes du Cap Sizun ne redistribuerait pas aux communes (Mahalon), au contraire de celle du Haut Pays Bigouden (Plozévet). Récemment, TPU a été remplacée par l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux). Tous les élus ne connaissent pas bien les implications. Ils pensent que les avantages sont réduits en raison d'une péréquation qui lèsera les communes accueillant les sites éoliens.

III.2.2.3. Quelle écoute de la population ?

Certains élus parlent beaucoup des bénéfices apportés par l'éolien et n'abordent pas les mécontentements des habitants. Ils peuvent aussi utiliser l'existence d'une ZDE comme un prétexte : il leur serait impossible de s'opposer à un permis de construire dès lors qu'une ZDE, « permis d'Etat », a été accordée. (Dans les faits, un maire peut s'opposer à un permis de construire même si la ZDE est autorisée.) A Mohon, tout le conseil municipal, en dehors du maire et de ses adjoints, est opposé à un nouveau projet de dix éoliennes étant donné qu'un parc existe déjà depuis 2007. Le maire soutient que cela ne sert à rien de s'opposer étant donné qu'une ZDE avait été autorisée par le Préfet. Le même prétexte est utilisé dans le Grand-Fougeray. J'ai constaté que cette idée circulait assez largement, véhiculée également par certains commissaires-enquêteurs. Cela amène certains opposants à ne pas se battre contre les projets, « tout est joué d'avance » comme j'ai entendu de nombreuses fois.

Beaucoup d'opposants critiquent le comportement des élus, qui selon eux sont censés les représenter mais qui se moquent de leur position. Ils se sentent très peu écoutés par les élus et disent même souvent avoir essuyé des moqueries ou des mensonges.

C'est uniquement dans le Mené que les élus rencontrés m'ont parlé des nuisances engendrées par l'éolien. Ils les comprennent pleinement, et veulent donc les compenser en laissant la possibilité aux habitants du territoire de participer financièrement aux projets pour qu'ils ne subissent pas seulement ces nuisances mais profitent également des bénéfices. Ils ont imposé cette condition à tous les futurs parcs qui se construiront.

III.2.3. L'éolien vécu par les habitants

III.2.3.1. Les premiers parcs : entre accueil favorable et indifférence

Dans l'ensemble, les premiers parcs ont été bien vécus par les personnes que j'ai pu interroger. Dans le bassin de Pontivy, où la présence de l'éolien est prégnante aujourd'hui, les premiers parcs sont apparus entre 2004 et 2007. Il y en avait alors peu et les habitants les ont bien accueillis, même si l'information était parfois déficiente et qu'ils voyaient les parcs pousser « comme des champignons ». A Mohon, des habitants se sont manifestés positivement sur les registres d'enquête publique. Les habitants opposés aux nouveaux projets décrivent souvent le premier parc, celui de la Butte des Fraus, comme un projet bien intégré qui engendre peu de nuisances. La perception positive des premiers parcs est peut-être liée au fait que l'énergie éolienne était alors peu connue et était présentée comme une alternative « propre ». Les habitants n'avaient pas forcément connaissance des éventuels désagréments. Le même constat est fait dans l'Ouest Cornouaille pour le parc de Kerigaret, et pour le premier parc de la Nourais dans le Grand-Fougeray. Concernant ce dernier, il y avait peu de parcs alentour et les projets ont été montés dans une indifférence majoritaire. Beaucoup de personnes se sont déplacées pendant la construction, par curiosité car c'était la première fois qu'elles pouvaient observer des constructions de cette envergure. Les porteurs de projet gardent d'ailleurs de très bons souvenirs de ces premiers parcs et de leur acceptation qui selon eux était exemplaire.

Les premiers parcs ont donc dans l'ensemble été plutôt bien acceptés. Aujourd'hui, la majorité des projets se heurtent à des recours... Qu'est ce qui a pu changer pendant cet intervalle de temps assez court ?



La Ville-Jaudouin en 2007: Parc de la Butte des Fraus

III.2.3.2. La propagation des parcs et l'apparition de nouveaux sentiments

La multiplication des parcs a été concomitante avec l'apparition des oppositions, c'est du moins ce qu'on observe dans le bassin de Pontivy et le Pays du Grand-Fougeray. L'augmentation en nombre des parcs s'est aussi faite rapidement, puisque c'est entre 2007 et 2010 que la plupart des parcs ont été mis en service. Les habitants font valoir qu'ils en voient aujourd'hui depuis n'importe quelle route empruntée, depuis leur domicile... C'est cette impression qu'on peut assimiler à l'émergence du sentiment de saturation. Des habitants, auparavant indifférents voire favorables aux éoliennes, ont changé brutalement d'avis et ne les supportent plus.

On comprend mieux ainsi que l'acceptation des parcs se soit dégradée dans les secteurs très chargés en éolien.



La Ville-Jaudouin en 2008 : parc de la Butte des Fraus et parc de Ménéac

III.2.3.3. Un développement imposé ?

D'autre part, beaucoup de personnes considèrent que l'installation de l'éolien leur est imposée sur leur territoire, qu'elles n'ont pas leur mot à dire. Cette impression est nourrie par les idées qui circulent sur l'impossibilité à s'opposer à un permis d'Etat, ainsi que par un sentiment d'impuissance face aux porteurs de projet. Dans le Pays du Grand-Fougeray, une personne m'a exposé la difficulté qu'elle a eue à prendre connaissance du dossier d'enquête publique. Ce document, de plusieurs centaines de pages, n'est à disposition que pendant un mois. Pour une personne non initiée, il y a beaucoup de termes techniques et des études longues à assimiler. Cette personne précise que les études ont mis des mois voire des années à être réalisées, alors que les citoyens ne disposent que d'un mois pour décortiquer l'ensemble. Elle met l'accent sur plusieurs inégalités et sur l'impossibilité à discuter avec les porteurs de projet sur les modalités d'implantation, à travailler en concertation avec eux. La synthèse bibliographique préalable à mon enquête avait mis en évidence ce même sentiment, lié à un processus de concertation qui arrive tard dans le déroulement du projet. Les acteurs ont l'impression d'être mis devant le fait accompli, se sentant exclus. C'est à ce moment qu'apparaissent des oppositions. [12]

III.3. L'éolien dans le monde agricole

III.3.1. Les difficultés de la profession

III.3.1.1. Des difficultés croissantes

Les agriculteurs rencontrés n'ont pas vraiment étalé les problèmes qu'ils rencontrent dans leur activité. Toutefois, après en avoir interrogé plusieurs, j'ai ressenti l'importance des difficultés financières et de la charge de travail quotidienne. Les commissaires-enquêteurs, de par leurs différentes missions, connaissent bien les difficultés économiques des exploitants et comprennent leur choix d'accepter des éoliennes.

Dans le Mené, un agriculteur qui accueillera prochainement une éolienne sur ses terres, en l'échange d'une indemnisation, était davantage préoccupé par la sécheresse qui s'annonçait en juin 2011. Il craignait de devoir mener ses bêtes à l'abattoir faute de pouvoir les nourrir. L'arrivée prochaine de l'éolienne lui paraissait encore peu palpable.

Beaucoup d'agriculteurs ont arasé à une certaine époque tout leur patrimoine bocager pour éviter les pénalités de la PAC. Aujourd'hui, malgré les évolutions, ils continuent à supprimer talus, haies et arbres isolés pour des questions de facilité. Selon eux, ils ne sont pas les responsables.



Mohon



Noé-Blanche

Il y a toutefois une distinction notable entre les éleveurs bovins, qui se définissent comme plus respectueux de la nature, cherchant à conserver du bocage, et les éleveurs porcins hors sol, dont les terres sont souvent totalement dépourvues de végétation et qui ne cherchent pas à replanter.

III.3.1.2. La perception par les autres habitants

Les autres habitants non agriculteurs ne comprennent pas les modes d'actions et attitudes des agriculteurs, bien qu'ils soient conscients des difficultés rencontrées par ces derniers, comptant souvent parmi eux des proches, des amis ou de la famille. La plupart des habitants estiment normal que les agriculteurs acceptent de louer leurs

terres pour des éoliennes, étant donné leurs difficultés. Cependant, cela ajoute à l'exagération : les agriculteurs respectent de moins en moins la terre, ils la cède aux carrières, la loue aux éoliennes et arasent tous les talus et les haies. Beaucoup d'habitants ne supportent pas cette destruction systématique du bocage, d'autant qu'elle amplifie des couloirs de vents très puissants, comme dans le Grand-Fougeray.

Des agriculteurs qui ne sont pas concernés par des projets sur leurs propres terres ne conçoivent pas comment on peut louer ses champs pour des éoliennes. Très attachés à la terre, cela signifie pour eux détruire les parcelles affectées.

III.3.1.3. Des solutions alternatives respectant l'environnement

On trouve tout de même des exploitants qui se sont tournés ou se tournent vers des solutions d'avenir : une production biologique ou les énergies alternatives. Sur le terrain, j'ai aperçu beaucoup de fermes équipées de toitures solaires. Au cours des entretiens, j'ai compris que de nombreux agriculteurs sont attirés par des projets d'énergies renouvelables comme les petites éoliennes, mais ils restent très coûteux, ce qui empêche leur concrétisation.

Ce constat peut être fait dans tous les sites étudiés mais c'est dans le Mené que j'ai remarqué un réel engouement des agriculteurs. Ceci est lié à l'histoire de ce secteur, où les paysans se sont battus pour que les habitants restent sur leur territoire et où ils ont su se réunir pour trouver des solutions de concert. Comme vu plus haut, plusieurs projets d'énergies renouvelables sont portés par des groupements d'agriculteurs.



Saint-Gouëno

III.3.2. Les raisons d'accepter de louer ses terres pour implanter une éolienne

III.3.2.1. L'avantage financier primordial

La compensation apportée par les porteurs de projets concerne exclusivement la perte de surface agricole induite par l'installation. Seule la question foncière est donc prise en compte, comme souligné dans l'ouvrage *Vents*, plus précisément dans l'article de Véronique Van Tilbeurgh : *la construction du vent en source d'énergie acceptable*. [8] L'auteur fait remarquer que les autres effets induits par les éoliennes, au premier chef les nuisances sonores et visuelles (qui ne concernent pas que les agriculteurs), ne font pas l'objet d'un système de compensation.

La compensation financière apparaît comme la principale raison pour laquelle les agriculteurs acceptent la location d'une partie de leurs terres pour l'installation

d'éoliennes. Les agriculteurs qui ont un recul de plusieurs années reconnaissent que l'avantage financier est très intéressant et rapporte largement plus qu'une récolte de blé. C'est une sécurité financière pour au moins vingt ans, pendant lesquels ils recevront environ 4000€ par éolienne chaque année.

Les agriculteurs concernés par les projets non encore concrétisés ont plus de mal à avouer que leur motivation principale est d'ordre financier. Beaucoup avancent comme argument l'intérêt des énergies renouvelables, mais en allant plus loin dans la discussion on remarque qu'ils ne croient pas beaucoup dans la production éolienne. Un agriculteur accueillant une éolienne depuis 2007 m'a ainsi clairement avoué que l'argent était la seule raison pour laquelle il avait accepté à l'époque et qu'il ne croit pas vraiment en cette production.

« Gagner au loto » est une comparaison que j'ai entendue de la part de certains agriculteurs. Ils ne voient pas pourquoi ils refuseraient leur gain. Parmi les agriculteurs non concernés par des projets, beaucoup disent qu'ils aimeraient voir se développer les parcs éoliens et en accepteraient volontiers sur leurs terres.

Un autre argument revient souvent chez les agriculteurs concernés : « si je n'avais pas accepté, ça aurait été sur le champ du voisin, donc si j'ai l'éolienne devant chez moi autant qu'elle soit sur mon terrain et que je reçoive des bénéfices à cette installation ».



La Trinité, Plozévet

III.3.2.2. Un intérêt secondaire pour les énergies renouvelables

Cet argument est donné par des agriculteurs qui accueillent des projets déjà installés, ou d'autres concernés par des projets en cours. Ces derniers véhiculent alors un peu le discours du porteur de projet.

Certains agriculteurs avancent la comparaison avec le nucléaire pour considérer qu'il n'ont pas de scrupule à avoir. Même si l'éolien engendre des nuisances, elles sont moindres que d'autres types de production.

D'autres propriétaires résident dans le centre-bourg, éloignés de 3 à 4 km de leurs champs concernés par un parc. Ils percevront la compensation financière sans subir les nuisances de proximité. Ils se disent favorables aux éoliennes tant qu'elles ne sont pas trop proches des habitations. Des riverains seront pourtant à 600 m des machines.

Un propriétaire d'une parcelle contenant une éolienne et demie sur Mohon (une éolienne étant implantée à cheval sur deux parcelles), avait accepté de louer ses terres au porteur de projet, car il s'agissait d'un premier parc dans le secteur, dont le permis de construire avait été demandé en 2005. L'ancien maire avait présenté le projet comme utile pour le canton. Le message de l'époque reposait sur l'implantation d'un parc éolien par canton, pour la production d'une électricité bien répartie sur le territoire. Ne voulant pas être celui qui dirait « non » à sa commune, au progrès, il a accepté. Cependant, il regrette aujourd'hui sa décision car il a vu pousser des parcs partout aux alentours et il a compris que l'argument du « un parc par canton » était un mensonge. Au vu des quelques reproches qui lui sont faits, il regrette son choix.

III.3.2.3. De rares refus

Quelques rares agriculteurs interrogés ont refusé ou refuseraient une installation sur leurs terres. Certains sont trop attachés à la terre et considèrent qu'une telle installation rendrait la parcelle « morte », étant donné la surface de béton coulé.

Un autre agriculteur du bassin de Pontivy a refusé une proposition : « je ne vois pas pourquoi je recevrais des sous alors que mon voisin n'aurait que les nuisances ». Il pense qu'il y a déjà trop de parcs dans le secteur, que c'est uniquement « une question de fric ». Il ne veut pas cautionner ces procédés. Cette attitude de refus est très rare selon les porteurs de projet, la plupart des propriétaires approchés sont plutôt heureux d'avoir été choisis.

Chantier parc de la Butte des Fraus. Mohon : coulage du béton dans les parcelles



Site : <http://mairiedemohon.free.fr>

III.3.3. Des problèmes de jalousie ?

III.3.3.1. Des conflits déjà très présents avant l'arrivée des éoliennes

Tous les agriculteurs concernés par des projets, installés ou à venir, ont évoqué les conflits existants au sein du monde agricole. Ils sont ancrés bien au-delà du sujet éolien et se fondent sur la répartition des terres, la concurrence sur le foncier. Parfois, ce sont des histoires de familles qui se sont envenimées au fil des héritages.

Selon la plupart des commissaires-enquêteurs, des élus et des porteurs de projet, les jalousies sont très présentes dans les campagnes. En matière d'éolien, la plus grande part des oppositions serait liée à des jalousies préexistantes et qui sont ravivées par l'inégalité entre les rentes perçues par certains agriculteurs et les nuisances subies par les autres.

Au terme de enquête, je perçois bien que les conflits liés aux jalousies souvent anciennes sont très présents, surtout dans le Centre-Bretagne. Toutefois, ce n'est pas forcément la raison qui prévaut pour expliquer les oppositions.

III.3.3.2. Un sentiment envenimé par les projets éoliens

L'arrivée des éoliennes crée des tensions. Les projets peuvent évoluer en cours de route, changeant l'implantation des machines : un agriculteur qui pensait accueillir une éolienne sur son champ la voit se déplacer sur celui d'un voisin. C'est le cas pour le projet de Saint-Jacut-du-Mené et Saint-Gouëno. Le seul opposant à s'être exprimé en réunion publique est un agriculteur auquel on avait au départ promis une éolienne. Les arguments apportés en réunion publique étaient contre l'éolien en général.

En général, le sentiment d'inégalité est surtout lié au fait que seul l'agriculteur qui possède la parcelle où sera implantée l'éolienne est indemnisé, les autres ne subissant que les nuisances. Les hameaux peuvent alors se diviser en deux camps : d'un côté ceux qui toucheront les rentes, de l'autre ceux qui n'auront rien.

Dans le Pays du Grand-Fougeray, à propos du parc de La Nourais (2005), des propriétaires m'ont fait part des reproches entendus, parfois en cherchant à en rire. Ils venaient de voisins agriculteurs qui se plaignaient notamment du bruit. Un agriculteur s'était opposé au projet en évoquant les migraines. Selon son voisin, agriculteur qui accueille une éolienne, l'opposition était surtout liée à un conflit ancien sur l'appartenance de la parcelle concernée par le projet. Des opposants au projet ont par la suite demandé à accueillir des éoliennes sur leur terrain, pour une possible extension du parc éolien ou un autre projet.

III.3.3.3. Reproches, « guerres » intra village suscités par l'éolien

Des villages se sont complètement divisés à cause de l'arrivée des éoliennes, souvent entre les propriétaires d'un côté et les opposants de l'autre. Mohon, village décrit comme auparavant paisible, où tout le monde se connaît, est victime de ce phénomène avec, grossièrement, d'un côté les propriétaires et le maire en faveur du futur projet, de l'autre les opposants au projet, riverains et autres conseillers municipaux qui pensent qu'il y a assez d'éoliennes sur la commune et en général dans le bassin de Pontivy. Un exploitant regrette aujourd'hui d'avoir accepté des éoliennes sur ses terres du fait des reproches qu'il entend et qu'il comprend.

J'ai également rencontré des personnes auparavant amies qui sont en froid à cause des éoliennes. L'une a accepté de louer ses terres pour deux éoliennes, l'autre était totalement opposée dès le départ. Au début, elles évitaient d'aborder le sujet, jusqu'au jour où les propriétaires sont allés consulter le registre d'enquête. Ils ont

souhaité s'expliquer avec leurs amis mais un conflit est né, qui ne s'est pas arrangé depuis.

L'arrivée des éoliennes dans des villages et hameaux de campagne intérieure n'est pas sans impact sur les relations sociales.

III.4. Les motifs d'opposition

III.4.1. Les craintes et motifs d'opposition courants

III.4.1.1. Le bruit, les infrasons, les ondes électromagnétiques

Ces craintes sont très souvent exprimées dans les oppositions aux futurs projets. La nuisance sonore, avec la dégradation paysagère, est l'un des premiers arguments avancés. C'est ce qui ressort également de la synthèse bibliographique préalable à l'enquête. C'est la suppression du cadre de vie agréable de la campagne qui est en cause.

Concernant les parcs étudiés et déjà construits, les plaintes relatives au bruit n'ont pas été très nombreuses, excepté à Plozévet, de la part du peu d'opposants au projet avant l'installation. Ils disent être parfois très gênés par le bruit, seulement en vent de nord-est, pendant une quinzaine de jours par an.

Les impacts des infrasons et des ondes électromagnétiques sur la santé sont également évoqués. Certaines personnes interrogées, dont deux médecins, sont persuadées que les éoliennes provoquent des cumuls d'ondes et de fréquences, notamment dans le cas d'une maison « encerclée » par des éoliennes. Elles ne savent pas quel impact précis cela peut engendrer, mais sont certaines qu'il peut être dangereux pour la santé humaine. Elles pensent que les problèmes de santé relevés chez les habitants riverains de parcs éoliens sont liés à cette propagation des ondes électromagnétiques. On remarque cependant le peu de maîtrise de ces sujets par la plupart des personnes qui en parlent et il semble que certaines se font l'écho des sites internet anti-éolien qu'elles ont consultés, ou du contenu de l'étude d'impact. Peu sont rentrées dans les détails de ces impacts, dont les effets n'ont pas été complètement prouvés à ce jour.

III.4.1.2. La perturbation des ondes hertziennes et la baisse de la valeur immobilière

C'est surtout pour les anciens parcs que le motif de la perturbation des ondes hertziennes est bien présent dans les propos des personnes interrogées. En effet, les perturbations sur la réception télévisuelle représentaient quasiment la seule source de conflit dans le déroulement de ces projets. Les développeurs, mal préparés à un tel nombre de foyers perturbés, ont été dépassés et ont mis beaucoup de temps à régler ces problèmes, faisant installer la TNT ou des paraboles dans les cas les plus extrêmes. Ce fut le cas dans le bourg de Plozévet, au Grand-Fougeray et à La Noé-Blanche (parc de la Nourais), dans le Méné (parc de Trébry), ainsi que dans une moindre mesure à Mohon (parc de la Butte des Fraus). Tous ces parcs datent de 2005 à 2007. Aujourd'hui, les perturbations et les plaintes sont moindres du fait de l'arrivée de la TNT.

L'argument de la baisse de la valeur des biens immobiliers nécessiterait une étude plus spécifique pour être démontré. Cependant, il est avancé par beaucoup d'opposants. A Mohon, dans le hameau de la Ville-Jaudouin, au moins sept maisons sont à vendre. Il m'a été dit que les habitants ne sont pas partis du fait des éoliennes

qui sont à proximité immédiate, mais que les maisons ne se vendent pas pour cette raison.

A Plozévet, c'était aussi un argument avancé par les opposants riverains. Deux personnes sont parties une fois les éoliennes construites, dont l'une à cause de cette installation qu'elle ne supportait pas. Cependant, les maisons ont été vendues au prix souhaité. Selon les opposants, c'est parce que les éoliennes se trouvent à l'arrière de la maison.

La crainte de voir baisser leurs biens immobiliers concerne fortement des riverains en résidence secondaire, des nouveaux arrivants qui ont tout laissé pour s'installer ici, ou encore des personnes ayant choisi une campagne reculée pour élever leurs enfants et qui pensent vendre une fois en retraite.



Kerlaéron, Plozévet

III.4.1.3. La perturbation écologique, rarement citée

Les études d'impacts analysées traitent de la faune, de la flore, de la biodiversité ou d'activités liées comme la chasse. J'ai entendu parler de sites, près des parcs enquêtés, où des associations de défense de l'environnement ou de chasse étaient intervenues lors des enquêtes publiques. Cela n'a pas été le cas pour les parcs de l'enquête. Aucune association de ce type ne s'est manifestée et très peu de personnes m'ont parlé de l'impact écologique, pourtant avéré. Seule une personne à Mohon l'a évoqué, mais d'une façon générale, elle n'avait pas consulté le dossier d'étude d'impact sur ce point.

III.4.2. L' « arnaque » de l'éolien ?

III.4.2.1. Une rentabilité contestée

Beaucoup de personnes, pas seulement des opposants à l'éolien, se posent des questions sur la rentabilité de cette production, notamment en raison de la masse d'informations variées qui circulent sur internet, parmi lesquelles des informations erronées. La plupart se demandent si cela vaut le coup de saturer les paysages pour une production qui reste très basse. J'ai souvent entendu la comparaison avec l'Espagne qui possède un parc très important dans des paysages de montagne, que beaucoup ont vu en voyageant. Malgré ce remplissage, la production éolienne ne dépasserait pas 5% de la production nationale. (Les chiffres 2009 indiquent que la production éolienne couvre 13% de la demande nationale en électricité, avec des pics à 42%.)

Même les agriculteurs qui accueillent ou accueilleront prochainement des éoliennes sur leurs champs ne sont pas forcément convaincus par ce type de production. Beaucoup restent sceptiques sur les énergies renouvelables en général, et pensent que l'éolien reste trop aléatoire, l'électricité n'étant pas stockable.

C'est surtout à Plozévet, Mahalon et Guiler-sur-Goyen que j'ai constaté cette incrédulité sur la rentabilité des machines. Cette impression est sans doute liée à un projet qui serait défectueux. Toutes les machines ne peuvent tourner en même temps dans certaines directions, ce qui amène les acteurs à se poser des questions sur l'utilité du projet. Selon le porteur de projet, le Noroît (vent du nord-ouest) est peu énergétique mais peut engendrer des problèmes de sillages entre les machines, avec une usure prématurée. C'est pourquoi dans ces conditions une éolienne sur deux est arrêtée, cependant il précise que les pertes électriques sont minimales.

III.4.2.2. Le manque de transparence

La plupart des riverains pensent qu'il y a beaucoup de mensonges et de non-dits de la part des sociétés, qui gagnent selon eux énormément d'argent. Certaines personnes le perçoivent comme de l' « argent sale » au vu des changements incessants de gestionnaires, qui annulent toutes les promesses initiales.

Ces mensonges sont souvent la cause d'une opposition. Les mensonges des élus sont dénoncés, quand ils justifient d'accepter une ZDE dans le Pays du Grand-Fougeray en affirmant que l'installation d'un parc y est impossible (contraintes de raccordement au réseau). Cet argument est difficile à admettre pour des personnes qui ont été échaudées par un cas similaire. Elles prennent conscience aujourd'hui des mensonges des élus et du manque de transparence. Ces futurs riverains du parc auraient aimé participer au développement du projet. Mais parce qu'ils en ont été empêchés et en raison des mensonges, ils sont aujourd'hui des opposants prêts à déposer un recours.

Concernant le site morbihannais, plusieurs erreurs ou mensonges cumulés ont de la même façon amplifié les mouvements d'opposition. Les emplacements des appareils de mesure sonore n'ont pas été conformes aux indications de l'étude d'impact et placés en réalité derrière un écran de végétation ou en contrebas d'une route.

Remarqué par quelques opposants, cet écart n'a fait qu'accroître leurs craintes et leur opposition.

III.4.2.3. Une comparaison avec la production nucléaire

On retrouve quasi systématiquement la comparaison avec la production nucléaire dans le discours des enquêtés. Soit est mise en avant l'absence de dangerosité de l'éolien au regard des risques et des déchets du nucléaire. Soit, et c'est ce qui nous intéresse davantage ici, les productions quantitatives éolienne et nucléaire sont confrontées. La plupart des opposants à l'éolien ne voient pas comment on peut se passer du nucléaire à ce jour en France, même si l'événement de Fukushima, survenu en cours d'enquête, semble avoir fait peur à beaucoup. Mais les personnes concernées pensent que l'accident est dû à l'implantation de la centrale et que les risques sont minimes si les centrales sont bien étudiées et contrôlées. Le nucléaire reste la solution principale et l'éolien ne produit quasiment rien en comparaison. L'avenir n'est pas dans ce type d'énergie car il faudrait en installer partout pour parvenir à une contribution significative, or les zones propices pour implanter des éoliennes sont selon eux des déserts ou des montagnes, donc peu ou pas habitées.



Parc éolien de Pamplune, Espagne (photo : Yves Gagnon)

III.4.3. Les différences entre les catégories d'acteurs

III.4.3.1. Les néo ruraux : les plus virulents

L'enquête a confirmé les lectures bibliographiques qui montraient que les néo-ruraux, installés depuis peu à la campagne et ne travaillant pas dans leur commune de résidence, sont les plus forts contestataires de l'éolien. [12] Pour chaque site étudié qui a connu des oppositions depuis le début, les opposants les plus virulents aujourd'hui sont les néo-ruraux, parfois même depuis une vingtaine d'années. Le plus souvent, ils ont choisi la campagne pour un cadre de vie agréable et calme. Ils parlent des concessions que cette option implique : les transports scolaires, les déplacements inévitables pour chaque activité... Mais ils venaient chercher la tranquillité, des beaux paysages, tout ce qui constitue pour eux un cadre de vie idéal pour la famille. L'arrivée des éoliennes a tout gâché. Le cadre de vie est perturbé par des machines « gigantesques » déstructurant leur paysage quotidien et leur tranquillité. Cette situation les insupporte.



La Ville-Jaudouin, Mohon

III.4.3.2. Des résidents secondaires très craints par les porteurs de projet

Les résidents secondaires sont la catégorie de riverains les plus craints par les porteurs de projet, notamment parce qu'ils se manifestent au dernier moment. Souvent, ils ne sont pas informés des projets dès le départ. Apprenant tardivement la nouvelle, ils pensent que la communication a été déficiente. Même pour le parc des Landes du Mené qui ne connaît aucune opposition franche, le porteur du projet craint une réaction tardive, portée par un résident secondaire qui bloquerait le projet avec un recours. Souvent, ces acteurs n'ont pas participé à l'enquête publique. Selon les porteurs de projet, les résidents secondaires ne se préoccupent pas des intérêts de leur commune.

Dans le cas sur le parc de Kerigaret, des personnes travaillant à Rennes mais possédant une maison secondaire à Plozévet, ont ainsi appris l'existence du projet tardivement et s'y sont opposées dans la foulée. Elles ont voulu porter recours.

A Mohon, c'est aussi un résident secondaire qui a déposé un recours et a convaincu deux autres personnes de l'accompagner pour s'opposer au nouveau projet. Il s'agit de retraités qui ont vécu toute leur vie en région parisienne. Ils ont acheté une demeure à Mohon pour vivre leur retraite au calme, dans une campagne idyllique qui leur convenait parfaitement. L'arrivée des éoliennes va selon eux tout gâcher car elles seront à 650 m de leur maison. Ils voient au loin (à 2 km) l'autre parc de Mohon, cela ne les a jamais gênés. Mais ils sont persuadés de l'impact sonore du nouveau parc à cause des vents dominants. Ils hésitent donc à vendre tout de suite leur maison en région parisienne pour s'installer ici définitivement, attendant les résultats du recours.

III.4.3.3. Les anciens, installés depuis toujours sur le territoire, acceptant mieux l'éolien

Il semble que ce soit les anciens habitants, ayant toujours vécu sur les lieux, qui accueillent le mieux l'installation des éoliennes. Souvent, ils sont assez indifférents au projet. A Plozévet, Mahalon et Guiler-sur-Goyen, un élu m'a exprimé que les anciens avaient accepté les éoliennes comme si elles avaient toujours été là, qu'elles font partie de leur quotidien. C'est devenu une habitude de regarder le matin si elles tournent, leur orientation... Sur le terrain, j'ai remarqué que les personnes âgées trouvaient plutôt esthétiques les éoliennes, les comparant parfois à de grands oiseaux. Un agriculteur de Plozévet m'a montré l'intérêt qu'il tire des éoliennes, malgré ses craintes au départ. Il s'en sert pour connaître la météo, selon leur orientation, ce qui lui est très utile dans son métier. Selon lui, l'installation aurait aussi permis une remise en état des routes.

Cependant cet accueil plutôt favorable n'est pas partagé par tous les anciens habitants. On trouve des habitants de souche, ne s'étant jamais opposés à un projet éolien, qui manifestent leur opposition lorsqu'un site est envisagé près de chez eux. C'est le cas à La Dominelais et au Grand-Fougeray où un couple d'anciens agriculteurs est opposé au projet situé à 700 m de leur habitation. Leur opposition pourrait être qualifiée de nature « Nimby » selon les lectures bibliographiques [12], phénomène ainsi défini : « implantation d'équipements collectifs qui se heurtent à l'opposition des populations locales concernées pour causes de nuisances diverses, attestées, plausibles, ou simplement craintes, inacceptables pour elles, mais parfaitement acceptables partout ailleurs où ces mêmes nuisances ne pourraient les toucher directement ». Ces personnes âgées ne se sont jamais opposées à l'installation des parcs éoliens à quelques kilomètres de chez elles. Du fait de leur éloignement, elles expliquent que les parcs ne les dérangent pas et qu'elles se sont facilement habituées à voir les éoliennes dans leur paysage lointain. Ce sont notamment les nuisances sonores qui les inquiètent dans le nouveau projet.

Dans l'ensemble, les anciens paraissent ainsi mieux accepter les éoliennes et s'habituer à leur présence dans le paysage : est-ce de l'indifférence, une adhésion aux projets, un manque de force et de volonté pour s'opposer, une peur d'envenimer les relations de voisinage ?

III.5. Une dégradation du paysage ?

III.5.1. Quelle compatibilité du paysage de campagne avec les éoliennes ?

III.5.1.1. La campagne recherchée : un cadre de vie

Comme vu plus haut, la campagne est un cadre de vie très recherché par des jeunes parents ou des retraités car elle offre une tranquillité, une proximité à la nature, un paysage de qualité...



Aux environs de Saint-Gouëno

A cet égard, j'ai remarqué un contraste fort entre les perceptions des paysages par les paysagistes, telles que décrites dans les atlas, par exemple celui du Morbihan, et les perceptions des paysages vécus, tels que ressentis par les habitants, les acteurs locaux.

Dans l'atlas des paysages du Morbihan, le plateau de l'Yvel appartenant au plateau de Pontivy-Loudéac, où se situe Mohon, est décrit comme un paysage ouvert, avec de grandes parcelles et très peu de boisements. Les habitants de ces territoires ne perçoivent pas du tout leur paysage ainsi, le considérant avec des reliefs et encore assez boisé.

Atlas des paysages du Morbihan

Ensembles et unités de
paysages du Morbihan

PRÉSENTATION DU DÉCOUPAGE EN
ENSEMBLES ET EN UNITÉS DE PAYSAGE.

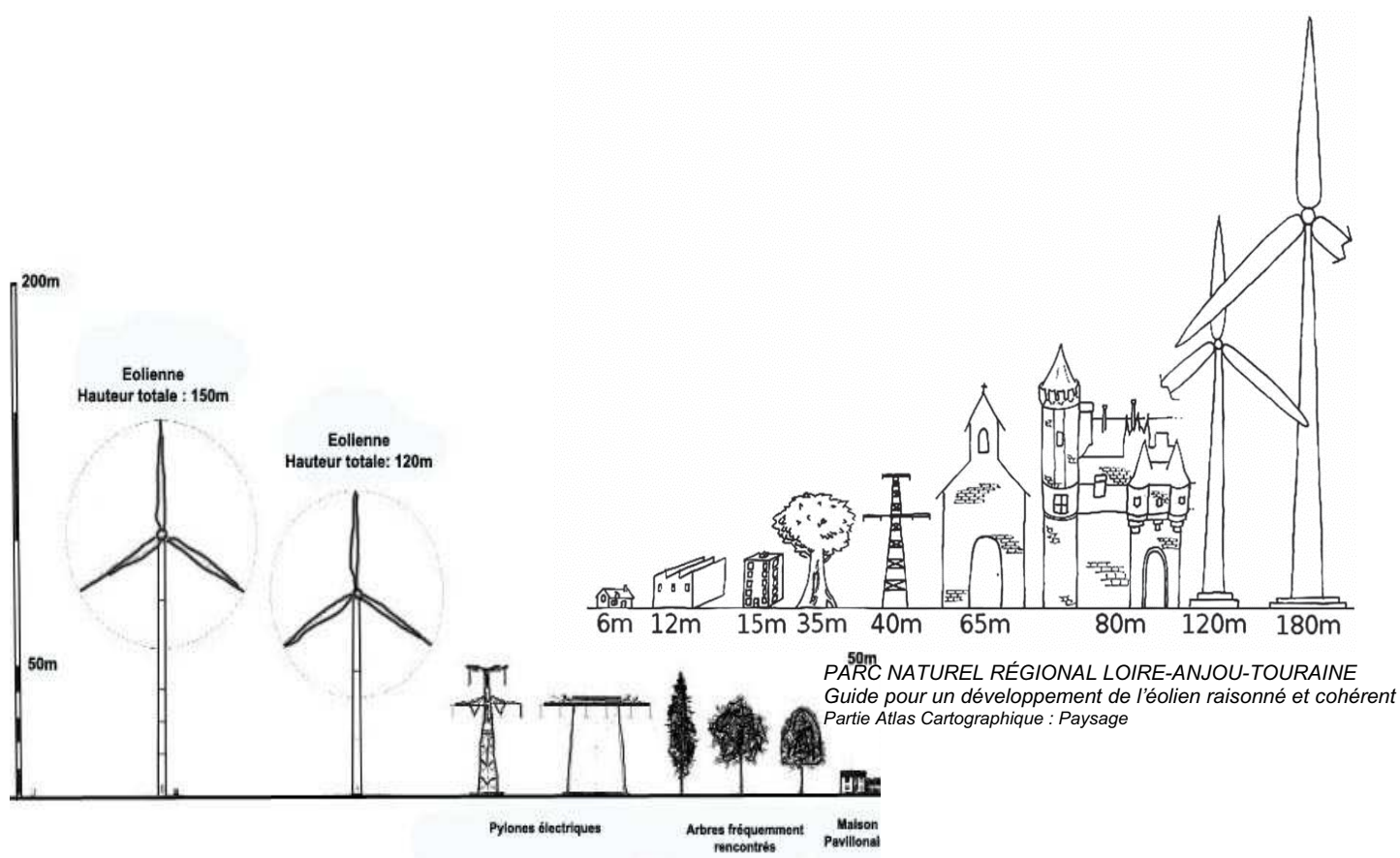
**Séquence des plateaux du centre
Bretagne**



Le plateau de l'Yvel déploie ses grandes ouvertures cultivées au premier plan, tandis que les reliefs de Quénécan viennent dessiner fortement la limite avec les Côtes d'Armor.

III.5.1.2. Quelle intégration des machines dans les paysages ?

La synthèse bibliographique révèle que la dégradation du paysage est récurrente dans les principales nuisances évoquées, l'éolienne étant perçue comme un objet industriel contrastant totalement avec un paysage naturel rural, comme un facteur de dégradation.



Les éoliennes de par leur grandeur peuvent provoquer un choc visuel et un certain malaise.[6] Il est vrai que la hauteur de plus en plus impressionnante est un argument des opposants qui souhaiteraient les voir revenir à une taille plus humaine même si elles étaient plus nombreuses. D'autres personnes, non opposants, avouent que juste après la mise en service, quand elles voyaient l'éolienne se dresser devant elles, elles éprouvaient un choc. Mais elles disent s'y être très vite habituées.

Parfois, un détracteur farouche réussit à convaincre ses voisins de s'opposer également à un projet, pouvant créer un effet boule de neige. C'est le cas dans le Grand-Fougeray (parc du Celeray), à Mohon (parc en projet) et à Mahalon. Dans ce dernier cas, certaines personnes qui s'étaient laissées convaincre par des opposants, le regrettent un peu aujourd'hui, ayant changé d'avis sur l'impact visuel des éoliennes. Finalement, elles ne les trouvent pas si « monstrueuses » dans le paysage.

Certaines personnes pensent d'ailleurs que l'intégration des éoliennes est plutôt bonne dans des paysages de campagne, mais cet avis s'exprime surtout dans les secteurs qui ne sont pas encore saturés (parc de Kerigaret et Méné). Dans le Méné, l'installation en ligne de crête paraît être la plus esthétique pour les habitants. Le parc de Trébry est pour eux une référence et ils préfèrent une telle implantation d'éoliennes peu nombreuses sur les crêtes à ce qu'ils ont pu voir ailleurs en France avec de très nombreuses éoliennes sur de vastes plateaux. Les parcs de la Beauce m'ont ici été cités comme une implantation peu esthétique. A Mohon au contraire, une personne les a cités comme une référence d'implantation réussie.



Parc éolien de Saint-Malo-des-trois-Fontaines (56)



Parc de Trébry depuis Plessala



Photo de [Charléo](#) sur Panoramio.com :
Éoliennes dans la Beauce

Les préférences en termes d'esthétisme, de choix d'implantation varient donc d'un acteur à un autre et d'un contexte à l'autre. Cependant tous s'accordent à dire qu'il faudrait limiter le nombre de parcs dans des secteurs encore préservés. Ils ont peur d'arriver au stade de la saturation et critiquent des secteurs qu'ils connaissent, trop chargés en éoliennes à leur goût (le nord Finistère pour les habitants de l'Ouest Cornouaille par exemple).

A Mohon, les premières installations ont été accompagnées d'un regard plutôt positif sur leur intégration dans le paysage, mais cette vision a changé avec la prolifération des parcs très rapide. Le paysage, devenu un paysage d'éoliennes, ne plaît pas aux habitants. Ils ne peuvent plus regarder et apprécier le paysage qui les entoure sans apercevoir au moins une éolienne à l'horizon. Leur paysage autrefois agréable à observer et à vivre s'est transformé.

Il faut noter cependant qu'un habitant du Grand-Fougeray m'a expliqué que la dissémination dans le paysage d'une multitude de parcs, aperçue depuis son domicile, ne le dérange pas car il l'associe à une production verte, à un intérêt collectif.



Bain de Bretagne, 3 photos depuis le même point haut : éoliennes de Derval à gauche, Grand-Fougeray au centre et Noé-Blanche/Grand-Fougeray à droite

III.5.1.3. Y a-t-il une différence dans un paysage littoral ?

L'unique parc étudié sur le littoral est celui de Kerigaret en Ouest Cornouaille. Le caractère littoral du paysage ne semble pas poser problème aux habitants pour l'intégration des éoliennes. Pour les défenseurs du parc, le littoral est propice à l'implantation d'éoliennes étant donné son potentiel de vent élevé.

Les littoraux, dans la définition des zones privilégiées pour le développement du grand éolien de l'étude « paysage institutionnalisé » de la DREAL [4], sont considérés comme globalement préservés de l'éolien, à l'exception du nord Finistère (secteur des abers). L'étude préconise que le littoral, qui abrite de nombreux paysages emblématiques, continue à être globalement exempté du développement éolien.

Parc éolien de Muzillac (56)



Il se trouve que l'acceptation du parc de Kerigaret est plutôt bonne. Cette impression ne peut bien sûr pas être transposée à tout le littoral, ni à toutes les catégories d'acteurs. On observe pour Kerigaret une mise en rapport avec le potentiel éolien élevé sur le littoral, couplée à un réel engouement pour les énergies renouvelables sans doute lié à l'événement de Plogoff. Véronique Van Tilbeurgh et Laurence Le Dû-Blayo [11] montrent l'enthousiasme des habitants du Finistère à l'égard de l'éolien, défendant les projets car favorables au développement des énergies renouvelables afin de remplacer énergies fossiles et nucléaire. Une « Maison du vent » a été créée à Goulien (à quelques kilomètres de Plozévet), où a été installé le premier parc éolien breton. Elle explique le fonctionnement de l'énergie éolienne et connaît un réel succès.

Les opposant quant à eux pensent que l'intégration impossible des éoliennes est due à la proximité des habitations, non au caractère littoral de la zone. Ils veulent surtout que les éoliennes s'installent dans des zones peu habitées, qu'elles soient littorales ou non n'y change rien.



III.5.2. Quelle est le seuil de saturation des paysages ?

III.5.2.1. Dans quel cas rencontre-t-on ce sentiment de saturation ?

La saturation des paysages est la plus marquée à Mohon, et en général dans le plateau de Pontivy-Loudéac. Selon les habitants, le sentiment de saturation est lié au fait que plusieurs parcs sont ou seront visibles depuis leur domicile. Ils se sentent d'abord encerclés par les éoliennes depuis chez eux. De plus, quand ils se déplacent, dans n'importe quel but et dans n'importe quelle direction, ils aperçoivent des parcs éoliens de part et d'autre de la route. C'est la même chose quand ils se promènent, depuis chaque butte ils aperçoivent tous les parcs du secteur. Les flashes lumineux augmentent encore leur sentiment de saturation : même la nuit, la présence des éoliennes se fait encore sentir.

Dans le Pays du Grand-Fougeray, le sentiment de saturation est atteint chez de nombreuses personnes mais de façon moindre pour l'instant que dans le plateau de Pontivy. La même impression d'encerclement est exprimée. Une personne m'a même fait visiter son quotidien, en empruntant ses routes habituelles, et depuis chacune d'elle on apercevait différents parcs.

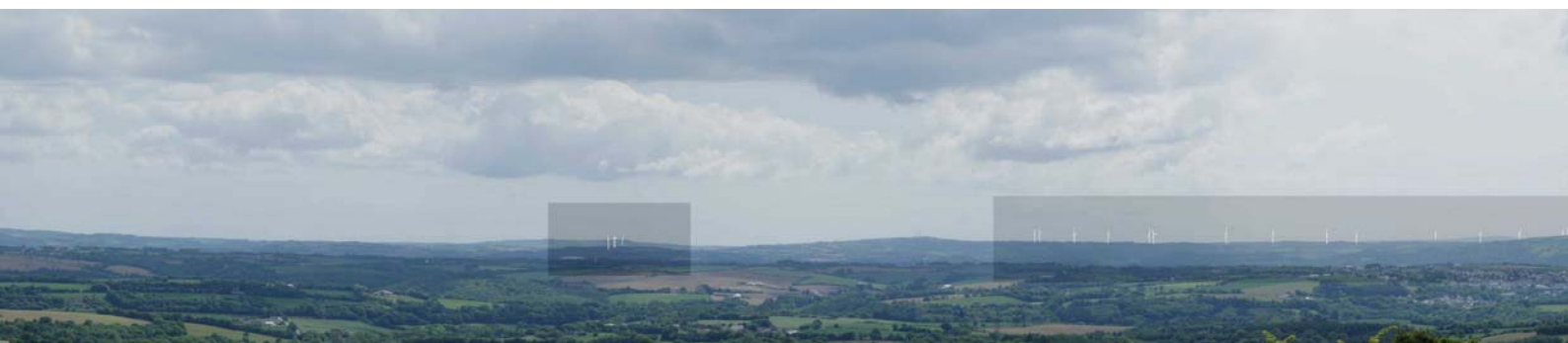
Les acteurs ont du mal à comprendre pourquoi les éoliennes ne sont pas réparties de façon plus équilibrée sur le territoire breton : d'une part entre les littoraux (préservés) et la Bretagne intérieure (saturée), d'autre part entre les grandes villes et leurs abords (préservés) et les zones plus reculées, frontalières (saturées). Le sentiment de saturation est couplé avec un sentiment d'injustice. Les habitants ont l'impression que si on comble d'éoliennes leur espace de vie, c'est parce qu'on les trouve dénués d'intérêt, soit parce qu'ils sont déjà sinistrés économiquement, soit parce qu'on y trouve les populations les plus pauvres ne pouvant s'installer en périphérie des grandes villes. On peut y faire ce que l'on veut, y compris un paysage d'éoliennes. De plus, les habitants ne comprennent pas pourquoi plusieurs parcs éoliens sont installés sur de petites communes, alors que d'autres faisant partie de la même communauté de communes vont refuser toute implantation mais bénéficieront quand même de la TPU.

III.5.2.2. La crainte de voir les paysages se saturer en éolien

Dans les endroits étudiés où les éoliennes sont bien moins nombreuses dans le paysage, j'ai très souvent entendu de la part de personnes favorables : « il ne faut pas non plus en mettre partout ». La majorité s'accorde à dire que le fait que l'éolien permette de produire de l'énergie « propre » n'est pas une raison pour saturer les paysages. Elles ont peur d'arriver au stade de la saturation, ayant à l'esprit des secteurs plus chargés en éolienne. Au contraire des habitants des zones saturées, elles sont plutôt favorables au regroupement de l'éolien dans certains secteurs plutôt que d'envahir une multitude de paysages, parmi lesquels des paysages remarquables.

Seules les militants anti-nucléaire, engagés dans cette lutte, ne voient aucun inconvénient à ce que l'éolien se développe encore plus. C'est pour l'instant la solution la plus fiable et, si les projets sont bien étudiés, leur multiplication ne pose

pas de problème. Ce sont ces personnes qui ont employé l'expression « faux problème paysager » développée ci-dessous.



Point haut de Guern-ar-Bern (29) : éoliennes de Châteaulin

III.5.3. Le « faux problème » paysager

III.5.3.1. Un paysage déjà abîmé ?



Parc de la Nourais. Grand-Fougeray

Selon les pro-éolien rencontrés, le paysage est déjà largement abîmé par d'autres formes d'artificialisation, notamment les lignes électriques et les antennes téléphoniques. Même si les dimensions ne sont pas comparables, le paysage est déjà fractionné par des câbles. Ils ne comprennent pas les personnes qui s'opposent avec des arguments paysagers. Une des solutions proposées par une personne

de l'association anti-nucléaire que j'ai rencontrée est d'ailleurs d'installer, au sommet des poteaux électriques des éoliennes horizontales, qui pourraient également être utilisées en ville. Elle sait que beaucoup de recherches sont menées pour le développement de l'éolien, mais les moyens investis sont dérisoires en comparaison avec ce qui est injecté en faveur de la recherche nucléaire depuis 50 ans. C'est pour cette raison que beaucoup de défauts sont rémanents dans les solutions alternatives.

L'autre cause de dégradation des paysages, relayée par beaucoup de personnes interrogées, concerne la disparition du bocage. Le remembrement a été excessif presque partout. Même si toutes sont persuadées de la nécessité d'adapter l'outil de production, la plupart ont vécu cette période comme un grand bouleversement paysager, resté dans les mémoires. A côté de cet épisode, l'impact paysager des éoliennes paraît bien faible.



Première éolienne horizontale installée en France sur le toit d'un immeuble HLM d'Equihen-Plage (Pas-de-Calais)

La stratégie nationale pour le déploiement éolien cherche à éviter le mitage. Selon certains porteurs de projet, la logique de produire autour des postes sources se confronte à celle de laisser des paysages vierges d'éoliennes. Certaines personnes font remarquer que le mitage du territoire était présent déjà bien avant l'arrivée des éoliennes. L'urbanisation est la cause principale de ce phénomène, dont l'impact apparaît bien plus important que l'éolien aux yeux de certains.



Le littoral de Plozévet

La concentration de l'éolien dans le Centre Bretagne, provoquant la saturation, est liée selon des personnes interrogées à une incompatibilité de l'éolien avec l'attractivité touristique de certains territoires, car on pourrait très bien répartir de façon plus équilibrée les sites de production. Elles sont plutôt favorables à de petits parcs disséminés qu'à de grosses unités, ce qui correspond mieux à une production décentralisée où les éoliennes sont présentes autour de hameaux qu'elles alimentent directement. Elles pensent que les sites éoliens massifs ne profitent qu'aux grandes sociétés. De plus, d'un point de vue paysager, elles préfèrent apercevoir un parc au détour d'une route, un autre plus loin au détour d'un bosquet... plutôt qu'un parc très dense connotant immédiatement un aspect industriel.

En matière de paysage, les avis sont donc très partagés. Le paysage a déjà subi de nombreux bouleversements et le mitage est déjà largement présent. L'installation d'éoliennes influe-t-elle sur l'attractivité d'un territoire ?

III.5.3.2. L'impact paysager sur le tourisme



Pors Poulhan, Plozévet

Les premières lectures avant l'enquête ont fait ressortir que la dégradation du paysage entraîne des effets induits avec notamment des impacts négatifs sur le tourisme. [9-13] Le territoire perd en attractivité en raison de la destruction d'un patrimoine et d'une image renvoyée qui peut se répercuter bien au-delà de ses limites, au niveau d'un département ou d'une région.

Cependant, les habitants du Centre Bretagne interrogés renvoient deux visions différentes. La majorité pense que l'éolien n'est pas compatible avec le tourisme. Les gens sont déçus de voir l'éolien dans les endroits qui ont du « charme », qu'ils ne peuvent plus photographier. Installer des éoliennes leur paraît inconcevable sur le bord de mer, mais pas sur la mer. Ils sont persuadés que les éoliennes sont un frein au tourisme.

Les autres, moins nombreux, ne comprennent pas au contraire pourquoi on ne pourrait pas implanter d'éoliennes sur le littoral, pourquoi on concentrerait tout chez eux au bénéfice des « beaux paysages », alors que c'est sur le littoral qu'il y a le plus de vent.

Le porteur de projet allemand ne comprend pas pourquoi, en France, les éoliennes sont incompatibles avec le tourisme. Il compare avec d'autres pays où l'inverse se produit, des installations éoliennes ont attiré énormément de touristes. Il reconnaît que c'est moins vrai aujourd'hui, depuis qu'elles sont devenues plus banales. Concernant le site littoral étudié, beaucoup d'acteurs pensaient qu'il y aurait une influence des éoliennes sur le tourisme. Le maire était d'avis que l'activité touristique y gagnerait, s'agissant d'un parc nouveau. Il reconnaît que sa prédiction s'est révélée infondée. La phase chantier a bien généré une attraction mais qui est demeurée très locale. A l'inverse, il n'y a pas non plus eu d'impact négatif sur le tourisme, comme le pensait au départ la propriétaire de deux gîtes près des éoliennes. Elle constate aujourd'hui que les visiteurs sont plutôt curieux et enthousiastes et vont les voir de près au début de leur séjour.



A Goulien, les éoliennes sont placées tout à côté de la réserve naturelle du Cap Sizun, et visibles depuis cette dernière. La « Maison du vent » est ouverte gratuitement au public. Elle explique le vent et l'énergie éolienne à l'aide de nombreuses animations. Ce lieu paraît très fréquenté en période estivale. L'animateur accueillant le public a le sentiment que les éoliennes sont très bien acceptées sur ce littoral et que les touristes ne sont pas dérangés. Les prospectus touristiques de Cornouaille ou de Plozévet sont d'ailleurs riches de « publicités » sur les éoliennes.

Le patrimoine insolite

Les éoliennes

Nous avons le vent en poupe avec les éoliennes du parc de Kerigaret : découvrez les 8 éoliennes sur les communes de Plozévet, de Mahalon et de Guiler sur Goyen, pour une puissance totale de 12 mégawatts. Hauteur : 60 mètres.

Nous pouvons définir ces éoliennes comme une image contemporaine dans un magnifique paysage vallonné et rural. Le parc éolien de Drèves à Plogastel Saint Germain est constitué de 4 éoliennes avec une puissance totale de 8 MW!



Extrait du Guide découverte du Haut Pays Bigouden 2011



III.5.3.3. Des précautions suffisent ?

Les règles instituées dans le Grenelle 2 et notamment la distance de 500 m aux habitations étaient déjà respectées par la plupart des porteurs de projet. Les entreprises, sans que ce soit une obligation, appliquaient des chartes de bons principes et dans la mesure du possible la distance était en effet respectée. Aujourd'hui la règle s'impose, couplée à d'autres contraintes comme la nécessité d'une présence de cinq machines au minimum. Cela devient donc très difficile de trouver de nouveaux sites potentiels en Bretagne.

Pour les pro-éolien, il est évident qu'on ne peut en mettre n'importe où, n'importe comment. Mais avec des études sérieuses et une concertation satisfaisante, le développement de parcs devrait pouvoir se faire presque partout. Pour beaucoup des pro-éolien, la question paysagère est exagérée. Il existe effectivement en Bretagne quelques paysages emblématiques qui méritent une attention particulière, mais ils ne représenteraient pour eux que 10% du territoire.



Mont Saint-Michel : zone d'exclusion de l'éolien. Vue depuis le Mont Dol.

III.6. Les défauts dans l'information et la concertation

III.6.1. Une information considérée mauvaise en général

III.6.1.1. Le minimum légal sans doute insuffisant

Toutes les communes ont respecté le minimum légal des règles d'affichage informant des réunions publiques et de l'enquête publique. Cependant ce minimum légal n'apparaît pas suffisant aux yeux de la population, qui ne se déplace pas toujours en mairie ou n'a pas l'occasion de capter l'information par les voies légales minimales. Déjà, à l'occasion de la synthèse bibliographique, le « défaut d'information initiale » des promoteurs était ressorti comme une cause de l'effet « Nimby » car le manque de communication participe aux mouvements de contestation, il renforce la méfiance à l'égard du projet et des nuisances qu'il peut engendrer. [15]

Dans la grande majorité des cas, très peu de personnes participent au déroulement du projet, que ce soit au moment de l'enquête publique comme aux réunions publiques. Beaucoup de personnes interrogées souhaiteraient une diffusion de l'information par des tracts distribués dans les boîtes aux lettres, au moins pour les plus proches riverains. Sur les 4 sites étudiés, c'est seulement à Plozévet que le porteur de projet s'est déplacé pour rencontrer les riverains les plus proches et leur présenter le projet, avant même la première réunion publique. Dans les autres cas, seuls les propriétaires repérés comme susceptibles d'accueillir une éolienne ont été personnellement contactés en amont.

Une autre plainte des habitants concerne les panneaux d'affichage. Ils pensent parfois que les porteurs de projet et les élus veulent dissimuler l'information : retrouver les panneaux couchés dans l'herbe ne serait pas le résultat d'un coup de vent ou d'un choc involontaire mais un acte délibéré afin que le moins de personnes possible participent, car ceux qui se mobilisent sont en général des opposants. Ainsi la fragilité des panneaux et le mode d'accrochage ne relèveraient pas du hasard. Les personnes opposées se sont très souvent plaintes d'avoir retrouvé des panneaux d'affichage dans les fossés ou à terre.

La réalisation de l'enquête publique pendant la période des vacances scolaires est un autre problème et diminue inévitablement le nombre de participants. Là encore, les opposants le ressentent comme un acte volontaire de la part des porteurs de projet et des élus, pour que la participation soit la plus faible possible.

Même dans le Mené où la participation a été forte, surtout aux réunions publiques, les personnes interrogées m'ont décrit une information médiocre. Ce n'est pas grâce aux panneaux d'affichage que l'information a diffusé.

III.6.1.2. Une mauvaise diffusion de l'information dans la majorité des cas

Dans la majorité des cas, l'information ne semble bien diffuser. Peu de personnes sont informées des réunions ou de l'enquête publique au moyen des voies

d'affichage réglementaires. Selon le maire de Mohon, les quelques personnes bien au courant du projet, au premier chef les conseillers municipaux (tous opposants à Mohon, hors maire et adjoints), ont un rôle de diffusion de l'information. La participation très faible en réunion publique fait douter que ce rôle ait été bien joué. En réalité, à Mohon, il y a beaucoup de personnes âgées qui n'ont pas envie de se déplacer pour ce sujet, ou n'ont pas envie de se fâcher avec le voisinage. Beaucoup d'habitants également ne se sentent pas concernés car ils ne sont pas proches riverains.

Dans le Mené au contraire, la très bonne diffusion de l'information, par le tissu local et le bouche à oreille, a permis de réunir plus de cent participants à la première réunion publique et une quarantaine à la deuxième. Dans les autres communes étudiées, la moyenne est de 20 à 50 de participants. Qu'est ce qui différencie le Mené des autres collectivités ?

III.6.1.3. Le bouche à oreille fonctionne s'il y a un tissu associatif fort

Toutes les personnes du Mené interrogées ont été informées du projet éolien par un voisin, un proche, un collègue... Le bouche à oreille a très bien fonctionné, grâce à un tissu associatif très fort, spécifique à cette collectivité comme vu dans la présentation des sites. La plupart des personnes interrogées appartiennent à au moins une association. Cette richesse, ce réseau très actif, dus à une histoire spécifique, a permis la transmission très rapide de l'information. De plus, le caractère participatif du projet a tout de suite intéressé. Certaines personnes sont venues à la réunion publique avec déjà dans l'esprit de participer financièrement. Le réseau associatif paraît donc une clé pour une diffusion efficace de l'information.

A Plozévet, Mahalon et Guiler-sur-Goyen, la participation était un peu plus élevée que la moyenne des autres projets. Une cinquantaine de participants environ s'est déplacée. Cette mobilisation pourrait être due à l'effort du porteur de projet, intervenu en amont pour informer les plus proches riverains.

III.6.2. Une participation aux projets peu importante

III.6.2.1. Liée à un manque d'information ?

Le faible taux de participation est souvent dû à un déficit d'information en général. De gros progrès sont nécessaires sur ce point. Une riveraine m'a fait remarquer que, à l'ère de la communication, grâce à toutes les nouvelles technologies, on peut se demander comment il peut encore y avoir un tel déficit. Doit-on l'interpréter comme une volonté de dissimuler l'information ? En effet, la transparence, la communication sur les projets ne semblent pas avoir été une priorité des communes pour faire réussir les projets, dans la plupart des sites étudiés. Certaines font le choix d'informer tardivement les habitants, afin de ne pas soulever de conflits entre les propriétaires. Cette information tardive peut être mal vue par les habitants qui ont l'impression qu'ils ne peuvent plus s'opposer et qu'on leur a menti ou dissimulé des choses. Le maire de Plozévet avait effectivement eu la volonté de prévenir l'opposition qui aurait pu être causée par des « problèmes de jalousie entre propriétaires », sachant que l'implantation des éoliennes a été modifiée de nombreuses fois.

D'autres communes font le choix de ne pas organiser de réunions publiques. C'est le cas du Grand-Fougeray. Le maire n'a pas non plus souhaité s'entretenir avec moi. Les personnes interrogées sont conscientes de son manque de transparence et dénoncent une attitude semblable sur d'autres actions. Le maire penserait que dissimuler un projet lui donnerait plus de chances d'aboutir. Mais de la sorte l'acceptation des projets par les habitants ne peut réussir. Les développeurs éoliens interrogés rapportent au contraire que l'acceptabilité est primordiale pour de tels projets qui vont s'inscrire dans le territoire pour au moins vingt ans.

Au-delà du manque d'information, le profil des habitants influe aussi sur le degré de participation. Certains ne se sentent pas directement concernés étant donné la distance aux éoliennes, d'autres ne connaissent pas vraiment l'énergie éolienne et ses nuisances.

III.6.2.2. L'exception du Méné

La participation très forte dans le Méné est liée à deux facteurs principaux : d'une part la bonne propagation de l'information grâce au tissu social et associatif fort, d'autre part caractère participatif du projet, affiché et connu dès le départ.

Les élus manifestent vraiment la volonté de transmettre l'information. Ils pensent que le système des réseaux de relations est la clé pour la communication sur les projets. Eux-mêmes ont contribué à faire circuler l'information. La participation des habitants a été forte. Ils ont été impliqués sur toute la durée du projet, grâce à de nombreuses réunions proposées aux investisseurs sur des aspects techniques, juridiques, économiques... qui permettaient de tenir la population informée. Tous les participants sont informés par mail de l'évolution du projet, des dates clés de réunions, de l'enquête publique... Ce système concerne en premier lieu les futurs investisseurs, non la totalité de la population. Mais les réseaux ont permis de faire circuler l'information au-delà de ce cercle. Lors de l'enquête publique tenue entre mai et juin 2011, seules des personnes favorables ont participé. La participation à

l'enquête n'a pas été aussi importante que l'espéraient les différents élus et responsables de l'investissement, mais il n'y a eu aucun avis défavorable.

Le parc éolien des Landes du Mené, un projet participatif d'investissement local

Dès les premières études d'impact du projet éolien sur le site des Landes du Mené (2007 / 2008), plusieurs personnes du Mené se sont regroupées sous la forme d'un club d'investisseurs « La CIGALES des CIMES I ».

Leur objectif : s'impliquer dans le projet en créant un partenariat avec la société Idex et sa filiale Adelis, qui s'est concrétisé par une volonté de prise de participation de 30 % dans l'investissement du parc éolien par les habitants du territoire.

Aujourd'hui, le projet du parc éolien des Landes du Mené est sur les rails.

Une première CIGALES a été créée : La CIGALES des CIMES I. Pour réussir ce pari de l'investissement participatif local dans un projet favorisant les énergies renouvelables, le développement durable et solidaire, d'autres CIGALES doivent être constituées.

Pour adhérer à cette démarche d'investissement local, contactez la Cigales des CIMES I.

Contact :

CIGALES des CIMES I
La Croix Jeanne Even - 22330 COLLINEE
Gérant, Gilles AIGNEL - 06 80 31 44 59
gilles.aignel@wanadoo.fr

Parc éolien des Landes du Mené

Photo G. Ruel - Parc éolien de Trébray

Présentation du projet éolien participatif



Livret de présentation préparé par la CIMES I pour attirer les investisseurs

III.6.3. Un gros défaut de concertation

III.6.3.1. Un décalage entre les préconisations des guides et la réalité

Le guide de l'éolien en Bretagne (2005) donne de nombreuses préconisations relatives à la concertation. Comme le font remarquer certaines personnes interrogées, elles ne sont pas mises en œuvre sur le terrain.

*Extrait du Guide de l'éolien en Bretagne :
récapitulatif sur la concertation*

Pour un projet éolien concerté

A retenir

En accompagnement des actions inhérentes au déploiement d'une centrale éolienne (pose d'un mât de mesure de vent, étude d'impact, enquête publique, instruction du permis de construire, etc.), voici quelques axes majeurs de la concertation, qui visent à optimiser la réussite et l'enchaînement des phases d'un projet :



Phase 0 : un débat préalable à l'échelle des territoires bretons

- Organiser un débat à l'échelle de chaque pays pour mobiliser et informer
- Engager et rapprocher des acteurs locaux, élus, institutions publiques et citoyens, autour des enjeux énergétiques
- Découvrir et comprendre l'éolien et l'intérêt du développement des centrales éoliennes en Bretagne



Phase 1 : l'émergence d'un projet éolien déclenche l'organisation d'un partenariat local

- Implication nécessaire des élus locaux des territoires cibles du projet de centrale éolienne
- Tenter d'articuler la prospection foncière en coordonnant les opérateurs identifiés
- Informer et associer rapidement la population : d'une réunion avec les propriétaires "prospectés" vers une réunion publique avec les citoyens (le film joint "énergie éolienne en Bretagne : de la controverse... au compromis" peut permettre de poser les enjeux et la discussion)



Phase 2 : l'étude et l'élaboration transparente d'une centrale éolienne

- Veiller à la rigueur des études, combinant les aspects réglementaires, techniques, économiques et sociaux
- Rendre concret les analyses et les discours par retour d'expérience (témoignage par exemple) et visite de site(s) similaire(s)
- Renforcer les échanges avec les citoyens sous différentes formes et supports (groupe de suivi, réunion publique, bulletin d'information)



Phase 3 : la construction de la centrale éolienne

- Encadrer la mise en chantier pour garantir le respect des engagements (techniques, fonciers et partenariaux)
- Poursuivre la dynamique participative avec les citoyens (groupe de suivi, visite de chantier, etc.)
- Identifier un référent unique "opérateur" pour faciliter le suivi du chantier par les élus locaux



Phase 4 : le fonctionnement de la centrale et le suivi des éoliennes

- Valoriser et promouvoir le site éolien (panneaux pédagogiques, événements festifs, mise en valeur "patrimoniale")
- Établir un bilan périodique du suivi et du fonctionnement, partagé avec la population (affichage, bulletins municipaux, etc.)
- Prévenir et gérer les éventuels problèmes : identifier des référents uniques, côtés élus et opérateurs, contractualiser un engagement d'intervention

Pour beaucoup, on ne peut pas réellement parler de concertation. Le terme d'acceptabilité sociale est défini par Anne-Sophie Devanne et Sophie Le Floch [14] par : « interprétation globalement positive d'un parc éolien qui est partagée et affirmée par un ensemble d'acteurs et qui résulte d'une mise en perspective du projet et de ses impacts par rapport aux attentes et idéaux portés en matière de développement et d'aménagement durable du territoire concerné ». C'est donc un processus dynamique et continu où interagissent le plus grand nombre d'acteurs possible, de toutes catégories, concernés par le projet, que l'on peut considérer comme respectueux des populations et de leurs attentes. Dans l'état actuel des choses, selon beaucoup de personnes interrogées, le porteur de projet déroule son projet presque seul, ne prenant aucunement en compte l'avis des populations, par exemple sur l'implantation précise des éoliennes. Selon mes différentes lectures, il ressortait pourtant la nécessité de travailler en concertation avec les citoyens dès les

premières étapes, au moment du choix même des sites qui pourront accueillir des éoliennes [13].

Le schéma régional éolien devrait être l'occasion de définir des zones potentielles à une échelle régionale, sur des critères physiques, sociaux, paysagers... Le SRE du Languedoc-Roussillon est présenté comme un bon exemple de travail en concertation. On connaît également le cas de porteurs de projet au Québec [14] qui ont changé totalement les modalités de montage des projets éoliens face aux oppositions de plus en plus nombreuses. Pour faire perdurer la filière éolienne, ils ont préféré travailler avec les acteurs locaux concernés, en amont. En Bretagne, au vu des sites étudiés et des oppositions de plus en plus nombreuses en général, un niveau suffisant de concertation n'est pas atteint. Les habitants remarquent cet écart entre les préconisations des guides régionaux ou départementaux et la réalité.

Au fil de mes lectures, j'avais également repéré que le processus de débat public arrivait trop tard dans le déroulement du projet. Les acteurs sont alors mis devant le fait accompli, se sentant exclus du développement du projet. C'est ainsi que peuvent naître des oppositions au moment de l'enquête publique.

III.6.3.2. L'enquête publique : seul outil de concertation dans la plupart des projets

L'enquête publique est quasiment la seule étape de concertation sur les projets éoliens à ce jour. Mais les habitants ont des doutes sur sa portée. Ils insistent sur le fait qu'elle ne sert qu'à présenter le projet et que les oppositions ne sont pas souvent prises en compte dans la décision finale. Selon les commissaires-enquêteurs, c'est un moment très important dans le déroulement des projets car c'est le seul où les gens ont l'occasion de s'exprimer. Cette forme de concertation serait selon eux très enviée par des pays étrangers. Ils considèrent que l'enquête publique gagnerait toutefois à être complétée par d'autres dispositifs, par le moyen d'internet notamment.

L'enquête publique est beaucoup critiquée par les acteurs locaux. Beaucoup pensent que les commissaires-enquêteurs sont en relation étroite avec les préfets et sont là pour aider à la délivrance des permis de construire. Ils pensent que leurs avis ne sont pas pris en compte et que les commissaires-enquêteurs ne sont pas neutres. Ces derniers répondent qu'ils intègrent les arguments qui leur semblent pertinents. S'il n'y a pas d'association créée ou venant en appui pour s'opposer à un projet, les avis de quelques particuliers ne sont en général pas représentatifs d'une majorité et ne correspondent pas à l'intérêt collectif.

Pour chaque site étudié, l'opposition est restée très minoritaire, limitée à quelques personnes, des riverains proches. Les commissaires-enquêteurs constatent que cette situation est la plus fréquente sur les dossiers éoliens. Il s'agirait de personnes défendant leur « petit coin de jardin », ne parvenant pas à s'élever au-dessus de leur intérêt personnel pour saisir l'intérêt collectif représenté par la production éolienne.

Toutefois, certains commissaires-enquêteurs ont l'impression que leurs recommandations et avis à la fin de l'enquête ne sont pas vraiment pris en compte dans les décisions du préfet. Ils en viennent à être désabusés par leur fonction. C'est vrai dans le domaine éolien, mais encore plus en matière d'urbanisme.

III.6.3.3. Toute opposition est-elle vaine ?

Les habitants ont l'impression qu'il est presque impossible voire inutile de s'opposer aux projets. La réunion publique ne sert qu'à présenter un projet déjà bien avancé et finalisé. Tout serait déjà ficelé au moment de l'enquête publique, avant laquelle ils souhaiteraient davantage de concertation.

En effet, la majorité aimerait avoir l'opportunité de discuter du projet et de le construire avec les porteurs de projet, depuis le choix des implantations jusqu'à celui des hauteurs de machines... Même les pro-éolien reconnaissent qu'il est nécessaire de construire les projets avec le maximum d'acteurs possibles, en premier lieu des habitants. Grâce à la négociation, la discussion, l'acceptabilité des projets sera meilleure puisque beaucoup auront participé.

Il apparaît donc que d'importants efforts sont à consentir en Bretagne en matière de communication et de concertation sur les projets éoliens. Pour une bonne intégration dans les territoires et une bonne acceptation par les acteurs locaux, la construction des projets doit être davantage participative.

III.7. L'éolien en France

III.7.1. Un intérêt non assimilé par les Français

III.7.1.1. L'incompréhension de l'utilité et des possibilités des énergies renouvelables

Cet avis est formulé par certains porteurs de projet, notamment par le représentant d'une filiale d'une entreprise allemande qui a beaucoup comparé le développement éolien en France, en Allemagne et dans des pays nordiques. Il pense que les Français sont mal informés sur les énergies renouvelables et leurs intérêts. Il constate une différence avec l'Allemagne, où les acteurs locaux recherchent une certaine autonomie énergétique, développant plusieurs types de production « propre ». Il remarque qu'en Allemagne, la majorité des projets est ouvert à la participation, que beaucoup de groupements d'agriculteurs installent des éoliennes, que de nombreux hameaux sont fournis en électricité par des éoliennes. Les Allemands auraient mieux compris les avantages de l'éolien, couplé avec d'autres productions. En France, cette question n'est pas assimilée. Il existe beaucoup de « non » systématique.

Le cas du Mené converge avec cette approche allemande vers la recherche locale d'autonomie énergétique. Cela reste très rare en Bretagne, à l'exception de quelques projets marginaux. Beaucoup de collectivités n'ont recours qu'à l'éolien, sans stratégie de diversification énergétique.

III.7.1.2. La production éolienne critiquée : des propos aléatoires circulent

Une masse d'informations peu fondées circulent sur l'éolien, notamment via internet. Les personnes manifestant des craintes à l'arrivée d'un projet s'informent sur internet où circulent beaucoup d'idées reçues, parfois des contre-vérités qui vont amplifier les craintes initiales. Il règne un certain flou sur la production éolienne. Il est par exemple difficile d'obtenir des informations vérifiées sur sa rentabilité, sa contribution totale pour satisfaire la demande actuelle... Les porteurs de projet ont confirmé que beaucoup d'idées fausses circulaient, notamment sur les prix de rachat. Une meilleure transparence permettrait de limiter certaines contre-vérités. Mais les porteurs de projet sont peu enclins à divulguer publiquement leurs bilans annuels, comme le comprennent bien certaines personnes interrogées, en particulier les agriculteurs qui font la comparaison avec leur « entreprise ». Ils savent qu'il n'y a pas d'obligation pour les entreprises privées à divulguer leurs bénéfices.

III.7.1.3. Une absence de vision globale

Les commissaires-enquêteurs, élus et porteurs de projet regrettent un manque de vision globale qui permettrait de s'élever au-dessus des intérêts particuliers défendus par la plupart des opposants. Quelques habitants font quand même exception, qui arrivent à s'extraire de leur périmètre individuel et quotidien pour saisir l'intérêt de cette production. Malgré les défauts de l'éolien, ils reconnaissent son utilité à un échelon supérieur et la nécessité de le développer. Mais ces expressions restent

rares. La plupart des personnes qui s'expriment sont des opposants dont les revendications sont le plus souvent qualifiées de « Nimby ».

III.7.2. L'éolien ne profite qu'à une minorité

III.7.2.1. Au porteur de projet et aux exploitants/propriétaires

Pour beaucoup de personnes interrogées, ceux qui sont favorables à l'éolien sont aussi ceux qui vont toucher les dividendes. A Mohon, selon les conseillers municipaux, 1% de la population serait gagnante. Pourtant, peu d'habitants se sont manifestés lors de l'enquête publique. Une pétition a circulé, réunissant plus de 500 signatures. Les conseillers, à l'initiative de cette pétition, savent que le nombre de signatures aurait été plus importants s'ils s'y étaient pris plus tôt. Ils regrettent une population attentiste, qui ne se manifeste que si elle y est poussée. C'est ce qui explique selon eux le manque de participation lors de l'enquête publique. Le maire est bien conscient que deux camps se sont formés : d'un côté les personnes favorables, celles qui ont un avantage pécuniaire, de l'autre côté le reste des habitants qui n'auront aucune retombée. Les propriétaires qui accueilleront les éoliennes, pour faire face à cette accusation, évoquent des problèmes de jalousie.

La question semble toutefois plus complexe. Bien sûr, les riverains savent que ces projets sont liés à des sommes financières importantes, dont ils aimeraient profiter aussi. Ils ne comprennent pas pourquoi ils subissent les nuisances sans contrepartie, tandis que leurs voisins touchent des sommes conséquentes chaque année, ainsi que des sociétés basées très loin de chez eux. Ce qui les dérange, c'est aussi l'absence de retombée sur le prix de l'électricité locale. Ils ne savent pas en outre la façon dont l'argent distribué à la communauté de communes est utilisé. Aucune information n'est donnée.

Les porteurs de projet pensent saisir l'origine du problème. Le représentant de la filiale allemande fait remarquer qu'en France, l'éolien est réservé exclusivement aux industriels, à des banques ou des fonds d'investissement pour l'exploitation... Il n'y a pas d'investissement local. Les sièges des exploitants sont à Paris, Lyon... très loin des machines. En Allemagne, les acteurs locaux sont souvent à l'initiative des parcs et profitent de cette électricité.

De plus, les retombées pour les communes restent faibles. Des personnes interrogées m'ont soutenu que les communes gagneraient davantage à accueillir de nouveaux habitants, grâce aux taxes d'imposition, plutôt que de faire fuir les arrivants potentiels en installant des éoliennes.

III.7.2.2. Très peu de projets participatifs

Les projets participatifs comme celui du Mené restent très rares en Bretagne. La référence est le projet de Béganne monté par l'association « Eoliennes en pays de Vilaine ».

La mise en place de ces projets apparaît très compliquée et requière un investissement humain très important de la part des personnes engagées. De leur côté, les porteurs de projet reconnaissent qu'ils n'ont jamais proposé ce type de

montage (mais qu'ils y songent), ou encore qu'ils l'ont proposé en réunion publique sans aller plus loin. Ils laissent la balle dans le camp de la population sans insister. Ils savent qu'il y aura peu d'initiative et avouent s'en satisfaire car cela représenterait une complication de plus dans le montage du projet. Faire la proposition donne une meilleure image de l'entreprise et du futur parc éolien. Ils sont à peu près sûrs que la proposition ne sera pas suivie d'effets, compte tenu du peu d'exemples en France, de la faible connaissance des structures adéquates et de la marche à suivre. Dans le Méné, le porteur de projet, qui a accepté la proposition d'un projet participatif, y a vu une opportunité pour contrôler l'investissement. De plus une présence indirecte à travers la population permettrait de mieux contrôler le projet dans sa durée. Cependant il admet que, même si le dispositif permet d'améliorer l'acceptation des projets, les difficultés demeurent et que des conflits peuvent quand même apparaître, comme il en a fait l'expérience avec l'usine de méthanisation qui a mis une dizaine d'années pour aboutir.

<http://www.eolien-citoyen.fr/accueil-begawatts.html>



Photomontage du parc de Béganne

Ce développeur, qui monte pour la première fois ce type de projet éolien participatif, reconnaît qu'il a eu affaire à des acteurs très organisés et structurés, qui se sont investis fortement à travers des réunions sur le terrain. C'est grâce à eux que le projet participatif a pu aboutir. Au-delà du manque de volonté pour se lancer spontanément dans cette démarche, il sait qu'il aurait eu beaucoup de difficultés, beaucoup de travail supplémentaire et des problèmes pour cadrer avec la réglementation française.

III.7.3. Les difficultés à développer l'éolien en Bretagne

III.7.3.1. Les premiers parcs

Selon les porteurs de projet, les parcs datant de 2005 à 2007 ont connu un déroulement très serein, exemplaire, très peu d'opposition. A l'époque, ces installations étaient nouvelles et les habitants étaient plutôt curieux de ces machines gigantesques. En 2007, l'apparition des ZDE s'est accompagnée d'une période de flottement mais les porteurs de projet ont su rebondir et ont entrepris de soutenir les collectivités pour monter des dossiers de ZDE. Les parcs se sont à ce moment massivement développés, surtout en Bretagne intérieure, générant de nouveaux sentiments chez les habitants. Les recours sont désormais quasi systématiques et les porteurs de projet s'y sont habitués.

III.7.3.2. La propagation des parcs et l'apparition de nouveaux sentiments

Avec la prolifération des parcs en Centre Bretagne, très forte à partir de 2007, une partie de la population a changé d'opinion et éprouvé un sentiment de saturation du paysage dans les secteurs très concernés par le développement éolien. A cette difficulté s'ajoutent les nouvelles règles imposées par le Grenelle 2, très contraignantes en Bretagne compte tenu de l'habitat dispersé.

Au final, les porteurs de projet rencontrés sont persuadés que le développement éolien en Bretagne est presque achevé. Les objectifs régionaux ont beau avoir doublé, en réalité tous les sites les plus intéressants ont déjà été investis. S'il n'y a pas de changement radical de politique régionale ou nationale, ce qu'ils n'excluent pas, l'éolien est fini en Bretagne. La concurrence s'est accrue entre les porteurs de projet en raison de la rareté des sites, même si beaucoup de grosses sociétés ont déjà abandonné le développement en Bretagne au regard des difficultés.

III.7.3.3. Les associations anti-éolien

Les oppositions sont de plus en plus présentes vis-à-vis des parcs éoliens, et de mieux en mieux organisées selon les porteurs de projet. Les associations ont différents profils, comme je l'ai constaté sur le terrain et à travers mes lectures bibliographiques. Certaines associations sont pérennes et défendent des intérêts collectifs et diversifiés. Elles sont puissantes et efficaces pour s'opposer aux projets. [15] D'autres associations, très nombreuses, se créent pour s'opposer à un projet particulier, en se référant beaucoup à la défense des paysages. Elles sont bien moins efficaces que les premières, défendant des intérêts personnels. C'est ce type d'associations que j'ai rencontrées sur le terrain.

En Cornouaille, l'association « paysage d'orgueil » était intervenue sans succès contre le projet de Kerigaret.

Au Grand-Fougeray, les opposants ont créé l'association « air libre » pour être plus forts face au développeur. Ils avaient en effet un sentiment d'inégalité et se sentaient impuissants individuellement. Les membres se sont réparti la lecture du dossier de permis de construire, trop long à étudier pour une seule personne en un mois. Ils ont déposé trois mémoires, assez similaires, portés par l'association ou à titre individuel, à la fin de l'enquête publique.

Une personne anti-nucléaire et pro-éolien a formulé un avis favorable sur le registre d'enquête publique du parc de Kerigaret. Elle était alors un membre actif de l'association « sortir du Nucléaire Cornouaille » et se déplaçait sur de nombreuses enquêtes publiques pour émettre un avis favorable, sachant que beaucoup de ceux qui s'expriment sont des opposants. Il essayait également d'assister aux réunions des anti-éolien et dénonce leur attitude. Il lui semble qu'il est impossible de débattre avec eux. Ils ne souhaitent pas de débat public avec des pro-éolien. Plusieurs fois, il a essayé de s'exprimer mais on lui a coupé la parole, prétextant qu'il ne s'agissait pas d'un débat mais d'une présentation. Quand il a sollicité des débats publics, il n'a obtenu aucune réponse. Par ailleurs, ce militant dénonce une forme d'extrémisme de la part des anti-éolien, dans leurs propos ou dans leurs actes. Derrière un affichage de défense du paysage, ce sont des intérêts personnels qui sont défendus. Il fait

remarquer que certains roulent dans de grosses cylindrées très polluantes... Il est persuadé que les anti-éolien sont en fait souvent des pro-nucléaires, des déçus de Plogoff.

III.8. Des propositions pour améliorer l'acceptabilité de l'éolien

III.8.1. Les projets participatifs

III.8.1.1. Une participation améliorant l'acceptation ?

Dans le Mené, tous les acteurs locaux s'accordent à dire que sans le caractère participatif du projet, son acceptation aurait été largement moins bonne. Il aurait quand même sans doute vu le jour car le Mené n'a pas une tradition d'opposition, de « non » systématique, mais l'installation des éoliennes n'aurait pas suscité une telle volonté. Les participants sont intéressés pour investir dans un projet local, un projet concret qu'ils pourront observer, pas comme un placement bancaire. Il y a également une volonté d'être exemplaire. Les élus et le responsable des Cigales sont satisfaits que des familles du Mené puissent profiter du projet. Ils aimeraient que quelques Cigales réinvestissent dans d'autres projets à venir, pas nécessairement éoliens, le maire de Saint-Gouëno pensant qu'il y aura plus de possibilités pour d'autres activités. Si un commerce de proximité rencontrait des difficultés, la Cigales de la commune pourrait réinvestir les gains pour sa sauvegarde. Le gérant des Cigales parle d'« interrupteur d'un cercle vertueux de développement local. » En effet, certaines Cigales créées pour le projet éolien des landes du Mené ont déjà décidé que leurs gains seront réinvestis dans un intérêt collectif, participant au développement local. Les différentes Cigales étant réparties grossièrement par commune, chacune peu réinvestir pour son propre territoire de proximité.

Le porteur de projet n'a pas vu d'obstacle à ce que la population participe. Il explique que la société pouvait ainsi mieux contrôler l'investissement et le projet dans sa durée. Il est également convaincu que l'intégration sociale des projets est favorisée en partageant la rente avec des acteurs locaux. Cependant il souligne que des difficultés demeurent. Il prend l'exemple de Géothexia (méthanisation) que la société Idex a porté également, avec une participation locale mais de très nombreux conflits. Une participation active des habitants pourrait aussi avoir un effet pervers.

Le caractère participatif du projet éolien du Mené a suscité une motivation voire un engouement. Cependant, il existe encore très peu de parcs dans ce secteur. Dans le cas contraire, l'enthousiasme aurait-il été le même ? Plusieurs parcs sont à l'étude dans le secteur, chacun avec l'objectif d'être participatif. Il pourrait être intéressant d'étudier si l'entrain des populations faiblit sur le long terme.

III.8.1.2. Des limites ?

Dans le Mené, la fourchette obligatoire d'investissement est comprise entre 2000 et 10 000 €. Certains, proches riverains, n'ont pas les moyens de participer au projet, d'autres ont peur de prendre des risques. A Mohon, j'ai entendu, concernant le nouveau projet de 10 éoliennes de 150 m, que l'investissement serait très important pour des machines de cette hauteur et que la fourchette d'engagement serait très élevée. Il serait donc impossible pour de nombreux foyers d'investir les sommes

requis. Cependant l'investissement peut couvrir une partie du parc seulement et un nombre important de participants permet de réduire la fourchette.

Il est surtout nécessaire que de tels projets s'appuient sur des personnes moteurs du territoire, comme dans le Mené où elles ont énormément travaillé pour l'aboutissement du projet participatif.

L'Etat ne paraît pas assez soutenir ces initiatives pourtant très intéressantes pour le développement des parcs, y compris de l'avis des opposants que j'ai rencontrés. Les difficultés administratives auxquelles se heurtent les deux projets participatifs étudiés en Bretagne (Landes du Mené, Béganne) semblent très sérieuses. Dans le Mené, les délais d'instruction sont beaucoup plus importants que pour les parcs classiques. L'Etat pourrait se pencher sur les moyens de fluidifier ces montages participatifs.

III.8.1.3. Des difficultés de mise en place

Tous les acteurs du Mené interrogés soutiennent que le projet est très long à se mettre en place. Les riverains et propriétaires de terrains qui accueilleront les éoliennes se souviennent d'ailleurs à peine des premières réunions publiques, qui pour eux se sont déroulées il y a 4 ou 5 ans. Ils ont même pensé un moment que le projet avait été abandonné. Les investisseurs sont au courant des temps morts car ils sont relayés par le gérant des *Cigales* et les élus. Ils trouvent dommage qu'à cause de problèmes administratifs le projet soit autant retardé. Selon le planning fixé au départ, le parc devait tourner en octobre 2010. A ce jour, le dossier est toujours en instruction, même si l'enquête publique a eu lieu. Des personnes qui auraient voulu investir n'ont peut-être plus les moyens aujourd'hui.



Photomontage du parc éolien des Landes du Mené réalisé pour le livret de présentation du projet participatif distribué en réunion publique.

Les élus sont également consternés par les temps morts de la phase d'instruction. D'autres dossiers, déposés plus tard, ont déjà été autorisés. Ils savent qu'un avis de l'architecte paysagiste conseil de la DDTM a bloqué le dossier. Il a émis des réserves sur l'alignement des éoliennes et demandé des compléments sur l'impact paysager. Les élus pensent aussi que les délais ont été perturbés à cause de la réorganisation des services de l'Etat.

Le porteur de projet ne comprend pas non plus la lenteur de l'instruction, lui qui a l'expérience du parc de Trébry avec un très bon retour des services de l'Etat qui l'ont pris en référence en terme d'implantation. De plus, ces derniers connaissent bien le

secteur compte tenu du projet Géothexia. La durée de l'instruction lui paraissait acceptable pour les premiers parcs, car le sujet était peu maîtrisé, mais pour ce projet qui lui semble simple le délai de 2 ans au moins est catastrophique.

En Cornouaille, l'ancien militant de l'association « anti-nucléaire Cornouaille » avait participé à un projet éolien avec financements ouverts. Mais cela s'est très mal passé et il regrette aujourd'hui car le parc ne semble pas aboutir. Il ne comprend pas pourquoi c'est si compliqué, et considère que l'Etat ne fait rien pour encourager ces projets. Cependant il sait qu'aujourd'hui qu'il existe des montages participatifs plus faciles et plus sûrs et reste persuadé que c'est une solution très intéressante pour l'intégration des projets. Il cite l'exemplarité de Béganne.

III.8.2. Améliorer l'information et la concertation : une nécessité

III.8.2.1. Informer avant et après les projets

Les habitants aimeraient être davantage et mieux informés avant le montage des projets. Pour être au courant des dates importantes, les riverains souhaiteraient que l'information parvienne jusqu'à eux via la distribution de tracts dans leur boîte à lettres, donnant un résumé du projet, l'emplacement des éoliennes, les dates importantes et les moments auxquels ils sont invités à participer.

Les conseillers municipaux, qui en général sont répartis sur toute la commune, ont un rôle de relais des informations, des dates des réunions... Ce rôle n'est pas bien joué partout.

Les commissaires-enquêteurs pensent que l'information pourrait être améliorée en passant par internet. Certains rapports de commissaires-enquêteurs sont déjà mis sur internet mais d'autres pensent qu'il faudrait au moins mettre à disposition le résumé non technique, plus facile d'appréhension.

Une fois que le site est mis en marche, les habitants ne comprennent pas qu'il n'y ait pas d'information. Ils souhaiteraient savoir si le site est rentable, ce qu'il représente pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Qu'est-ce que le site a permis de réaliser dans leur commune (équipement, rénovation...) ? Qu'est-ce que le site apporte au développement local ? Ils entendent que la commune reçoit une taxe avec l'installation des éoliennes et veulent donc savoir ce qui a été réalisé avec cet argent. Il leur semblerait légitime d'être tenus au courant.

III.8.2.2. Un déroulement des projets en partenariat avec la population

Comme constaté lors des lectures bibliographiques [8-10-11-12-13-14-15], la concertation est la démarche la plus intéressante pour parvenir à développer des parcs éoliens acceptés par tous. Afin de répondre à un intérêt général, les autorités ont réalisé que la mise en place d'un débat public est nécessaire, reposant sur un travail de concertation qui va permettre de faire émerger cet intérêt général grâce aux discussions, aux échanges de points de vue... Les conflits sont alors une étape dans le travail de concertation et permettent la construction de l'intérêt général [10-11-12]. C'est vers ce travail collectif en amont du projet qu'il faut tendre. Une plus grande participation du public peut faciliter la résolution d'un conflit puisqu'elle témoigne de

la volonté de transparence et de collaboration des pouvoirs publics avec les citoyens. Sur le terrain, dans chaque territoire étudié excepté le Mené, mettre en place davantage de concertation a constitué une requête demandée par la majorité des opposants locaux. Le développement territorial devient durable dans une démarche participative où le plus grand nombre d'acteurs locaux variés sont pris en compte pour la discussion des projets, les prises de décisions, les modifications du paysage qui les concernent. Dans le Mené, cette démarche paraît logique, il semble naturel que les acteurs locaux maîtrisent le développement de leur territoire, non des sociétés privées. Dans les autres cas, c'est une société privée qui a piloté les projets, d'envergure importante, en concertation avec la collectivité uniquement. Les habitants, eux, sont mis au courant une fois le projet terminé, finalisé par la société. Plus aucune discussion sur l'implantation, la hauteur des machines... n'est envisageable. Le projet est uniquement présenté à la population qui ne peut exprimer son mécontentement qu'au moment de l'enquête publique. Les habitants ont donc l'impression que le parc leur est imposé.

Il existe une marge de progression possible dans ce sens de la part des porteurs de projet, ainsi que de la part des élus. Censés représenter la population, ils doivent savoir s'imposer face aux développeurs et faire en sorte que le projet éolien se construise avec leur population au lieu de manquer de transparence, de chercher à dissimuler l'information, de prétexter leur incapacité à s'opposer à des projets dans des ZDE autorisées...

III.8.2.3. Des choix d'implantation concertés

La population ne comprend pas forcément pourquoi dix parcs disséminés sont préférés à un seul parc de très grande taille à un endroit donné, quitte à ce que les porteurs de projet puissent acheter des terrains pour y parvenir.

Certains acteurs pensent que certains contextes sont mieux adaptés à l'éolien. Ils correspondent à un scénario d'étude que l'on trouve dans l'étude « paysage institutionnalisé » de la DREAL [4]: privilégier le déploiement éolien le long des grandes infrastructures, en relation avec les zones d'activités. Selon ces acteurs, les projets ne gênent personne dans ces sites et c'est là qu'il faut concentrer le



Parc éolien de la ZA des 4 routes à Grand-Fougeray

maximum d'éoliennes, tout comme dans les zones industrielles. Une personne m'a indiqué que les promoteurs ont l'obligation de planter un certain nombre d'arbres au km², il propose d'étendre cette obligation aux éoliennes.

Ce type de projet est très peu développé en Bretagne. Le parc étudié des Quatre routes dans le Grand-Fougeray est un exemple. Il est très bien accepté par les populations riveraines, qui comprennent ce mode d'implantation. Certains pensent qu'une extension de ce parc dans la zone serait plus appropriée que le nouveau projet en cours, consistant en quatre éoliennes en pleine campagne.

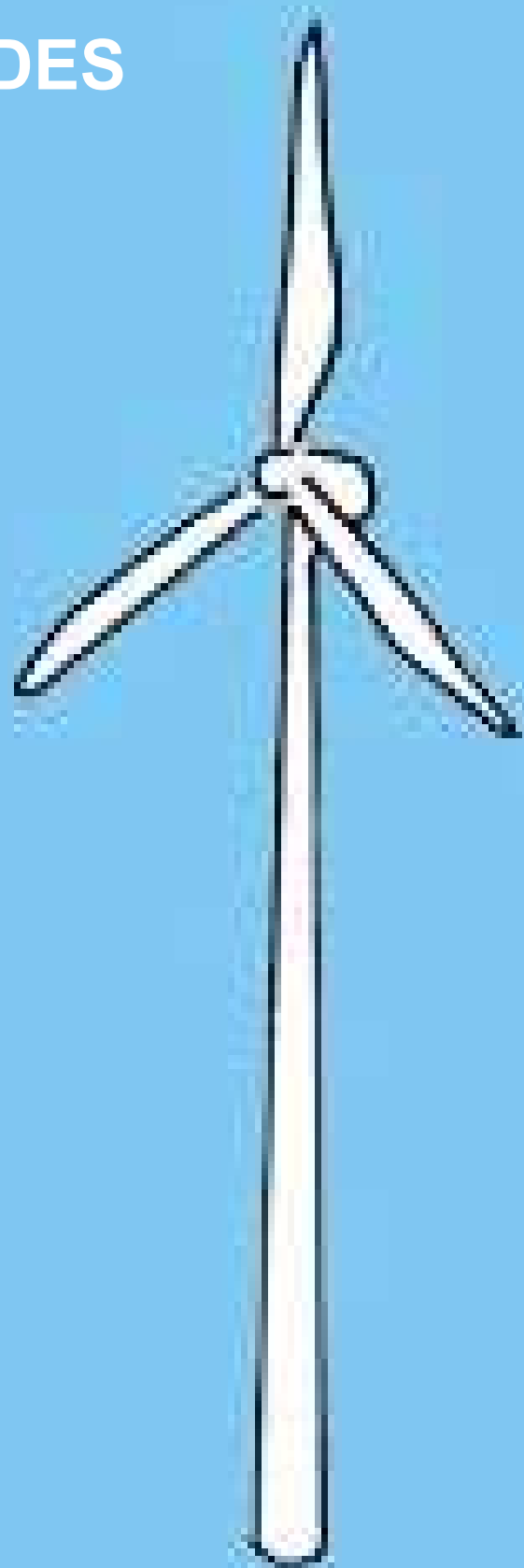
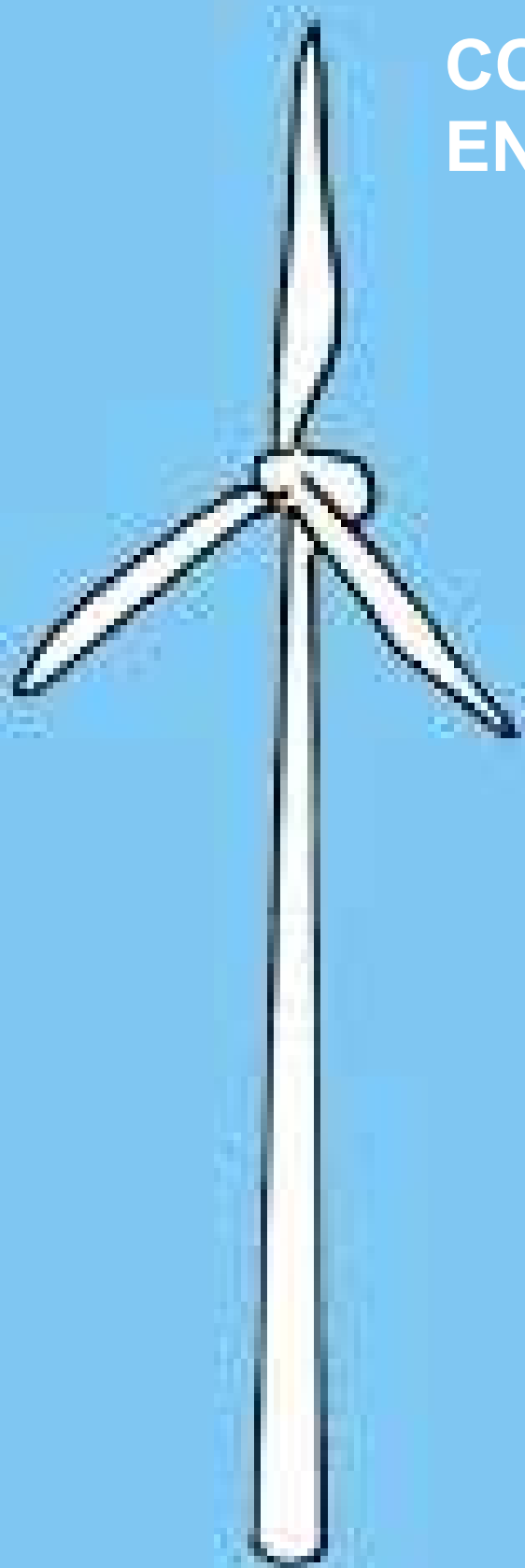
Les acteurs locaux proposent ainsi des solutions qui permettraient d'améliorer l'acceptabilité des parcs. Beaucoup correspondent aux préconisations que l'on trouve dans les documents régionaux tels que le guide régional de éolien. C'est le cas pour de nombreuses préconisations paysagères, tel le développement le long d'axes routiers ou dans des zones d'activité. Les avis des habitants sur l'insertion paysagère des éoliennes restent néanmoins très variés, liés au paysage vécu de chacun, à leur façon de concevoir leur cadre de vie, aux images qu'il leur renvoie.

Mais c'est surtout sur la nécessité de mettre en place une vraie concertation que les habitants insistent. Il existe un réel décalage entre les recommandations formulées dans les guides existants et la réalité. La transparence de l'information et la construction des projets en concertation avec les habitants ne sont que très rarement de mise. Les élus ont un rôle très important à jouer dans cette démarche. Tout dépend de leur approche du développement de leur territoire et de leur volonté à lui associer les habitants.

Dans le Mené, ce sont les élus qui ont joué un rôle prépondérant dans l'acceptabilité des parcs éoliens. En gardant à l'esprit qu'il existe encore peu de parcs dans ce secteur, le premier projet a été très bien reçu par la population parce que les élus ont imposé qu'elle puisse y participer. Ils comptent faire de même pour tous les projets qui suivront, qui concourront à une ambition globale d'indépendance énergétique



CONCLUSION DES ENTRETIENS



Comme me l'a fait remarquer le porteur de projet du Mené, l'éolien soulève énormément de débats, plus que beaucoup d'autres installations, y compris liées à la production d'énergie propre. Cette caractéristique est-elle due à la hauteur démesurée des machines, sans rapport avec l'échelle humaine ? Les sentiments à l'égard de l'éolien sont en tous cas très variés, allant de l'indifférence à une incapacité à supporter tout projet. Les réactions dépendent également des catégories auxquelles appartiennent les acteurs locaux. Dans leur grande majorité, les habitants semblent plutôt indifférents à l'installation de parcs éoliens sur leur territoire, comme tendrait à le montrer la faible participation aux enquêtes publiques, à moins que leur impression de ne pas pouvoir être influent constitue l'absence de motivation pour participer. Pour presque chaque projet, il existe cependant une minorité de personnes, tendant à être de mieux en mieux organisée, opposée aux projets et s'exprimant au moment de l'enquête publique. Si cette opposition ne change rien sur la délivrance du permis, elle va parfois jusqu'au recours administratif. Les motifs d'opposition les plus courants sont les craintes liées aux nuisances sonores, à la baisse de valeur immobilière, aux perturbations multiples. Certaines oppositions peuvent être qualifiées de nature « Nimby ». Néanmoins, au regard des différentes entrevues, la situation est plus complexe et le rapprochement avec ce phénomène ne doit pas être systématique. De réelles déficiences existent de la part de collectivités et de porteurs de projet, qui ne permettent pas de développer des projets éoliens respectueux de la population locale. D'une part, un manque avéré de concertation, de transparence et d'information est ressenti par une majorité de personnes, qu'elles soient favorables à l'éolien ou non. Ce phénomène contribue à faire émerger un sentiment d'« escroquerie » de l'éolien. Dans un second temps, un problème paysager de taille se pose dans les secteurs très chargés en éolien. La population voit son paysage de campagne se transformer en un paysage d'éoliennes, provoquant une saturation des paysages et devenant insupportable pour les habitants.

Pourtant, certaines collectivités semblent avoir pris conscience que l'éolien n'est pas sans impact et qu'au vu des nuisances engendrées, il est nécessaire que soient mises en place des compensations. Imposer au développeur éolien d'ouvrir les investissements à la population est une solution.

Les zones de développement éolien, accordées parfois avant le mandat du maire en exercice, ne doivent pas être une excuse pour accepter n'importe quel projet. Un élu

a le choix d'accepter ou pas un projet éolien sur sa commune, même s'il s'établit dans une zone de développement éolien autorisée.

Au regard des différents entretiens, j'ai pu identifier des catégories d'acteurs plus réceptives à l'implantation des parcs éoliens, notamment les personnes âgées installées depuis toujours sur leur territoire, les agriculteurs intéressés par de nouvelles pratiques ainsi que les militants anti-nucléaire.

Les personnes âgées semblent avoir plus de facilité à s'habituer aux modifications du paysage. Elles ont déjà connu beaucoup d'évolution, à travers le remembrement notamment. L'arrivée des éoliennes ne les perturbe pas autant que des personnes plus jeunes, fraîchement installées, à la recherche d'avantages procurés par la campagne.

De nombreux agriculteurs rencontrés sont intéressés par les énergies renouvelables. Même si passer le pas reste onéreux pour beaucoup d'entre eux, ils y pensent. C'est surtout dans le Mené que l'on trouve de multiples rassemblements d'agriculteurs, d'éleveurs en CUMA par exemple, tournés vers la méthanisation, la filière bois énergie, l'utilisation d'huile végétale... L'éolien est bien accepté par ces personnes tournées vers la recherche de solutions alternatives.

Enfin, pour les anti-nucléaire, la solution passe bien évidemment par un mix énergétique. Ils savent que de très nombreuses solutions existent mais qu'elles sont encore peu développées, bloquées par le lobby nucléaire français. Pour ces militants, l'éolien est la solution la plus mature en matière d'énergie propre mais elle doit absolument être couplée à d'autres solutions.

Chaque site avait été choisi pour son contexte spécifique. Il est intéressant de s'essayer pour chacun à prédire l'acceptation sociale d'éventuels projets, au regard de la relation des acteurs locaux avec leur territoire, et à proposer des méthodes de concertation pour faciliter la réussite des projets.

- [Mohon](#) (*bassin très chargé en éolien*)

Pour la plupart des riverains interrogés, il y déjà a trop d'éoliennes, rien ne peut permettre de mieux les faire accepter à ce stade. La saturation étant atteinte, il faut rechercher d'autres solutions énergétiques. Cela passe par des économies d'énergie et le développement d'autres types d'énergies renouvelables, comme le solaire. La

diversification des productions d'électricité est demandée. Les habitants réalisent que l'agriculture offre des possibilités mais qu'elles ne sont pas assez exploitées.

On peut prévoir que les éventuels nouveaux projets sur ce territoire vont être difficilement acceptés par la population locale. Mohon est un cas particulier qui accueille trois projets éoliens sur une petite superficie. Les habitants ne veulent plus du tout en entendre parler. Ils réclament un meilleur équilibre, une meilleure répartition des parcs éoliens entre les communes.

Ils pourraient mieux accepter les projets qui se développeraient plutôt le long des axes de communication, et non en pleine campagne ou en forêt.

Etant donné le stade atteint, améliorer la concertation ne pourra sans doute plus permettre une bonne acceptation, ni la mise en place de projets participatifs (constat peut-être dû à un manque de connaissance sur le sujet). En revanche, le fait de savoir concrètement ce que l'éolien apporte à la commune est une condition minimale pour les habitants. Aujourd'hui l'éolien leur est imposé, on leur dit qu'il faut y voir l'intérêt collectif, les avantages pour la commune, mais ils ne savent rien sur la rentabilité d'un parc et la façon dont la taxe a été utilisée.

- **Le Mené : Saint-Gouëno/ Saint-Jacut-du-Mené** *(territoire peu chargé en éolien, visant l'autonomie énergétique, qui aimerait développer quelques projets éoliens, tous participatifs, complétés par de nombreux autres projets énergétiques)*

Etant donné la logique et la démarche de ce territoire, tourné vers l'autonomie énergétique, les habitants comprennent tout à fait que cette ambition englobe de multiples projets de productions propres, dont des projets éoliens. Une bonne acceptation des parcs peut être anticipée sur ce territoire en raison de cet intérêt pour les énergies renouvelables mais également de l'ouverture de chaque parc à la participation des acteurs locaux. Le premier projet participatif recense plus d'une centaine d'investisseurs potentiels. Aucune opposition n'a été relevée.

La diffusion efficace de l'information sur ce territoire dynamique a permis une bonne participation. La méthode de concertation proposée a été satisfaisante, avec de très nombreuses réunions au fur et à mesure de l'avancée du projet. Elle sera au moins à reproduire lors des prochains projets.

- **Pays du Grand-Fougeray** *(territoire de plus en plus chargé en éolien)*

Dans l'ensemble, l'acceptation des parcs éoliens reste correcte. Cependant, la multiplication des parcs sur le territoire commence à être importante notamment du fait d'un développement également fort en Loire-Atlantique. Les riverains des futurs parcs dénoncent un développement excessif dans cette zone frontalière où l'on se permet d'installer tout ce qui n'est pas souhaité ailleurs. Beaucoup de personnes sont favorables car elles associent l'éolienne à une production propre, cependant, tout comme les personnes opposées, elles dénoncent un manque criant de transparence sur ce territoire.

L'acceptation d'éventuels projets pourrait être améliorée en proposant une réelle concertation, une série de réunions informatives et une construction concertée des projets. La population demande à participer à la mise en place des projets dès le début, aspire à être mieux informée et à une réelle transparence. Les projets participatifs ont également été évoqués mais peu de personnes savent comment ils sont montés.

De plus, une concertation entre régions est nécessaire pour harmoniser le développement éolien.

- [Plouzévet / Guiler-sur-Goyen / Mahalon](#) (*territoire littoral avec une présence marquée de l'éolien mais qui ne peut plus accueillir de parcs aujourd'hui*)

L'acceptation des projets a été réussie dans ce secteur et le développement d'éventuels nouveaux projets ne soulèverait à mon avis pas beaucoup plus d'opposition. Beaucoup d'acteurs ont entendu la possibilité d'extension du parc de Kerigaret et cela ne les dérange pas, au contraire. Le caractère littoral du paysage ne semble pas poser de difficulté pour l'intégration des machines.

La compréhension du site est liée à l'histoire de Plogoff et à la recherche d'autres solutions énergétiques. Cependant, il n'y a pour le moment plus de projets possibles dans ce secteur, au grand regret des élus, en raison de l'application cumulée de la Loi littoral et des règles du Grenelle 2.

Tout nouveau projet étant presque impossible à envisager, les solutions pour améliorer l'acceptation ne sont pas utiles à développer. Cependant, si le contexte venait à changer, un projet participatif serait apprécié des populations qui l'avaient sollicité lors du premier parc, sans qu'il ne soit mis en oeuvre. Une meilleure information de la part des communes serait également souhaitée.

Les solutions sont donc nombreuses pour améliorer l'acceptation des parcs éoliens, suscitant de nombreux débats. Une grande marge de progression existe pour améliorer la concertation, qui fait l'objet de recommandations dans de nombreux guides, sans qu'elles soient appliquées dans la plupart des cas. On relève aussi un réel atout à développer des projets participatifs, solutions exemplaires pour améliorer l'acceptation. Cependant la population connaît très mal ce montage alternatif et ne sait pas comment le mettre en place. Je voudrais souligner l'exemplarité du territoire du Mené et de sa population, dans une stratégie globale de territoire vers l'autonomie énergétique.



BIBLIOGRAPHIE

◇ Etude :

- [1] ► Plan énergie pour la Bretagne. Conseil Régional
- [2] ► Guide de l'éolien en Bretagne. 2006. Conseil régional
- [3] ► Schéma régional éolien 2010, en cours de rédaction. Document de travail
- [4] ► Paysages bretons et grand éolien : Bilan et perspectives. Etude d'orientation du schéma régional éolien. Aude Pelichet
- [5] ► Les éoliennes dans le paysage Costarmoricain. Cabinet Collin
- [6] ► L'après-développement durable : espaces, nature, culture et qualité par ENeC : "Paysage", "Co-visibilité" et esthétique autour de l'implantation d'éoliennes. Marie-José Fortin, Sophie Le FLoCH
- [7] ► Démarche qualitative d'écoute sur l'éolien auprès de riverains et leaders d'opinion : Synthèse d'entretiens réalisée par la société i&e mandatée par SER et France Energie Eolienne

◇ Ouvrages :

- [8] ► Vents, invention et évolution des formes : - La construction du vent en source d'énergie acceptable. Véronique Van Tilbeurgh

◇ Revues en ligne:

► Développement durable et territoires :

- [9] - Dossier 7 : Proximité et environnement : Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique. Diana Gueorguieva-Faye
- [10] - Numéro Vol. 1, n° 2 (Septembre 2010) Paysage et développement durable : Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec. Marie-José Fortin, Anne-Sophie Devanne et Sophie Le Floch

► Vertigo (revue en ligne des sciences de l'environnement) :

- [11] - Le rôle des collectivités territoriales dans l'adaptation des enjeux environnementaux globaux à l'échelle locale. Véronique Van Tilbeurgh et Laurence Le Dû-Blayo
- [12] - Les dynamiques sociales engendrées par l'implantation du parc éolien le Nordais. Étienne Lyrette et Michel Trépanier
- [13] - Intégration environnementale de l'éolien et régulation locale des conflits : l'action des collectivités territoriales dans l'Aude (France). Elodie Valette

◇ Autres revues :

- [14] ► Energie-Francophonie (Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie). Énergie et évaluation environnementale : - numéro 83 – 2e trimestre 2009 : L'acceptabilité sociale de l'éolien au Québec : apprendre dans la turbulence. Marie-José Fortin, Anne-Sophie Devanne et Sophie Le FLoCH
- [15] ► Natures sciences sociétés. Edition Elsevier. Vol.11 n°2. Avril-Juin 2003 : N imby ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens. Christian Maillebouis.

[16] ► Systèmes solaires, le journal des énergies renouvelables. Hors série (5) « le journal de l'éolien », Paris, 2009. Paysage et éolien, au-delà des clichés. *Alain Nadaï et Olivier Labussière*.

◇ **Etudes d'impact et registres d'enquête publique:**

- Parc éolien de la Butte des Fraus. Mohon/Ménéac (56)
- Parc éolien du Chaillot. Mohon (56)
- Parc éolien des landes du Haut Bout. La Dominelais/Grand Fougeray (35)
- Parc éolien de la Nourais. Grand-Fougeray/Noé-Blanche (35)
- Parc éolien de Kerigaret (29)
- Parc éolien des Landes du Mené (22)

Sites visités:

◇ Sites des collectivités étudiées :

<http://mohon.fr/mairie/index.php>

<http://www.mene.fr/>

<http://www.pays-grand-fougeray.fr/index2.asp>

<http://www.grand-fougeray.fr/>

<http://www.plozevet.fr/>

<http://www.mahalon.fr/>

<http://guiler-sur-goyen.bro-vigoudenn.com/>

<http://www.audierne.info/>

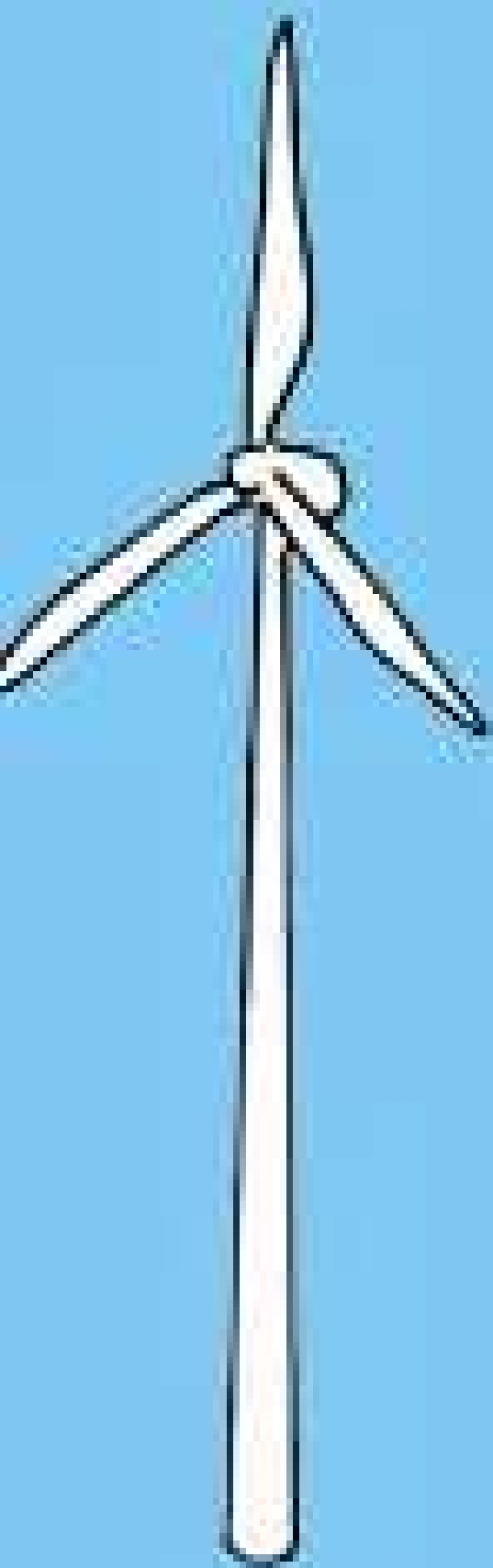
◇ Sites des revues en ligne consultées

<http://vertigo.revues.org>

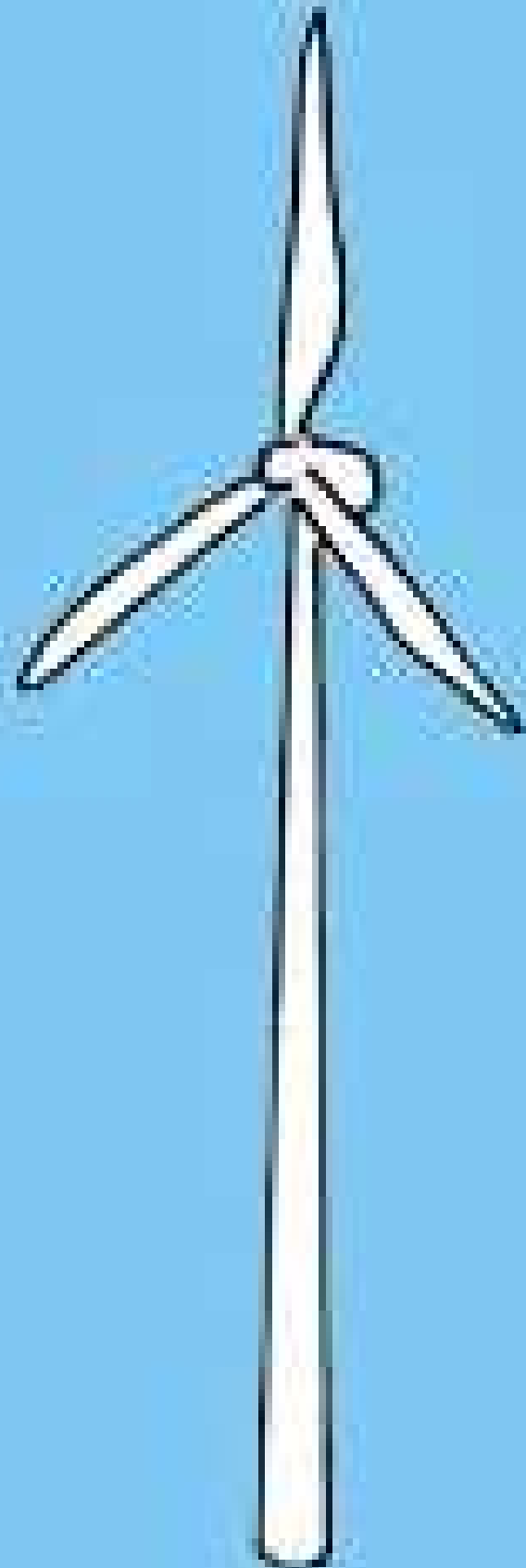
<http://www.pacte.cnrs.fr>

<http://www.eeel.centre-cired.fr>

<http://www.ademe.fr>



ANNEXES



Annexe 1 : Énergie éolienne et acceptabilité sociale : extraits tirés du guide à l'intention des élus municipaux du Québec

Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Conférence régionale des élus de la Côte-Nord

Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent

Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne-Université du Québec

Laboratoire d'Étude des Phénomènes de Transfert et de l'Instantanéité, Université de La Rochelle

Tableau 3 : Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale

DIMENSIONS	FACTEURS CONSTITUTIFS
Filière	Attitude initiale
	Cadre institutionnel
Projet	Impacts
	Retombées
	Origine et contrôle local
Processus décisionnel	Légitimité du processus
	Équité de la décision
Caractéristiques du milieu social	Capital social
	Historique du territoire (projet controversé)

Gilles Côté (Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne⁴⁴-UQAR)

Encadré 4 : Règles de bonne conduite en matière de concertation

1. Intervention dès le début du projet
2. Respect réciproque des acteurs
3. Information complète et transparence
4. Explication du projet dans sa globalité
5. Prise en compte de solutions alternatives
6. Suivi des étapes de concertation

Encadré 6 : Définitions du paysage

Le paysage : «désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations»

[Convention européenne du paysage, article 1]

«Considérant ici le paysage à titre de territoire perçu par les populations et dont le caractère résulte de l'interaction entre l'humain et la nature, il importe que le projet de territoire surpasse les impératifs d'esthétique paysagère et qu'il reflète autant les préoccupations environnementales, sociales, culturelles, interprétatives qu'économiques. Il est vrai que certains principes paysagers permettent de mieux intégrer les parcs éoliens, mais rappelons que l'appréciation de la présence de parcs éoliens dans le paysage demeure en partie subjective.»

[Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, (2006), p. 60]

«Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Le territoire que l'on observe aujourd'hui allie un ensemble d'éléments environnementaux aux multiples actions de l'homme. Dans ce processus continu, le territoire en constitue la matière première, il devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère.»

[Conseil du paysage québécois, (2000), n. p.]

«Un paysage est une portion de territoire empreinte d'une signification particulière du point de vue du cadre de vie. »

[Blais, Michaud et Vézina, (2003) p. 11]

«Le paysage tel qu'entendu ici est une manière partagée (puisque collective) d'exprimer les liens complexes — idéels et matériels, sociaux et biophysiques, culturels et économiques, patrimoniaux et prospectifs — qui unissent une société à son territoire. Ces liens correspondent à la face visible de l'environnement, pour ainsi dire « à un environnement à visage humain ». »

[Ruralys, 2004 : 4]

Fiches conseils sur l'atténuation des impacts environnementaux et sociaux liés au développement de projets éoliens

Fiche conseil 17 : Perception visuelle

Dimension sociale : Cadre visuel
Type d'impact : Perception visuelle
Description de l'impact : Les éoliennes sont des infrastructures imposantes qui peuvent atteindre individuellement une hauteur comparable à un édifice de 30 étages, les rendant ainsi difficilement dissimulables.
Exemples et faits : La hauteur en bout de pale d'une éolienne de 1,5 MW atteint entre 100 et 120 mètres. Ce type d'aérogénérateurs ne peuvent donc guère se fondre complètement dans le paysage et ne laissent jamais indifférents. Cependant, ils peuvent être un élément de restructuration du paysage.
Phase de développement : Implantation
Quelques mesures d'atténuation ou interventions proposées : - Aucune mesure d'atténuation ne peut éliminer les impacts visuels mais certaines peuvent faciliter une meilleure intégration au paysage. - Identifier les champs visuels sensibles à l'implantation d'un parc éolien et les protéger par une réglementation appropriée (mise en place d'aires protégées, de parcs naturels régionaux, etc.). (Rôle du comité éolien de la MRC).

Fiche conseil 18 : Appréciation esthétique

Dimension sociale : Cadre visuel (suite)
Type d'impact : Appréciation esthétique
Description de l'impact : La couleur de l'éolienne et son intégration dans le paysage peut varier en fonction de la saison et du milieu d'accueil.
Exemples et faits : Selon les expériences menées à l'étranger, l'utilisation de formes simples, aérodynamiques et épurées sont à favoriser. De plus, il est préférable d'opter pour l'uniformité.
Phase de développement : Implantation et exploitation
Quelques mesures d'atténuation ou interventions proposées : - Dans certains pays, la technique des couleurs est parfois proposée pour une meilleure intégration paysagère. Au Québec, on conseille (MAMR et autres) de ne pas utiliser cette technique à cause des différentes saisons et de l'hiver en particulier. L'uniformisation serait donc la meilleure option. - Préciser les caractéristiques esthétiques des aérogénérateurs (formes, couleurs, etc.). - Légiférer sur l'inscription de la publicité ou toutes autres inscriptions sur les aérogénérateurs, en particulier sur les pales et les tours, ainsi que sur les autres équipements connexes afin de limiter la nuisance visuelle. Certaines inscriptions peuvent cependant être permises sur la nacelle, par exemple, le nom du fabricant ou celle de la communauté d'accueil. Par ailleurs, il est recommandé que la réglementation n'interdise pas l'inscription de consignes de sécurité. - Donner un nom à une éolienne peut favoriser son appropriation par les collectivités. Il pourrait être inscrit sur l'éolienne au bas de la tour. - Exiger le maintien des caractéristiques esthétiques des équipements. - Exiger le maintien de la propreté du site.

Fiche conseil 19 : Intégration paysagère

Dimension sociale : Cadre visuel (suite)
Type d'impact : Intégration paysagère
Description de l'impact : La perception du territoire par les populations varie car elle est dépendante de leur histoire et de leur héritage culturel ainsi que de leurs critères esthétiques. La perception paysagère repose énormément sur le rapport affectif entretenu avec l'environnement et l'histoire. Ainsi, le paysage a une valeur esthétique, patrimoniale, environnementale, sociale et politique.
Exemples et faits : Un parc éolien met en évidence certains éléments paysagers naturels (les courbes du relief) ou humain (les lignes électriques, les relais de télécommunication, les bâtiments agricoles, etc.). De par leur taille et leur nombre, les éoliennes peuvent produire un impact sur le paysage qui doit être pris en considération dans un cadre d'aménagement : effets sur l'organisation de l'espace, covisibilité avec des monuments ou des sites protégés, emblématiques ou identitaires, etc.
Phase de développement : Implantation
Quelques mesures d'atténuation ou interventions proposées : • Détenir au préalable une bonne connaissance des différents éléments esthétique, patrimoniale, sociale et environnementale d'intérêt qui composent le paysage, c'est-à-dire effectuer un exercice complet de caractérisation des paysages afin de définir un cadre d'aménagement identifiant les lieux retenus pour l'implantation d'éoliennes. Ce pourrait d'ailleurs être l'un des mandats du comité éolien de la MRC. Les instances municipales qui entendent organiser une assemblée publique de consultation sont invitées à en informer le MDDEP et peuvent lui demander l'assistance d'un commissaire ad hoc relevant du BAPE. Ce commissaire aura le mandat d'apporter son expertise et d'appuyer la MRC dans l'organisation et l'animation de la consultation et il s'occupera de la rédaction du rapport de consultation qu'il remettra à la MRC et au ministre. • Il faut absolument associer la population à la détermination des paysages d'intérêt (environnemental, social, etc.) du milieu. C'est pourquoi cette étape de caractérisation des paysages devrait être menée par le comité éolien de la MRC avec l'ensemble des organismes associatifs régionaux (conseil du patrimoine, ATR, CRE, etc.) concernés, idéalement avant tout projet éolien. • Pour un projet spécifique, la question n'est pas de trouver «comment implanter des éoliennes sans qu'elles soient visibles ?» mais plutôt de déterminer «comment implanter des éoliennes en produisant de beaux paysages ?». La collaboration du promoteur et de la population par le biais des comités locaux de concertation est recommandée. • Pour l'étude d'impacts, il faut exiger du promoteur des simulations visuelles ou des photomontages des simulations 3D des installations du futur parc éolien, et ce, pour l'ensemble des points de vue d'intérêts afin de juger de l'importance des impacts sur le paysage du parc projeté. Les points de simulations visuelles doivent être définis de concert avec la population pour favoriser l'acceptabilité sociale, soit l'acceptation des nouveaux paysages. Il faut aussi porter une attention particulière à la confrontation visuelle (covisibilité) des sites et monuments historiques et patrimoniaux avec celle des éoliennes. • Des alternatives fiables de localisation doivent être proposées par le promoteur pour les éoliennes posant problèmes. Elles devraient être discutées et négociées par le comité de pilotage du projet et l'ensemble des organismes associatifs intermunicipaux impliquées. • S'assurer que le promoteur a fait tous les efforts nécessaires pour limiter le nombre de structures connexes comme l'enfouissement des lignes électriques lorsque cela s'avère possible.
Références additionnelles : • Carte des gisements éoliens exploitables, disponible sur le site Web : www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-potentiel.jsp#inventaire (consulté le 9 juin 2008). • Exemple de l'exercice de caractérisation des paysages en Poitou-Charentes, disponible sur le site Web : http://www.paysage-poitou-charentes.org/ (consulté le 9 juin 2008). • Ruralys(2008) <i>Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent: un outil de connaissances et de gestion du paysage</i>. Huit rapports remis à Conférence régionales des éluEs du Bas-Saint-Laurent : La Pocatière : Ruralys. Pagination multiple.

Fiche conseil 20 : Acceptabilité sociale

Dimension sociale : Cadre et qualité de vie
Type d'impact : Acceptabilité sociale
Description de l'impact : Un équipement de plusieurs dizaines de mètres de hauteur, voire même une centaine de mètres, placé à des endroits où le vent est propice, souvent en pleine vue, et ce, qui surplombera un territoire pendant environ une vingtaine d'années, ne peut être érigé sans concertation avec le milieu d'accueil ainsi que celui avoisinant.
Exemples et faits : L'absence ou l'insuffisance d'information, de réponses aux questions, d'objectivité, de transparence, de participation active de l'ensemble des groupes de citoyens peuvent affecter l'acceptabilité sociale d'un projet.
Phase de développement : Implantation
Quelques mesures d'atténuation ou interventions proposées : • Il est conseillé la mise sur pied d'un processus de concertation et de suivi au niveau de chaque MRC pour favoriser la planification de la filière éolienne, préserver les paysages régionaux d'intérêt, gérer les impacts cumulatifs, assurer la cogestion des projets sur une même portion de territoire et maximiser les retombées régionales. • La constitution de comités locaux de concertation devrait quant à elle permettre le suivi des projets au niveau local (maximisation des retombées et minimisation des impacts, intégration paysagère du projet), afin d'assurer une plus grande transparence de la démarche d'élaboration d'un projet éolien sur le territoire. • Une telle concertation devrait être initiée le plus en amont possible de la définition de projets de parcs éoliens. Il importe donc d'établir des règles claires pour les promoteurs et de les faire connaître dès le début. • Il faut prendre en considération l'ensemble des préoccupations et des attentes de la population et répondre à leurs questions sur une base continue. • Toujours diffuser une information de qualité, objective et vérifiable. • Négocier une redevance ou compensation pour la ou les communautés touchées et l'investir dans des projets structurants et durables qui profiteront à l'ensemble de la population. • Il peut s'avérer intéressant d'effectuer une enquête après la mise en production d'un parc éolien pour connaître l'évolution de l'opinion publique en ce qui a trait à l'acceptation du projet. Les informations recueillies pourront servir lors du développement de nouveaux projets.
Références additionnelles : • Voir les chapitres 6 et 7 du Guide.

Annexe 2 : Article extrait du journal de la communauté de communes du Mené : Le plein d'énergie



Energies renouvelables

Energies renouvelables

Avec les « Cigales », l'éolien chante local



Gilles Aignel gérant de la « Cigales » devant les éoliennes de Trébry.

A l'horizon 2010, un nouveau champ éolien devrait s'implanter aux Landes du Mené entre Saint-Gouéno et Saint-Jacut. A première vue, ce projet ressemble beaucoup à celui déjà exploité près de Bel Air à Trébry. Les machines seront d'ailleurs fournies par la même entreprise, l'IDEX, basée à Paris.

C'est dans l'historique et le montage financier du projet que les choses changent. Tout est parti d'un simple constat : « Les gens voient des éoliennes se monter, puis tourner, mais ça ne leur rapporte rien, indique Gilles Aignel, gérant de la « Cigales des Cimes »*. Notre démarche ne fait que prolonger et concrétiser la réflexion engagée depuis quelques années par l'association Mené Initiatives Rurales (MIR) sur les manières

d'investir localement dans les énergies renouvelables. Les élus nous ont soutenus et ont défendu notre demande auprès de l'IDEX, qui en a accepté le principe. Un groupe de travail s'est constitué en janvier 2008 pour définir comment démarrer ce projet industriel. Le choix s'est arrêté sur la « Cigales »*.

Nous avons travaillé avec l'aide de juristes pour préciser les contours de la société commune qui exploitera le parc éolien. La « Cigales des Cimes » couvrira l'apport initial nécessaire à hauteur de 30 %. A mes yeux, l'avantage d'un tel projet est de s'inscrire à la fois dans un développement durable, local et coopératif. J'espère que les habitants du Mené seront nombreux à s'y associer ! ».

Le point de vue de Jean François Michon, président des « Cigales » de Bretagne

« Une épargne locale réinvestie localement »

« La plupart du temps, les Cigales épaulent des projets qui ont du mal à trouver du soutien auprès du système bancaire classique. Ce n'est pas vraiment le cas du champ éolien des Landes du Mené qui pouvait se financer sans l'aide d'une Cigales. La communauté de communes du Mené nous a contactés parce que le système permet d'orienter de l'épargne locale sur un investissement local. Après avoir participé à trois projets éoliens en Ille et Vilaine, nous avons notre expérience à lui faire partager. Ce que j'espère, c'est que derrière ce premier investissement, la Cigales des Cimes puisse s'engager dans des projets à la fois plus modestes et plus risqués en termes de rentabilité.

Nous venons par exemple, d'investir dans une entreprise qui emploie des personnes handicapées pour réaliser de la réception d'appel dans le secteur médical ».



L'après pétrole

Le Grenelle de l'Environnement nous laissait espérer à grand renfort médiatique l'essor de toutes ces énergies. Aujourd'hui la "fièvre" semble retomber : pour plusieurs raisons sans doute.

On nous parle de la concurrence entre l'énergétique et l'alimentaire, des coûts supérieurs supportés par les contribuables pour la mise en œuvre des nouvelles technologies de production (éolien, solaire, méthanisation). Mais qu'en sera-t-il demain de l'après pétrole ?

L'après pétrole se prépare aujourd'hui. Avec quelle énergie produirons-nous l'alimentaire ? Avec quelle énergie chaufferons-nous la maison ? Je pourrais poser plein d'autres questions. La Communauté de Communes travaille depuis plusieurs années sur ces interrogations et nos premières réalisations sont prometteuses (huilerie chaufferie bois). La crise financière qui nous secoue doit nous faire réfléchir à un autre développement et surtout ne pas attendre le dernier moment pour agir. Les élus que nous sommes doivent gérer, et gérer, c'est prévoir. Continuons dans cette recherche d'autonomie énergétique et le seul reproche qu'on pourra nous faire c'est d'avoir eu raison trop tôt.

Jacky Aignel
Président de la commission
énergies renouvelables

*Qu'est qu'une « Cigales » ?

Cigales signifie : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire. Une Cigales regroupe des personnes qui investissent dans un projet à caractère solidaire et local. Elle se limite à 20 personnes, mais les Cigales peuvent être plusieurs à financer un même projet. L'électricité revendue à EDF permet d'obtenir une rentabilité supérieure à celle du livret A. La Cigales des Cimes signifie : Club Investisseurs Mené Énergie et Solidaire.

L'investissement sera encadré entre 1000 et 10 000 € par personne.

Pour s'informer : contacter
Gilles Aignel 06 80 71 51 71